RAPPORT D'ACTIVITÉS

Octobre 2014

Kossi Assimaidou
Administrateur

Kossi Assimaidou
Administrateur

Ngueto Tiraina Yambaye
1er Administrateur Suppléant

Woury Diallo
2e Administrateur Suppléant

Composition du Bureau de l'Administrateur

Marcellin Koffi Alle
Conseiller Principal

Siradiou Mamadou Bah
Conseiller Principal

Abdel Rehman Ismael
Conseiller Principal

Regis O. N'Sonde
Conseiller Principal

Daouda Sembene
Conseiller Principal

Mohamed Sidi Bouna
Conseiller Principal

Abdoulaye Tall
Conseiller Principal

Magloire Kisito Placide Ayissi Etoh
Conseiller

Esso-Solim Boukpessi
Conseiller

Oumar Diakite
Conseiller

Ousmane Mamadou
Conseiller

Thierry Paul Nguema Affane
Conseiller

Eustaquiano Ndong Ondo Bile
Conseiller

Dina Akele Abaga Nchama
Assistante Administrative

Lievinne N. Mongu
Assistante Administrative

Christiana Rajaomanera
Assistante Administrative

Table des Matières

AVANT - PROPOS 9

CHAPITRE I : RELATIONS DES PAYS DU GROUPE AVEC LE FMI 15

I.1 Exécution des Programmes des Pays du Groupe appuyés par le FMI et Consultations au titre de l'Article IV des Statuts 15
I.2 Engagements Financiers des Pays du Groupe avec le FMI 23
I.3 Renforcement des capacités et assistance technique 25
I.4 Missions effectuées par le Bureau 26
I.5 Représentations résidentes du FMI dans les pays du groupe 26

CHAPITRE II : EVOLUTION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE 27

CHAPITRE III : REVUE DE LA POLITIQUE DU FMI EN MATIERE DE LIMITES D'ENDETTEMENT APPLICABLES AUX PAYS A FAIBLE REVENU AYANT UN ACCORD AVEC LE FMI 34

CHAPITRE IV : SURVEILLANCE MULTILATERALE ET REGIONALE 39

IV.1 Examen des Politiques communes des Etats Membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) 39
IV.2 Revue triennale de la surveillance 43
IV.3 Politiques communes des Etats membres de l'Union Monétaires des Caraïbes Orientales (UMCO) 46
IV.4 Politiques communes des Etats membres de la Zone Euro 48
IV.5 Politiques communes du groupe des Etats Baltes 50
IV.6 Etudes sur les effets de contagion 52
IV.7 Rapport pilote de 2014 sur le Secteur Extérieur 53

CHAPITRE V : GESTION, GOUVERNANCE DU FMI ET REFORME DES QUOTES-PARTS 54

V.1 Réforme de la Formule de Calcul des Quotes-parts au FMI: Mise à jour des données et Autres considérations 54
V.2. Rapport 2014 sur la gestion des risques au FMI 56
V.3. Revue de la stratégie en matière de Communication du FMI 57

CHAPITRE VI : RAPPORT DU BUREAU INDEPENDENT D'EVALUATION SUR LES PREVISIONS DU FMI : PROBLEMES RECURENTS IDENTIFIES SUR DIX (10) ANNEES D'EVALUATIONS – LECONS POUR LE FMI 62

CHAPITRE VII : AUTRES SUJETS 65

VII.1 Cadre de prêts du FMI et les dettes souveraines - Considérations Préliminaires 65
VII.2 Revue du Programme d'évaluation du secteur financier – Autres adaptations à l'ère Post-crise 66
VII.3 Examen de la Ligne de crédit modulable (LCM), la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) et l'Instrument de financement rapide (IFR) – Propositions Spécifiques 69
VII.4 Articles de Réflexion 73

COMMUNIQUES ET DECLARATIONS 79

Communiqué de la vingt-huitième réunion du Comité monétaire et financier international (CMFI) 80
Communiqué du Comité du développement - Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds 83
Communiqué du Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement 87
Déclaration de Khartoum II 91

TABLEAUX STATISTIQUES 95

Tableau 1. Evolution des Principaux Agrégats Macroéconomiques des Pays Africains et des Pays Industrialisés 96
Tableau 1. Evolution des Principaux Agrégats Macroéconomiques (Suite) 97
Tableau 2. Accords avec le Fonds monétaire international au 31 Aout 2014 98
Tableau 3. Accords au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance de 2010 à 2014 99
Tableau 4. Evolution des concours du Fonds monétaire international de 2010 à 2014 100
Tableau 5. Dates d'Accès des Pays du Groupe au Points de Décision et au Point D'Achèvement de l'Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) 101
Tableau 6. Présentation synthétique des missions du Bureau dans les pays de notre Groupe 102

Tableau 7. Présentation synthétique des missions du Bureau en dehors des pays de notre Groupe..... 104
Tableau 8. Dossiers des pays de notre Groupe traités par le Conseil d'administration.... 105
Tableau 9. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département Juridique du FMI..... 107
Tableau 10. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département des Finances Publiques..... 108
Tableau 11. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département des marchés monétaires et de capitaux 110
Tableau 12. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département des statistiques 113
Tableau 13. Participation des ressortissants des pays du Groupe aux cours et séminaires de L'Institut de Capacité et Développement du FMI 115

AVANT - PROPOS

Le présent rapport d'activités que j'ai l'honneur de présenter dans le cadre des assemblées annuelles des institutions de Bretton Woods se tenant à Washington DC du 10 au 12 octobre 2014 est structuré en sept chapitres portant sur (I) les relations des pays de notre Groupe avec le FMI, (II) l'évolution et les perspectives de l'économie mondiale, (III) la revue de la politique du FMI en matière de limites d'endettement applicables aux pays à faible revenu ayant un accord financier avec le Fonds, (IV) la surveillance multilatérale et régionale, (V) la gouvernance du FMI et la réforme des quotes-parts, (VI) les recommandations du Bureau indépendant d'évaluation et (VII) les autres sujets.

L'environnement économique international, en cette période des assemblées annuelles de 2014, est marqué par une reprise économique faible, inégale et fragile dans les pays avancés et une croissance en repli dans les économies émergentes et des taux de croissance robustes dans les pays à faible revenu. L'économie mondiale continue de subir les effets de la récente crise financière auxquels s'ajoutent les risques d'excès financiers sur les marchés en relation avec une période prolongée de taux d'intérêt bas. Les taux de croissance dans de nombreux pays développés et émergents sont inférieurs aux projections et les pays à faible revenu demeurent exposés à des chocs exogènes importants dont une baisse significative potentielle des prix des matières premières y compris les cours du pétrole.

La croissance mondiale devrait rebondir au courant de la deuxième moitié de l'année 2014 et en 2015 en raison de la modération dans les ajustements budgétaires et la poursuite de politiques monétaires accommodantes. La poursuite des réformes structurelles notamment des marchés du travail et des biens et services renforcerait davantage la croissance et la création d'emplois dans les économies avancées. L'activité économique dans les pays émergents et en développement devrait également augmenter avec l'amélioration progressive de facteurs structurels affectant la production et les échanges ainsi qu'avec le renforcement de la demande dans les économies avancées. Néanmoins, la hausse attendue de la croissance mondiale pourrait se heurter aux risques que poseraient une période de déflation sur l'activité ou la problématique de la dette dans les pays de la zone Euro.

A ce contexte, il sied d'ajouter l'impact de l'épidémie de la fièvre hémorragique Ebola qui sévit principalement en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone depuis le début de l'année 2014 et qui a déjà entrainé des milliers de pertes en vies humaines et un fort ralentissement de l'activité économique occasionnant des déficits importants dans les finances publiques de ces pays. La propagation rapide de cette épidémie face à l'insuffisance des moyens pour y faire face, fait de la fièvre Ebola une menace d'ordre mondiale qui exige une réponse à l'échelle mondiale. A cet égard, la communauté internationale a commencé à se mobiliser pour apporter un soutien technique et financier aux pays touchés.

Pour sa part, le FMI a alloué le 26 septembre 2014 à la Guinée, au Libéria et à la Sierra Leone et ce dans le cadre des programmes en cours d'exécution par ces pays, des ressources additionnelles d'environ 130 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) pour alléger l'impact financier de la crise sur les comptes internes et externes de ces pays. En cette occasion, les Administrateurs du FMI ont fait montre d'une grande solidarité à l'endroit de ces trois pays non seulement en examinant favorablement leurs requêtes mais aussi en présentant une déclaration conjointe pour exprimer leur soutien et inviter le FMI à se tenir prêt à accroitre éventuellement son assistance financière en cas de besoin. En effet au regard de l'ampleur de la crise, ces pays auront besoin dans les mois à venir d'importantes ressources humaines, techniques et financières pour renforcer les capacités et l'efficacité de leur système de santé.

Les activités du Conseil d'administration au cours de la période sous revue ont porté en outre sur l'approbation et les revues des programmes économiques et financiers appuyés par le FMI. Le Conseil a aussi procédé à la revue d'un certain nombre de questions de politiques afin de mieux adapter ses outils de surveillance et instruments de financement aux besoins des pays, notamment ceux confrontés à des difficultés de balance des paiements. Dans ce cadre, les objectifs et les critères de qualification aux facilités relatives à la Ligne de crédit modulable, la Ligne de précaution et de liquidité et l'instrument rapide de financement ont été réexaminés au titre de la revue du cadre des prêts du FMI.

S'agissant des outils de la surveillance, le Conseil a examiné les aspects opérationnels concernant l'évaluation de l'adéquation des réserves internationales. Le Conseil a également examiné et approuvé le 26 septembre 2014, la Revue Triennale 2014 de la Surveillance en vue de mieux la renforcer et assurer son efficacité et sa pertinence dans un monde interconnecté. Dans ce cadre, les Administrateurs ont reconnu que les priorités définies en 2011 continuent d'être pertinentes.

Concernant l'exercice de la surveillance, les consultations avec les pays au titre de l'article IV des statuts se sont poursuivies en plus de l'examen par les Administrateurs des politiques communes des pays de la CEMAC, de l'Union Monétaire des Caraïbes Orientales, de la Zone Euro et des Etats Baltes. Le Conseil a également examiné les rapports annuels des services sur les effets de contagion (*Spillover Report*) et le Secteur Extérieur (*External Sector Report*).

Les pays de notre groupe ont poursuivi leurs efforts visant à consolider leur cadre macroéconomique et à approfondir davantage leurs réformes structurelles comme en témoignent les conclusions satisfaisantes des revues des programmes. Ils ont aussi renforcé leur coopération avec le FMI par l'accroissement des actions de formation et d'assistance technique.

En effet, entre septembre 2013 et septembre 2014, le Conseil d'administration a favorablement examiné 26 dossiers concernant nos pays soit dans le cadre des consultations au titre de l'article IV des statuts, soit au titre de l'approbation de nouveaux programmes ou de revues de ceux en cours d'exécution. Sept programmes sont appuyés par la Facilité élargie de crédit (FEC), deux par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) et deux autres par la Facilité de crédit rapide (FCR). En fin septembre 2014, le montant total des engagements de nos pays avec le FMI s'élevait à 680 millions de DTS avec un taux de tirage atteignant 75 %. Il faut aussi souligner qu'à ce jour, 18 pays de notre Groupe sur 19 éligibles ont bénéficié de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le pays restant poursuit les efforts requis dans le cadre d'un nouveau programme appuyé par la FEC en vue d'atteindre le plus rapidement possible le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et bénéficier de mesures de réduction de la dette.

Le renforcement des relations de nos pays avec le FMI s'est aussi traduit d'une part, par les visites des hautes autorités au siège de l'institution à Washington D.C. pour échanger avec la Direction Générale. C'est ainsi que S.E.M. José Mario Vaz, Président de la République de Guinée Bissau, S.E.M. Ibrahima Boubacar Keita, Président de la République du Mali et S.E.M. Daniel Kablan Duncan Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire se sont entretenus respectivement avec M. Min Zhu Directeur Général Adjoint du FMI les 6 et 7 août 2014. D'autre part, S.E. Madame Catherine Samba-Panza, Présidente de la République Centrafricaine a rencontré le Directeur Général Adjoint, M. Min Zhu en marge des Assemblées Générales des Nations Unies à New York le 21 Septembre 2014.
Par ailleurs, M. Min Zhu avait auparavant visité Maurice du 24 au 28 juin 2014 et procédé à l'ouverture de l'Institut de formation pour l'Afrique. Il s'est aussi rendu à Madagascar du 28 juin au 29 juin 2014 pour échanger avec les autorités sur le rôle du FMI dans la reprise économique du pays.

Les plafonds d'endettement dans le cadre des programmes avec le FMI ont fait l'objet de discussions supplémentaires au niveau du Conseil d'administration en mai et septembre 2014. Tout en reconnaissant les efforts fournis par les services pour essayer d'introduire plus de flexibilité et préserver les intérêts de toutes les parties, les Chaises africaines en particulier ont regretté que la distinction entre emprunts concessionnels et non concessionnels demeure pour certaines catégories de pays et que le critère basé sur les capacités des pays soit maintenu comme un facteur dans la détermination du type et du niveau de la conditionnalité. Nos Chaises ont aussi insisté pour que les niveaux de la dette soient mesurés en partant des décaissements effectifs ou prévus et non des engagements qui ont tendance à exagérer le poids réel de la dette et de son service. Le Conseil envisage de poursuivre les discussions après les assemblées annuelles 2014.

Cette question sur les limites d'endettement et celle du financement des infrastructures et de la transformation structurelle de nos économies ont été discutées par les Gouverneurs africains du FMI et de la Banque mondiale réunis à Khartoum au Soudan les 3 et 4 septembre 2014 dans le cadre du Caucus Africain. Ils ont recommandé que des limites restrictives ne soient pas imposées aux pays en programme et que ces limites soient déterminées en fonction des conditions particulières des pays et de leurs besoins en infrastructures, tout en préservant la viabilité de la dette. Les capacités de nos pays en matière de gestion de la dette devront aussi être renforcées.

Le Comité monétaire et financier international (CMFI) examinera les 10 et 11octobre 2014 le Plan d'action mondial de la Directrice générale du FMI qui définit les priorités en matière de politiques pour les six mois à venir, en vue de booster tant la croissance actuelle que potentielle, renforcer la résilience des économies et promouvoir une plus grande coopération et une cohérence en matière de politiques. La question de la réforme 2010 des quotes-parts et de la gouvernance, en cours de ratification par les pays membres, devrait également faire l'objet d'une mise à jour. Le Plan d'action mondial souligne en particulier que les politiques macroéconomiques accommodantes et les réformes structurelles sont nécessaires pour relancer la croissance, améliorer la croissance potentielle et réduire le niveau élevé du chômage dans nombre de pays membres. Il encourage aussi l'efficacité dans les investissements publics et fait la promotion de la diversification économique et de la transformation structurelle dans les pays à faible revenu.

Au terme de mon mandat d'Administrateur, une brève rétrospective me permet de constater que le FMI a connu d'importants changements au cours de ces dernières années. Je retiendrais notamment, sans être exhaustif: (i) la mise en place d'un cadre de politiques macro-prudentielles recommandées par le FMI aux pays exposés à un type nouveau de risques financiers (2011) ; (ii) l'élargissement du mandat d'investissement du FMI pour en élargir la base de revenus à la suite de la Grande Récession (2011-2012) ; (iii) l'élargissement et la modernisation du cadre juridique de la surveillance pour en renforcer la capacité à prévenir les crises (2012) ; (iv) les ventes d'or du FMI et l'affectation d'une partie des profits au renforcement des ressources concessionnelles du Fonds de fiducie pour la croissance et la réduction de la pauvreté ; (v) la réforme du conseil d'administration du FMI visant à faire élire tous ses membres sans distinction de quotes-parts ou de pouvoir de vote des pays représentés (2012, en cours de ratification) ; (vi) la revue des facilités du FMI disponibles aux pays à faible revenu qui a permit d'introduire plus de flexibilité, y compris dans les conditionnalités, pour répondre aux besoins contingents de financement et en matière de conseils aux pays à faible revenu (2012) ; (vii) le renforcement des capacités avec, entre autres, l'extension du réseau des centres d'assistance technique en Afrique (AFRITAC Sud à Maurice, 2012) et l'ouverture de l'Institut de formation pour l'Afrique à Maurice (2014) ; (viii) l'obtention d'un deuxième poste d'Administrateur suppléant pour chacune des chaises représentant un grand nombre de pays.

Par ailleurs, deux importantes réformes ayant trait respectivement à la politique du Fonds relative aux limites d'endettement applicables aux pays à faible revenu et à la réforme de la formule de calcul des quotes-parts pour mieux refléter les positions des pays membres dans l'économie mondiale sont en cours de discussion. Les enjeux de ces réformes portent sur la capacité de nos pays à répondre à leurs besoins importants d'investissements, notamment en infrastructures, sans détériorer la viabilité de leur dette extérieure, et sur leur voix et représentation dans l'institution.

Je voudrais saisir l'opportunité que m'offre la présentation de ce rapport pour remercier mes deux suppléants, M. Ngueto Tiraina Yambaye et M. Mamadou Woury Diallo, mes conseillers et mes assistantes pour la franche collaboration, la totale disponibilité et le sincère dévouement qu'ils m'ont apportés dans l'accomplissement de mon mandat.

Je remercie également les Gouverneurs et Gouverneurs Suppléants pour m'avoir permis de les représenter et de défendre les intérêts de nos pays au Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) durant la période 2010-2014. J'ai bénéficié de leur part, tout au long de mon mandat, d'un soutien constant et de conseils avisés dans l'exercice de mes responsabilités.

Enfin, pour terminer je voudrais exprimer ici très vivement, à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise, ma profonde et respectueuse gratitude pour l'honneur qu'il m'a fait et la confiance qu'il a placée en moi en me donnant l'occasion de représenter et servir au nom de mon pays, le Togo, les pays membres de notre Groupe au Conseil d'administration du Fonds monétaire international.

Kossi Assimaidou

CHAPITRE I : RELATIONS DES PAYS DU GROUPE AVEC LE FMI

Les relations de nos pays avec le FMI au cours de la période sous revue (1er octobre 2013 - 30 septembre 2014) ont été centrées autour du même objectif que celui poursuivi ces dernières années, qui met l'accent sur les réformes économiques et financières susceptibles de générer une croissance plus forte et plus inclusive, réduire la pauvreté et améliorer la gouvernance. Ces relations ont couvert plusieurs aspects de la coopération avec cette institution notamment l'exécution des programmes économiques et financiers, les consultations au titre de l'Article IV des Statuts du FMI et la poursuite de l'assistance technique pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Entre le 1er octobre 2013 et le 30 septembre 2014, le Conseil d'administration a favorablement examiné 26 dossiers concernant nos pays contre 27 dossiers à la même période de l'exercice précédent. Ils se rapportent à l'approbation et aux revues des Programmes appuyés par la Facilité élargie de crédit (FEC), la Facilité de crédit rapide (FCR), l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE), et les programmes de référence. Ces dossiers se rapportent également à la surveillance bilatérale ou régionale dans le cadre de l'article IV.

A l' instar des années précédentes, les autorités de nos pays ont mis à profit leur présence aux réunions de printemps et aux assemblées annuelles des institutions de Bretton Woods pour rencontrer de manière bilatérale les Administrateurs, la Direction générale et les services du FMI dans le but de passer en revue les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes, s'enquérir des progrès réalisés et échanger sur les perspectives à moyen et long termes de leurs économies respectives. L'évolution des relations de nos pays avec le FMI se présente comme suit :

I.1 Exécution des Programmes des Pays du Groupe appuyés par le FMI et Consultations au titre de l'Article IV des Statuts

A la date du 30 septembre 2014, onze programmes sont en cours d'exécution par les pays de notre Groupe Ces programmes sont repartis comme suit : sept (7) au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), deux (2) dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et deux au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR).

Le groupe de pays bénéficiant de l'ISPE est composé du Rwanda et du Sénégal. Ces pays, après avoir accompli des progrès remarquables au plan de la stabilisation macroéconomique et des réformes au titre de programmes FEC, poursuivent leurs efforts de réforme dans le cadre d'un accord ISPE dont la caractéristique principale est d'offrir aux pays bénéficiaires l'opportunité d'instaurer un dialogue plus rapproché avec l'institution sans en utiliser les ressources financières. L'ISPE offre aussi la possibilité aux pays d'envoyer des signaux clairs, en direction des bailleurs de fonds et du marché, sur la vigueur et la qualité des politiques économiques et financières mises en œuvre.

Le second groupe, constitué des sept (7) pays qui ont bénéficié d'un accord appuyé par les ressources financières concessionnelles au titre de la FEC, continue de réaliser des progrès importants notamment dans le sens de la stabilisation du cadre macroéconomique, de l'accroissement des dépenses de réduction de la pauvreté et aussi de la mise en place de politiques de stimulation d'une croissance plus forte et plus inclusive. Un des pays de ce groupe (le Tchad), qui a mis en œuvre avec succès un programme de référence en 2013, a entrepris des négociations avec l'institution qui ont débouché le 1er août 2014 à la conclusion d'un programme appuyé par la FEC. Dans le cadre de sa riposte contre l'épidémie du virus Ebola, la Guinée a bénéficié du FMI le 26 septembre d'une assistance financière au titre de la Facilité de crédit rapide.

Les quatorze (14) autres pays de notre groupe ne sont pas en programme avec l'institution. Toutefois, ils bénéficient des recommandations de politiques économiques et financières dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV et aussi d'une forte assistance technique pour renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines. Dans ce groupe, figurent deux pays membres dont les programmes appuyés par la FEC en vigueur au cours du 1er semestre 2014 avaient expiré avant le 1er juillet 2014. Ces derniers et le FMI sont actuellement en négociations dont les résultats préliminaires laissent augurer de la conclusion d'autres programmes appuyés par la FEC avant la fin de l'année en cours.

Les revues des programmes par le Conseil d'administration et les conclusions des consultations bilatérales avec nos pays sont résumées ci-après.

BENIN

Le Conseil d'administration du FMI a conclu le 16 mai 2014, suivant la procédure du défaut d'opposition c'est-à-dire sans réunion formelle du Conseil, la sixième et dernière revue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Une mission des services se rendra à Cotonou au dernier trimestre 2014 pour un examen des récents développements macroéconomiques et une autre mission se tiendra au premier trimestre 2015 pour mener des négociations sur un nouvel accord FEC.

BURKINA FASO

Le FMI accompagne le programme de réformes économiques et sociales du Burkina Faso dans le cadre du programme triennal appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvé le 16 décembre 2013. La première revue de ce programme FEC a été conclue le 3 juillet 2014 par le Conseil d'administration du FMI. Le Burkina Faso a participé à l'exercice annuel de surveillance des pays membres au titre de l'Article IV des statuts du Fonds. Les consultations y afférentes ont été favorablement conclues par le Conseil d'administration du FMI lors de sa session du 3 juillet 2014.

Une mission du FMI est attendue au Burkina Faso en octobre 2014 pour des discussions relatives à la seconde revue du programme FEC.

CAMEROUN

Les autorités du Cameroun et le Département Afrique du FMI ont collaboré dans l'organisation conjointe d'une Conférence Régionale sur le Financement des Infrastructures qui s'est déroulée à Yaoundé le 10 mars 2014. Une mission des services du FMI a séjourné au Cameroun du 23 avril au 08 mai 2014 pour conduire les consultations au titre de l'Article IV. Ces consultations ont été conclues favorablement par le Conseil d'administration selon la procédure du défaut d'opposition ; c'est-à-dire sans réunion formelle du Conseil, le 30 juin 2014.

Une délégation camerounaise a séjourné à Washington D.C., du 27 au 29 août 2014 pour mener des discussions avec les services du Fonds sur l'exécution du budget 2014 et les projections budgétaires pour l'année 2015.

CENTRAFRIQUE

Le FMI a renoué son appui financier à la République Centrafricaine avec l'approbation le 14 Mai 2014 par le Conseil d'administration d'un décaissement rapide au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR). La Présidente de la République, Son Excellence Catherine Samba-Panza, a reçu en audience le Directeur général adjoint du FMI le 21 septembre 2014, à New York en marge des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les perspectives de renforcement des relations entre le FMI et la RCA étaient à l'ordre du jour de cette rencontre.

Une mission des services du FMI est attendue en octobre 2014 à Bangui pour discuter des modalités d'un deuxième décaissement au titre de la FCR et jeter les bases pour un nouvel accord au titre de la FEC qui soutiendra le programme économique et social à moyen terme de la RCA.

COMORES

La sixième et dernière revue du programme de l'Union des Comores appuyé par la Facilité élargie de crédit a été favorablement conclue le 6 juin 2013 par le Conseil d'administration du FMI. À l'issue d'une visite organisée du 25 février au 11 mars 2014 à Moroni, les services du Fonds ont jugé les performances des Comores globalement satisfaisantes, en particulier en ce qui concerne les efforts en matière de stabilisation macroéconomique et de consolidation budgétaire ainsi que dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Ils ont cependant estimé que des efforts supplémentaires visant notamment à mobiliser davantage de recettes fiscales et renforcer la gestion des finances publiques sont nécessaires afin de dégager l'espace budgétaire pour l'augmentation des dépenses courantes et de capital prioritaires.

Par ailleurs, l'atteinte d'une croissance forte et durable à même d'élever significativement le niveau de vie des populations comoriennes et d'accélérer la réduction de la pauvreté exige la poursuite des réformes structurelles en cours.

Une mission du FMI est attendue à Moroni en octobre 2014 pour mener les consultations au titre de l'Article IV.

CONGO

Suite à la mission effectuée par les services du FMI à Brazzaville en mai 2014, le Conseil d'administration s'est réuni le 21 juillet 2014 pour conclure les consultations au titre de l'article IV avec la République du Congo. Lors de la réunion du Conseil, les Administrateurs ont félicité les autorités congolaises pour les résultats macroéconomiques globalement satisfaisants et les perspectives économiques à moyen terme favorables. Cependant, ils ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques prudentes et des réformes rigoureuses afin de stimuler la croissance dans le secteur non pétrolier tout en assurant la stabilité macroéconomique, la réduction de la pauvreté et la baisse du chômage.

Les Administrateurs ont également encouragé les autorités à mieux maîtriser l'augmentation des dépenses de l'État et à rééquilibrer les finances publiques à moyen terme pour sauvegarder la viabilité budgétaire.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Les consultations au titre de l'article IV avec la République Démocratique du Congo (RDC) ont été conclues par le Conseil d'administration du FMI le 9 juin 2014. À cette occasion, les Administrateurs ont félicité les autorités d'avoir préservé la stabilité macroéconomique dans un environnement difficile. Ils ont également accueilli favorablement l'évolution positive enregistrée récemment en matière de sécurité, estimant qu'elle offre l'opportunité de consolider les gains macroéconomiques récents et d'accélérer les réformes structurelles nécessaires pour promouvoir une croissance diversifiée, durable et plus solidaire. Toutefois, le Conseil a encouragé les autorités à poursuivre les réformes, notamment celles relatives à la gestion des finances publiques, au secteur minier et à la Banque Centrale du Congo.

COTE D'IVOIRE

Une mission des services du FMI s'est rendue à Abidjan du 16 septembre au 1er octobre 2014 pour mener la 6ème et dernière revue du programme FEC. Elle a eu l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés par les autorités ivoiriennes en particulier en matière de réformes structurelles. Les discussions ont porté notamment sur les étapes futures de la réforme du secteur financier suite à l'adoption par le gouvernement de la stratégie de restructuration des banques publiques.

Par ailleurs, les autorités ont examiné avec les services du FMI les voies et moyens d'accommoder les besoins de financement de la Côte d'Ivoire dans le cadre des limites de la dette non concessionnelle. Les deux parties ont enfin exploré les conditions de la coopération future entre la Côte d'Ivoire et le FMI, étant donné que le programme courant arrive à son terme en fin 2014.

Le rapport des services sanctionnant cette mission devrait être soumis à l'examen du Conseil d'administration au cours du dernier trimestre de cette année.

DJIBOUTI

Le Conseil d'administration du FMI avait conclu le 19 juillet 2013 les consultations de 2013 au titre de l'article IV avec Djibouti. La mission des services du FMI qui s'était rendue à Djibouti du 1er au 9 Mars 2014 pour évaluer les développements économiques récents du pays avait ainsi noté la mise en œuvre par Djibouti des actions préalables convenues pour la mise en place d'un nouveau programme susceptible d'être appuyé par la FEC.

Une mission du FMI est attendue à Djibouti en octobre 2014 dans le cadre des consultations de 2014 au titre de l'Article IV et pour finaliser l'accord FEC.

GABON

Une mission des services du Fonds se rendra au Gabon au second semestre 2014 pour les consultations 2014 au titre de l'Article IV. A titre de rappel, le Conseil d'administration avait conclu les consultations 2012 avec le Gabon au titre de l'Article IV le 13 février 2013. A cette occasion, les Administrateurs avaient accueilli favorablement le plan de développement des autorités gabonaises destiné à transformer le Gabon en une économie émergente diversifiée. Dans cette perspective, les Administrateurs avaient exhorté les autorités à poursuivre des politiques et réformes visant à assurer une croissance plus inclusive et accroitre leurs marges de manœuvre en matière de politique économique pour parer à la volatilité des cours du pétrole.

GUINEE

Le Conseil d'administration du FMI a favorablement conclu le 1er août 2014 la quatrième revue de la mise en œuvre du programme triennal (2012-2015) de la Guinée appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Les Administrateurs, en souscrivant à l'évaluation faite par les services, sont d'avis que l'économie guinéenne a subi plusieurs chocs en 2013. Cependant, grâce aux efforts d'ajustement, le déficit budgétaire a été contenu, l'inflation a baissé à un chiffre, la stabilité du taux de change s'est maintenue et les réserves de change se sont élevées à un niveau confortable.

L'apparition de l'épidémie du virus Ébola en début d'année 2014 a fortement perturbé les activités économiques en plus des centaines de pertes en vies humaines qu'elle a entrainées. Le Conseil d'administration du FMI a accordé au pays le 26 septembre 2014 une assistance financière au titre de la facilité de crédit rapide. Les services et les autorités envisagent de se concerter à l'occasion des assemblées annuelles pour convenir de la période des discussions pour préparer la 5eme revue du programme appuyé la FEC. Le rapport des services devrait être présenté au Conseil d'administration avant la fin de l'année 2014.

GUINEE BISSAU

L'organisation des élections législatives et présidentielles en mai et juin 2014 et dont les résultats ont été acceptés par toutes les parties prenantes a consacré le retour de la légalité constitutionnelle en Guinée-Bissau.

Dès après la formation d'un nouveau gouvernement le 4 juillet 2014, une mission des services du FMI s'est rendue à Bissau du 23 au 29 juillet 2014 pour évaluer la situation macroéconomique du pays.

Le Président de la République, S.E.M. Mario José Vaz, a eu le 6 août 2014 à Washington D.C. des entretiens avec Mr. Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI en marge du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays d'Afrique et des Etats-Unis tenu les 5 et 6 août 2014.

Une mission des services du FMI a séjourné à Bissau du 15 au 25 septembre 2014 pour conclure avec les autorités la mise en place d'une aide d'urgence au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR). Le rapport des services y afférent sera examiné par le Conseil d'administration au début du mois de novembre 2014.

GUINEE EQUATORIALE

Le Conseil d'administration du FMI a conclu le 25 avril 2014 les consultations 2014 avec la Guinée Equatoriale au titre de l'article IV selon la procédure de défaut d'opposition, c'est-à-dire sans réunion formelle du Conseil. Ainsi, le Conseil a approuvé le rapport des services du FMI qui évalue favorablement les récents développements économiques de la Guinée Equatoriale tout en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les mesures susceptibles de rendre la croissance plus durable, plus diversifiée et plus inclusive.

MADAGASCAR

Suite à la normalisation des relations entre Madagascar et le FMI, une mission des services du Fonds a séjourné à Madagascar du 22 avril au 5 mai 2014 pour négocier un accord au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR). Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 18 juin 2014 la demande des autorités malgaches pour un décaissement au titre de cet accord FCR. M. Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI, a aussi visité Madagascar du 28 au 29 juin 2014. Les discussions ont porté sur la situation économique et sociale de Madagascar, la FCR en cours et les perspectives d'un programme économique et financier à moyen terme susceptible d'être appuyé par la FEC.

Les services du FMI se sont rendus à Antananarivo du 04 au 10 septembre 2014 afin de discuter avec les autorités malgaches de l'exécution du budget 2014 et des projections budgétaires pour l'année 2015.

MALI

Une mission du FMI a séjourné à Bamako du 6 au 19 mars 2014 en vue de mener des discussions dans le cadre de la première revue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvé le 18 décembre 2013. Les discussions se sont poursuivies, notamment durant la mission des services sur la deuxième revue du 11 au 25 septembre 2014.

Ces discussions ont porté sur les moyens de renforcer la gestion des finances publiques. La mission est parvenue à un accord avec les autorités qui permettra de soumettre les première et deuxième revues du programme appuyé par la FEC à l'approbation du Conseil d'administration du FMI en décembre 2014.

MAURICE

Le Conseil d'administration a conclu le 21 avril 2014 les consultations 2014 entre Maurice et le FMI au titre de l'article IV. A cette occasion, le Conseil a partagé l'évaluation des services et a félicité les autorités mauriciennes pour leur stratégie de politique économique et financière tout en notant la nécessité d'aborder les défis importants pour atteindre le statut de pays à haut revenu dans la décennie à venir. Le Conseil a pris bonne note des efforts de diversification continue de l'économie mauricienne y compris la diversification des marchés touristiques vers l'Afrique et l'Asie, et des services financiers vers l'Afrique.

M. Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI a séjourné à Maurice du 24 au 27 juin 2014 dans le cadre de l'ouverture officielle de l'Institut de formation en Afrique (ATI) à Maurice.

MAURITANIE

La sixième et dernière revue par le Conseil d'administration du FMI du programme de la République Islamique de Mauritanie appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) a été favorablement conclue le 17 juin 2013. À l'issue d'une visite du 22 au 30 juin 2014 à Nouakchott, les services du Fonds ont jugé les performances économiques de la Mauritanie solides au cours de la première moitié de l'année. Ils ont encouragé les autorités à adopter une stratégie visant à identifier les priorités d'investissement et de financement qui prendrait en compte à la fois les besoins de développement du pays et la nécessité de préserver la viabilité de la dette.

Une mission de consultations au titre de l'Article IV est prévue au mois d'octobre 2014.

NIGER

Le Niger exécute un programme triennal appuyé par la Facilite élargie de crédit (FEC) qui couvre la période 2012-2015. Une mission des services du FMI a séjourné au Niger du 22 au 26 juin 2014 dans le cadre de la quatrième revue du programme. Au regard des récents développements intervenus au plan de la sécurité alimentaire et de la sécurité en général, la nécessité de prendre en compte dans le collectif budgétaire préparé par les autorités de nouvelles dépenses de sécurité a été soulignée. Le recours à une émission d'obligations sur le marché financier régional a été retenu.

Une mission des services du FMI se rendra à Niamey à partir du 22 octobre 2014 pour finaliser les travaux de la quatrième revue, procéder à la cinquième revue et aux consultations annuelles 2014 au titre de l'article IV.

RWANDA

Le Rwanda met en œuvre depuis décembre 2013 son 2ème programme appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Les services du FMI ont effectué une mission à Kigali du 22 septembre au 7 octobre 2014 pour les consultations au titre de l'Article IV. Les discussions ont porté essentiellement sur les réformes visant à renforcer la résilience de l'économie rwandaise face aux chocs. Ainsi, les autorités et les services ont exploré les mesures de moyen et long termes pour accroitre les ressources internes. Les nouveaux instruments introduits par le gouvernement pour approfondir le secteur financier ont été examinés, en rapport avec la nécessité de soutenir le développement du secteur privé. Enfin, les développements récents en matière d'intégration au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est et son impact sur la croissance à long terme du Rwanda ont été abordés.

SAO TOME & PRINCIPE

Une mission du FMI s'est rendue à Sao Tomé du 7 au 20 mars 2014 afin d'effectuer la troisième revue du programme économique appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvée le 20 juillet 2012. Les services du FMI ont noté que les perspectives économiques du pays continuent d'être affaiblies par les évolutions défavorables de l'environnement économique mondial. Les discussions ont porté notamment sur les moyens de renforcer les réformes structurelles, promouvoir le système financier et réduire les vulnérabilités liées à la dette. Les discussions relatives à la troisième revue se poursuivent et son examen par le Conseil d'administration est prévu d'ici la fin de l'année 2014.

SENEGAL

Le Conseil d'administration du FMI a favorablement conclu le 17 juin 2014 la septième revue du programme économique du Sénégal appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE). Cette revue a été conclue suivant la procédure du défaut d'opposition c'est-à-dire sans réunion formelle du Conseil. Ce faisant, le Conseil a approuvé l'évaluation des services du FMI. Dans leur rapport au Conseil, les services du FMI se sont félicités de l'intention des autorités sénégalaises de continuer à réduire le déficit budgétaire ainsi que de leur engagement à améliorer la transparence des finances publiques. Ils ont également estimé que le Plan Sénégal Émergent (PSE) présente un bon diagnostic et une vision pour le pays. Ils ont toutefois encouragé les autorités à améliorer l'efficience des investissements et à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles.

Les services du FMI ont séjourné à Dakar en septembre 2014 pour effectuer la huitième et dernière revue du programme appuyé par l'ISPE.

TCHAD

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 1er août 2014 un accord triennal avec le Tchad au titre de la Facilite élargie de crédit (FEC). A cette occasion, les Administrateurs ont accueilli favorablement les progrès réalisés par le Tchad dans l'amélioration des performances macroéconomiques au cours des années récentes, en dépit d'une situation sécuritaire régionale difficile. Ils ont souligné l'importance d'un engagement très fort en faveur de politiques et réformes structurelles saines dans le cadre du programme appuyé par la FEC, en vue d'assurer la viabilité budgétaire, accroitre les marges de manœuvre budgétaires et promouvoir une croissance durable et inclusive.

Une mission des services du Fonds s'est rendue à N'Djaména du 21 au 25 septembre 2014 pour conduire une évaluation préliminaire de l'exécution du programme et échanger avec les autorités tchadiennes sur les perspectives budgétaires et macroéconomiques en 2015. Les services du Fonds se rendront à nouveau au Tchad au premier trimestre de l'année 2015 pour effectuer la première revue du programme appuyé par la FEC.

TOGO

Le Conseil d'administration du FMI a conclu le 06 décembre 2013 les consultations 2013 avec le Togo au titre de l'article IV des statuts du Fonds. Des discussions sur l'exécution du budget 2014 ainsi que les projections budgétaires pour l'année 2015 ont été engagées avec les autorités lors de la visite des services à Lomé du 06 au 13 mars 2014. Ces discussions se sont poursuivies à Washington D.C., lors des réunions du printemps qui se sont tenues du 11 au 13 avril 2014.

Par ailleurs une mission technique des services, portant sur les évolutions récentes et les perspectives macroéconomiques et budgétaires, ainsi que sur la mise en œuvre de réformes structurelles s'est rendue à Lomé du 10 au 17 septembre 2014. Les services ont noté lors de cette mission, que malgré une situation macroéconomique difficile, la croissance économique restait solide en 2014. Ils ont également noté que la mise en œuvre effective de l'Office Togolais des Recettes (OTR) a été accélérée au cours de l'année 2014.

Les perspectives d'un nouveau programme économique et financier susceptible d'être appuyé par la FEC feront l'objet de discussions avec les autorités togolaises au dernier trimestre 2014.

I.2 Engagements Financiers des Pays du Groupe avec le FMI

Le total des engagements financiers des pays du Groupe avec le FMI a été évalué à 737 millions de DTS à la date du 31 août 2014 (voir Tableau 2) au titre des accords portant sur la Facilité élargie de crédit (FEC). L'examen de la structure de ces engagements révèle un niveau de tirages atteignant 520 millions de DTS et un montant restant à tirer de 217 millions de DTS, soit respectivement des taux de 70,6% et 29,4 %.

La part des pays membres de la Zone franc dans le total des engagements a atteint 606 millions ou 70,5%. Elle se décompose en tirages pour 427 millions de DTS ou 78,1% et un montant restant à tirer pour 179 millions de DTS ou 29,5%.

Pour l'ensemble des Etats Africains au sud du Sahara, le montant total des engagements envers le FMI s'est établi à fin août 2014 à 1045 millions de DTS pour 13 accords y compris les 7 accords au titre de la FEC susmentionnés, contractés par les pays membres de notre groupe.

I.2.1 Point d'achèvement de l'Initiative PPTE et allègement de la dette multilatérale

Au 31 août 2014, la configuration des pays membres du Groupe ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE est restée quasiment identique à celle présentée dans le précédent rapport annuel, soit un total de 18 pays sur les 19 éligibles. Ces pays ont franchi l'étape finale de ce processus d'allégement de la dette selon l'ordre chronologique suivant : le Burkina Faso en avril 2002 ; la Mauritanie en juin 2002 ; le Bénin et le Mali en mars 2003 ; le Niger et le Sénégal en avril 2004 ; Madagascar en octobre 2004 ; le Rwanda en avril 2005 ; le Cameroun en avril 2006 ; São Tomé et Principe en mars 2007 ; la République Centrafricaine en juin 2009 ; la République du Congo en janvier 2010 ; la République Démocratique du Congo en juillet 2010 ; le Togo et la Guinée-Bissau en décembre 2010 ; la Côte d'Ivoire en juin 2012, la Guinée en septembre 2012 et l'Union des Comores en décembre 2012.

Le Tchad qui a atteint le point de décision en mai 2001 poursuit ses efforts pour atteindre le point d'achèvement le plus rapidement possible. Dans cette optique, les autorités s'attellent à mettre en œuvre un nouveau programme appuyé par la FEC, approuvé le 1er août 2014.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE requiert du pays candidat des efforts pour satisfaire aux critères suivants (i) être éligible aux prêts IDA et aussi aux prêts accordés par le FMI dans le cadre de son dispositif d'appui en faveur de la réduction de la pauvreté et la croissance, (ii) faire face à un niveau de dette devenu insoutenable, en dépit du recours aux mécanismes traditionnels de résolution de la question de la dette, (iii) avoir établi un historique crédible de bonnes performances dans la mise en œuvre de réformes et de politiques économiques et financières appuyées par le FMI et la Banque Mondiale et (iv) avoir mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté soumise à un processus de participation élargie à travers le pays.

Quant au point d'achèvement qui conduit à l'allègement de la dette bilatérale et multilatérale, les conditions à satisfaire sont les suivantes : (i) avoir un historique de bonnes performances dans le cadre d'un programmes appuyé par les ressources du FMI, (ii) mettre en œuvre avec succès un certain nombre de déclencheurs convenus au point de décision et (iii) adopter et exécuter pendant une durée d'au moins une année une stratégie de réduction de la pauvreté.

I.3 Renforcement des capacités et assistance technique

I.3.1 Centres régionaux d'assistance technique et Institut de formation pour l'Afrique

Dans le cadre de son assistance en faveur des pays africains, le FMI a ouvert avec la contribution des États-membres et des pays donateurs des centres régionaux d'assistance technique (AFRITAC) qui, à la fin du mois d'août 2014 sont au nombre de cinq (5) à savoir : AFRITAC Centre, dont le siège est à Libreville, au Gabon ; AFRITAC Est, à Dar Es Salam, en Tanzanie ; AFRITAC Ouest, à Abidjan, en Cote d'Ivoire; AFRITAC Ouest II, à Accra, au Ghana, AFRITAC Sud, à Port-Louis, à Maurice. Les pays de notre groupe sont couverts par AFRITAC Ouest I, AFRITAC Centre, AFRITAC Est et AFRITAC Sud.

Par ailleurs, Maurice abrite depuis le premier trimestre 2014 l'Institut de formation en Afrique (*African Training Institute,* ATI) du FMI.

I.3.2 Missions d'assistance technique directe aux pays de notre groupe

Les missions d'assistance technique directe en faveur de nos pays et effectuées par les différents départements du FMI se sont poursuivies au cours de la période sous revue. Ces missions ont porté en particulier sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, la modernisation des systèmes monétaires et financiers, les statistiques et les questions juridiques.

I.3.3 Cours de perfectionnement des cadres des pays membres de notre groupe

L'Institut pour le renforcement des capacités (*Institute for Capacity Development*, ICD) du Fonds a poursuivi l'organisation à Washington D.C. de cours et séminaires de perfectionnement des cadres de nos pays dans les différents domaines d'expertise du FMI. Ces cours visant au renforcement des capacités humaines dans nos pays ont porté essentiellement sur :(i) la programmation et les politiques financières ; et (ii) la gestion macroéconomique en rapport avec les questions relatives au secteur financier, au taux de change, au budget, à la dette, à la balance des paiements et aux méthodes permettant de renforcer le cadre statistique dans les domaines de finances publiques. Des cours spécialisés portant sur la gestion de la liquidité, l'évaluation des dispositifs de sauvegarde des banques centrales et les politiques macroprudentiellles ont été également dispensés au siège du FMI.

I.4 Missions effectuées par le Bureau

L'Administrateur, ses suppléants et leurs collaborateurs ont effectué 38 missions dans nos pays et auprès des institutions régionales au cours de la période sous revue dans le cadre des consultations avec les autorités au titre de l'article IV et des négociations et revues de programmes appuyés par le FMI. En outre, le Bureau a pris part à une conférence qui s'est tenue du 28 au 30 octobre 2013 à Johannesburg, en Afrique du Sud, organisé par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies et portant sur le thème de l'Intégration Régionale Africaine. Le Bureau a aussi participé au Caire, en Egypte, à une réunion du Groupe technique du G24 du 10 au 11 mars 2014. Le Bureau a ensuite pris part du 22 au 30 mars 2014 à Abuja, au Nigeria à une conférence extraordinaire des ministres africains de l'économie et des finances, le CAMEF. Du 29 au 30 mai 2014, les trois Administrateurs et deux autres collègues ont participé à Maputo, au Mozambique à la conférence FMI/Afrique sur l'« Essor de l'Afrique : bâtir pour le futur ». Le Bureau a d'autre part pris part du 2 au 4 septembre 2014 à Khartoum, au Soudan à la réunion des gouverneurs africains du FMI et de la Banque Mondiale Par ailleurs, le Bureau a participé du 30 au 31 mars à Londres, au Royaume Uni, à la réunion des suppléants du Comité monétaire et financier international (CMFI) dans le cadre des travaux préparatoires aux Assemblées du Printemps. En perspective de la tenue des Assemblées annuelles 2014, le Bureau a participé le 23 septembre 2014 à la réunion des suppléants du Comité monétaire et financier international (CMFI). Enfin, le Bureau a aussi participé à la Réunion des Ministres des Finances de la Zone franc tenue le 3 octobre 2014 à Paris, en France.

I.5 Représentations résidentes du FMI dans les pays du groupe

Le nombre des représentations résidentes du FMI dans les pays membres de notre groupe se chiffre en fin août 2014 à 19 bureaux, soit le même nombre que celui annoncé dans le précédent rapport. Ces représentations sont accréditées dans les pays ci-après: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

CHAPITRE II : EVOLUTION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Le Conseil d'administration du FMI s'est réuni le 25 septembre 2014 pour examiner les rapports des services techniques sur les Perspectives de l'Economie Mondiale (*World Economic Outlook*), la Stabilité Financière dans le Monde (*Global Financial Stability Report*) et la Surveillance des Finances Publiques (*Fiscal Monitor*).

Au cours de ces discussions, le Conseil d'administration a noté que la reprise économique mondiale demeure inégale et que le rythme de cette reprise reste faible en raison notamment des conséquences de la crise. L'investissement reste contraint dans plusieurs économies avancées tandis que les économies émergentes s'ajustent à des taux de croissance économique plus bas que ceux atteints durant la période qui a suivi immédiatement la crise mondiale. Le Conseil a également souligné le retour au devant de la scène de défis qui datent de la période d'avant crise, notamment les effets du vieillissement de la population sur la force de travail ; la faiblesse croissance de la productivité ; et les déficits d'infrastructures. Ces problèmes affectent le rythme de la reprise à travers une croissance potentielle plus faible dans nombre de pays.

S'agissant des perspectives, le Conseil a souligné que la croissance mondiale devrait augmenter au regard des politiques monétaires accommodantes dans les principales économies avancées; des conditions favorables des marchés financiers ; et du rythme plus graduel des ajustements budgétaires. La croissance dans les économies émergentes et en développement devrait augmenter également avec l'amélioration progressive des facteurs structurels qui affectent l'activité dans certaines économies et le renforcement de la demande extérieure provenant notamment des économies avancées.

Le conseil d'administration a noté qu'en dépit de ces projections de croissance plus élevée, la reprise demeure fragile et sujette à d'importants risques négatifs. Il s'agit des : (i) tensions géopolitiques qui, s'ils persistent, pourraient avoir des effets négatifs sur la confiance et contribuer à accroitre les cours du pétrole ainsi que la baisse des prix des actifs ; (ii) risques provenant des effets sur l'activité ou la dette publique d'une longue période de faible inflation ou déflation.

Les Administrateurs ont exprimé leurs préoccupations face à l'augmentation de la prise de risque financier résultant de la période prolongée de taux d'intérêt bas et qui a conduit notamment à une appréciation des prix des actifs, la compression des marges ainsi qu'une volatilité historiquement basse pour de nombreuses classes d'actifs. Ces risques accrus de marché et de liquidité pourraient ainsi se répandre aux marchés internationaux si les risques géopolitiques s'intensifiaient ou si la normalisation de politique monétaire s'accompagnait d'une hausse de la volatilité.

Les Administrateurs ont noté bien que les banques les plus importantes ont renforcé leurs bilans en réponse à une règlementation plus stricte, la rentabilité réduite de certaines banques a créé un besoin de révision de leurs modèles de gestion qui pourrait potentiellement avoir un impact négatif sur la reprise économique en cours. De plus, l'intermédiation de crédit vers le secteur bancaire parallèle *(shadow banking)*, créant de nouveaux défis pour la surveillance et la règlementation. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont observé qu'un environnement où les financements sont plus restreints pourrait défavorablement affecter les dynamiques des dettes souveraines de nombreux pays émergents et en voie de développement, en particulier si elles s'accompagnaient de croissances plus faibles.

Les Administrateurs ont aussi exprimé leur inquiétude quant aux risques à moyen terme qui pèsent sur la reprise économique mondiale. La croissance dans les économies avancées pourrait continuer à être décevante pendant une période plus longue en raison d'une croissance potentielle moindre ou à cause d'une faiblesse soutenue dans la demande. Ils ont noté qu'en l'absence de réformes structurelles, la croissance potentielle pourrait être inférieure aux niveaux actuellement projetés.

Le Conseil a recommandé que davantage d'efforts soient consentis dans la plupart des économies dans le but de rétablir la croissance. Il a considéré qu'une normalisation prématurée de la politique monétaire devrait être évitée au regard des niveaux de croissance de la demande relativement modérés dans les économies avancées. Quelques Administrateurs ont aussi estimé qu'il est nécessaire que la Banque centrale européenne prenne des mesures supplémentaires, tandis que d'autres ont considéré qu'il faut davantage de temps pour mesurer l'efficacité des politiques déjà mises en œuvre. D'autres Administrateurs n'ont pas jugé que la politique monétaire accommodante en cours était efficace pour promouvoir la demande et la croissance durable. En conséquence, ils ont mis en garde contre le maintien d'une telle politique plus longtemps que nécessaire étant donné les risques qu'elles posent sur la stabilité financière.

Les Administrateurs ont insisté sur le besoin de restructurer les banques faibles, de procéder à la résolution des institutions défaillantes et non viables et d'améliorer la transmission de la politique monétaire par l'assainissement des bilans bancaires. De plus, des données adéquates sont nécessaires pour contenir l'accumulation des risques et pour satisfaire le besoin de confier un mandat aux autorités en vue de limiter ces risques, particulièrement dans le secteur bancaire parallèle *(shadow banking)*. Les Administrateurs ont dans l'ensemble soutenu la mise en place de politiques macro-prudentielles pour régler et surveiller le secteur bancaire parallèle, même si un certain nombre d'entre eux ont noté l'expérience limitée dans la mise en œuvre de telles mesures et sur leur efficacité. Pour fournir des incitations adéquates à la prise de risque dans le secteur bancaire, quelques Administrateurs ont jugé important de réformer la gouvernance et la rémunération des dirigeants des banques.

Les Administrateurs ont souligné que l'assainissement des finances publiques dans les pays avancés doit s'accorder, en termes de rythme et de composition, avec le besoin de soutenir la reprise immédiate et jeter les bases pour les plans à moyen terme (en particulier aux Etats Unis et au Japon). D'une manière générale, les mesures visant à réduire la dette et le déficit budgétaire devraient être élaborées de manière à minimiser leurs effets négatifs sur l'emploi et la croissance. Les Administrateurs ont généralement convenu que dans les pays ayant des besoins en infrastructure clairement identifiés et où des procédures efficaces encadrent les investissements publics, une augmentation des investissements publics dans les infrastructures pourrait stimuler la demande et augmenter la production potentielle à moyen terme. Les Administrateurs ont aussi généralement relevé que dans certains cas, une politique budgétaire plus accommodante pourrait permettre de mettre en évidence les bienfaits des réformes structurelles sur la croissance, à condition qu'un espace budgétaire suffisant soit disponible. Il faudrait également qu'il y ait suffisamment de certitude en ce qui concerne les coûts et avantages des réformes ainsi que les perspectives de leur mise en œuvre. Dans certains pays, les conditions budgétaires limitent les réformes structurelles pouvant être mises en œuvre sans coûts pour le budget.

Le Conseil a également relevé que les efforts des pays émergents pour rééquilibrer la croissance vers des sources endogènes ont soutenu la croissance mondiale, bien que ce rééquilibrage, combiné avec une croissance plus faible que prévue, a aussi réduit l'espace des politiques et accru les vulnérabilités de certains pays. Dans ce contexte, si les risques de détérioration de la situation se matérialisaient, l'envergure des politiques macroéconomiques en soutien de la croissance serait limitée pour les économies ayant une faible position budgétaire et extérieure, des niveaux d'inflation élevés ou en augmentation. Les politiques macroéconomiques seraient aussi limitées pour les économies faisant face à des risques sur les systèmes financiers en raison d'une période d'expansion continue du crédit. Les Administrateurs ont souligné l'importance de réduire ces vulnérabilités notamment en reconstituant les amortisseurs budgétaires. Ils ont aussi souligné qu'une croissance forte et soutenue dans les pays à faible revenu exige plus de progrès dans le renforcement des positions budgétaires à travers une augmentation des recettes et une rationalisation des dépenses, la conduite d'une politique monétaire plus indépendante, et le renforcement de la gestion des finances publiques. Les Administrateurs ont insisté sur l'importance pour les marchés émergents de continuer à faire face aux chocs financiers externes à travers des taux de change flexibles, ainsi que la mise en œuvre d'autres mesures visant à limiter une volatilité excessive des taux.

Les Administrateurs ont souligné l'importance des réformes structurelles pour augmenter la croissance potentielle aussi bien dans les économies avancées, que dans les marchés émergentes et les économies en voie de développement. Dans la zone Euro, ces réformes incluent des politiques actives dans le marché de l'emploi et des programmes de formation plus ciblés.

Des investissements publics plus importants dans certains pays créditeurs, complétés par des politiques encourageant les investissements privés, pourraient stimuler la demande à court terme tout en augmentant la production potentielle sur le moyen terme. Des politiques structurelles plus volontaristes au Japon sont aussi nécessaires pour augmenter l'offre d'emplois et accroitre la productivité dans certains secteurs à travers la déréglementation. D'autres économies avancées pourraient aussi accroitre la croissance potentielle par des mesures destinées à augmenter le capital humain et physique et la participation de la force de travail. Les priorités varient parmi les marchés émergents et les économies en voie de développement. Elles ont trait à l'élimination des contraintes au développement des infrastructures, aux réformes des systèmes éducatifs, des marchés des biens et du travail et une meilleure offre des services publics. Bien que le surplus du compte courant ait nettement diminué en Chine, davantage de progrès pour progressivement déplacer la croissance vers la consommation intérieure et réduire la dépendance vis-à-vis du crédit et de l'investissement pourrait aider à contenir les risques de perturbation des marchés financiers. Ce rééquilibrage pourrait aussi permettre d'éviter les risques d'un ralentissement brusque et contribuer à une réduction des déséquilibres externes à l'échelle mondiale. Les Administrateurs ont aussi fait remarquer que la diversification accrue de l'économie et la transformation structurelle demeurent des priorités élevées pour les pays à faible revenu.

Notre Bureau a tout d'abord relevé du rapport sur les perspectives de l'économie mondiale que les économies des pays avancés continuent de souffrir des séquelles de la récession de ces dernières années et que la croissance continue à être inférieure aux projections dans beaucoup d'économies émergentes. Cependant, il est encourageant de constater que la croissance est restée robuste dans les pays à faible revenu bien que ces pays continuent à être vulnérables aux chocs exogènes, notamment à des baisses abruptes des prix des matières premières.

En ce qui concerne la Surveillance des finances publiques, nous avons favorablement accueilli l'analyse indiquant que les risques budgétaires étaient dans l'ensemble réduits, avec une large stabilisation des ratios moyens de la dette sur le PIB. Par ailleurs, les marges budgétaires, qui varient selon les pays, permettent à certains de faire face aux besoins de créations d'emplois et de stimulation de la croissance. Nous avons en particulier relevé le potentiel que représente une contribution forte des investissements en infrastructure à la croissance et l'emploi.

Le rapport sur la Stabilité financière dans le monde a insisté sur les risques que pose la période prolongée de politiques monétaires accommodantes et qui pourrait être une source d'instabilité et affecter défavorablement la reprise économique en cours. Dans ce contexte, nous avons salué les recommandations visant à encourager la mise en œuvre de réformes qui améliorent la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle ainsi que l'utilisation de mesures macro-prudentielles bien conçues pour faire face aux excès financiers.

S’agissant des prévisions de croissance et des risques, nous avons observé que le FMI prévoit un rebond de l’activité économique dans les pays avancés, dans les économies émergentes ainsi que dans les pays en voie de développement pour le reste de l’année 2014 et en 2015. Cependant, nous avons noté que les projections de croissance sont fondées sur l’hypothèse selon laquelle les tensions géopolitiques vont s’atténuer d’ici la fin de 2014 ou en 2015. Nous avons estimé, pour notre part, que cette hypothèse pourrait s'avérer être une hypothèse assez forte à la lumière des événements géopolitiques récents et que la croissance pourrait être décevante. Nous avons donc recommandé plus de prudence dans la formulation des hypothèses de prévision de croissance.

En ce qui concerne les défis des politiques à mettre en œuvre dans un tel environnement où les niveaux de croissance sont révisés à la baisse de façon répétée et où les risques baissiers se sont accrus, nous avons partagé l’avis que la mise en œuvre de politiques plus dynamiques demeure une priorité afin d’assurer une reprise de la croissance soutenue ainsi qu’une augmentation du PIB potentiel.

Les risques de déflation et d'inflation basse prolongée dans quelques économies avancées continuent à être une source préoccupation. Dans ce contexte, les banques centrales des économies avancées ont à juste titre signalé la poursuite de politique monétaire accommodante pendant une période relativement longue. Dans ce contexte et pour stimuler la demande, ces pays devraient agir sur le front budgétaire pour soutenir la reprise et mettre en place les bases d’une croissance à plus long terme. Cependant, la qualité et l'ampleur des mesures budgétaires à mettre en œuvre est cruciale dans la mesure où les problèmes d’endettement continuent de représenter un défi important pour de nombreux pays.

L’accent mis dans le rapport sur les perceptives de l’économie mondiale sur les réformes structurelles est approprié dans la mesure où ces réformes sont essentielles pour rendre la reprise durable et augmenter le potentiel de croissance. Les pays où la croissance est élevée devraient saisir cette opportunité pour engager des réformes qui, dans d’autres circonstances, auraient exigées un soutien politique et social fort. Pour les autres pays, il est compréhensible que le rythme des réformes puisse être ralenti en fonction de l'état de leurs économies.

Nous avons noté l'optimisme que les marchés financiers ont affiché jusqu'à présent. Cependant, il nous semble qu’il y a un décalage entre cet optimisme et l'investissement, plus timide, en particulier dans des économies avancées. De plus, nous avons reconnu que quelques pays émergents doivent prêter attention aux réactions éventuelles des marchés aux vulnérabilités de leur secteur financier. En outre, nous avons relevé que les risques résultant de l'utilisation prolongée des politiques d'assouplissement monétaire pourraient saper la stabilité financière si elles ne sont pas adressées de façon opportune.

Quant aux pays à faible revenu, les défis auxquels ils font face ne sont pas négligeables. Ils incluent la nécessité de préserver la soutenabilité budgétaire à long terme tout en poursuivant leur élan de croissance ; leur vulnérabilité aux facteurs exogènes, y compris les évolutions des prix des matières premières ; les retournements des flux de capitaux ; et une demande externe faible prolongée. Dans ces temps relativement tranquilles, ces pays devraient accumuler des marges budgétaires et des réserves de change suffisantes pour faire face à ces risques tout en renforçant les politiques mises en œuvre et installer les fondements de leur développement économique, notamment à travers l'investissement dans le capital humain et physique.

Nous avons fait remarquer que les perspectives régionales et dans les pays font ressortir une reprise inégale et qui demeure globalement faible. Cette reprise est aussi sujette aux risques potentiels et considérables de débordements sur le plan régional. En Amérique du Nord et dans les économies avancées d'Europe, il y a davantage de raisons d'être optimiste que lors de l'élaboration des perspectives économiques mondiales en avril 2014. Cependant, les exigences précédentes en matière de politiques demeurent d'actualité en ce qui concerne l'assainissement budgétaire à moyen terme et les mesures pour stimuler l'offre globale aux Etats Unis, la politique monétaire accommodante, la réparation des bilans des banques et des entreprises, l'Union bancaire et les réformes des marchés des biens et du travail dans la zone Euro. Nous avons aussi noté que les vulnérabilités liées au marché de l'immobilier se sont intensifiées dans certains pays et devraient faire l'objet d'une surveillance étroite. En Asie, les défis immédiats de politiques ont trait à la nécessité de resserrer les conditions financières, alors qu'en Amérique Latine, la priorité est de préserver la stabilité macroéconomique et financière.

Notre Bureau a convenu que l'Afrique sub-saharienne devrait saisir l'opportunité qui lui est offerte en maintenant une croissance forte pour développer ses infrastructures tout en reconstituant ses amortisseurs là où cela est possible. Nous avons évoqué les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté dans certains pays. Cependant, nous avons souligné que la promotion d'une croissance forte et inclusive devrait demeurer la priorité. La propagation du virus Ebola constitue un nouveau défi qui pourrait anéantir les efforts de développement du continent et atteindre d'autres régions. Il est par conséquent impératif que des efforts supplémentaires soient faits par la communauté internationale pour contenir et éliminer cette menace.

Concernant les investissements dans les infrastructures, nous avons souscrit à l'analyse du rapport et noté qu'il est important de ramener le ratio du capital physique sur la production aux niveaux historiques dans les pays avancés, et développer les infrastructures nécessaires pour soutenir l'activité économique dans les marchés émergents et les pays en voie de développement. En ce qui concerne le financement des infrastructures pour le développement, tout en reconnaissant la nécessité de mobiliser les ressources internes, nous avons fait remarquer que les pays en programme avec le FMI ont mis en œuvre cette politique au cours des dernières décennies. Cependant, hormis les pays producteurs de pétrole, la plupart des pays à faible revenu n'ont pas pu augmenter les recettes budgétaires de manière significative et ont eu recours en grande partie aux dons et aux prêts concessionnels. Cela a eu pour effet d'annuler ou de ralentir d'importants projets d'investissements, diminuant ainsi les perspectives de croissance et d'emploi dans ces pays. Nous avons par conséquent appelé à une révision des plafonds d'endettement du FMI dans le sens de rendre la conditionnalité sur la dette moins contraignante et plus flexible pour les pays emprunteurs ayant un programme soutenu par le FMI.

Nous avons aussi souscrit à la prévision que le déficit budgétaire global devra diminuer ou se stabiliser en 2014 dans les pays à faible revenu grâce à la maitrise des dépenses publiques. Cependant, nous avons fait remarquer que les restrictions dans les dépenses budgétaires ont aussi eu des effets négatifs sur les dépenses d'investissements, affectant ainsi la croissance et la création d'emplois.

CHAPITRE III : REVUE DE LA POLITIQUE DU FMI EN MATIERE DE LIMITES D'ENDETTEMENT APPLICABLES AUX PAYS A FAIBLE REVENU AYANT UN ACCORD AVEC LE FMI

Le Conseil d'administration du FMI a entamé depuis mars 2013 une revue de la politique de l'institution en matière de limites d'endettement applicables aux pays à faible revenu qui sont en programme avec le Fonds.

L'objectif affiché d'une nécessaire révision de cette politique a été d'introduire plus de flexibilité dans les limites d'endettement pour permettre aux pays concernés de faire face à leurs besoins de financement de projets d'infrastructures et de développement sans pour autant aggraver leur risque de surendettement.

Les propositions initialement formulées par les services du FMI dans le cadre de cette revue incluent principalement, d'une part, l'élimination du plafond sur les emprunts non concessionnels pour introduire un plafond nominal unique relatif à l'ensemble des emprunts (concessionnels ou non) et, d'autre part, l'assouplissement de la politique du FMI en tenant compte uniquement du risque de surendettement auquel fait face le pays concerné. Il était également suggéré en mars 2013 que, contrairement au cadre existant, les capacités de gestion de la dette des pays ne seraient plus un élément déterminant de cette politique mais qu'elles seraient prises en compte dans le renforcement des capacités.

Discussions de mars 2013

Lors de la première discussion du Conseil d'administration en mars 2013, une majorité s'était dégagée en faveur de l'objectif et de l'approche proposée, en dépit de quelques réserves émises par certaines chaises représentant des économies avancées. Ces réserves portaient notamment sur l'utilisation de la concessionnalité moyenne des nouveaux emprunts comme simple cible indicative ; la proposition d'utiliser la valeur actualisée pour le plafond de la dette de manière plus parcimonieuse ; et l'abandon du critère de capacités du pays dans la détermination de la limite d'endettement.

A la suite de cette première discussion, les services du FMI ont été invités par le Conseil d'administration de proposer un cadre spécifique pour la mise en œuvre de cette nouvelle approche.

Discussions de janvier 2014

La seconde réunion du Conseil d'administration, tenu à titre informel le 10 janvier 2014 pour discuter de propositions spécifiques des services du FMI, a donné lieu à des divergences de vue importantes.

D'une part, la plupart des chaises représentant les économies avancées (créanciers dits « traditionnels ») ont soutenu le cadre détaillé proposé par les services du FMI. Selon ces chaises, le cadre proposé est nécessaire pour assurer la transparence dans les pratiques d'endettement des pays à faible revenu, à travers un processus de gestion de la dette ; créer une incitation à recourir aux emprunts concessionnels à travers une conditionnalité sous forme de critère de performance basé sur la valeur actualisée de la dette extérieure totale; mettre en place des sauvegardes contre le surendettement ; et assurer une cohérence de la politique du Fonds avec celles de la Banque mondiale et des banques régionales de développement.

D'autre part, les trois chaises africaines (Afrique sub-saharienne et Afrique du Nord), largement soutenues par les autres chaises représentant des pays à faible revenu et des pays émergents, ont été vivement critiques à l'égard de la proposition des services qui s'est écartée de l'approche agréée en mars 2013 et n'a pas tenu compte des préoccupations des pays concernés. Ces chaises ont notamment mis en exergue : (i) le caractère inutilement intrusif du cadre proposé lié à l'obligation de publication *ex ante* de plans d'emprunts ; (ii) l'alourdissement de la conditionnalité et le manque de souplesse en dépit des effets d'annonce ; (iii) le poids supplémentaire qui pèserait sur les pays dotés de faibles capacités, en contradiction avec les intentions initiales ; (iv) l'entrave potentielle aux financements des infrastructures pour le développement ; (v) le manque d'uniformité de traitement entre les pays membres du FMI ; (vi) la discrétion excessive accordée aux services du FMI sur la pertinence et l'évaluation des plans d'emprunts ; lesquelles sortent des domaines d'expertise du FMI et outrepassent son mandat ; et (vii) le caractère subjectif du traitement des « emprunts à impact macroéconomique majeur » qui tient compte ni des effets positifs durables sur l'économie, ni du fait que nombre de projets d'infrastructure tendraient à représenter un pourcentage très élevé du PIB dans les pays à faible revenu. En outre, ces chaises ont insisté pour que le Cadre de viabilité de la dette (CVD) demeure au centre de l'évaluation de la vulnérabilité des pays par rapport à leur niveau d'endettement et serve de guide pour l'élaboration de la conditionnalité des programmes en matière d'endettement.

Compte tenu des fortes divergences de vues au Conseil d'administration, les services du FMI ont été invités à revoir leur proposition.

Discussions de mai 2014

Suite à la forte opposition aux éléments spécifiques du cadre d'endettement suggérés en janvier 2014, les services techniques du FMI ont proposé en mai 2014 au titre d'une nouvelle réunion informelle du Conseil, un cadre alternatif qui a fait l'objet de tractations entre les différents groupes de chaises susmentionnés. Les chaises africaines ont émis les points de vue suivants sur ce cadre alternatif. Tout d'abord, le cadre proposé abandonne le caractère intrusif de la proposition précédente sur les plans d'emprunts, ainsi que le caractère subjectif du traitement des « emprunts à impact macroéconomique majeur ».

Cependant, le nouveau cadre proposé irait toujours à l'encontre des objectifs affichés de la revue qui sont d'introduire plus de flexibilité (en effet, la multiplicité des cas dans la classification des pays maintiendrait une certaine rigidité dans la politique du Fonds sur l'endettement) ; de faire abstraction de la distinction entre financements concessionnels et non-concessionnels ; et de ne plus tenir compte de la capacité de gestion de la dette des pays comme élément déterminant des limites d'endettement. Par ailleurs, le cadre proposé reste vague quant aux catégories de risques d'endettement utilisées pour l'analyse de la viabilité de la dette[1]. Ensuite, le cadre proposé met un accent excessif sur la notion de valeur actualisée comme incitation à recourir aux emprunts concessionnels en dépit de la raréfaction de ces financements ou leur attachement à des conditions d'ordre commercial. De plus, le cadre proposé n'offre aucune incitation aux pays créanciers à offrir davantage de financements concessionnels. Enfin, beaucoup de pays verraient leur conditionnalité sur la dette se renforcer davantage (critère de performance et cible indicative) par rapport au cadre existant.

Les chaises africaines ont exprimé leur disposition à appuyer un cadre qui :

- serait plus souple (laissant en particulier une réelle flexibilité aux pays de combiner financements concessionnels et non con-concessionnels, conformément à l'approche agréé en mars 2013),
- serait moins compartimenté et moins complexe;
- ferait abstraction de la distinction entre financements concessionnels et non-concessionnels ;
- se baserait sur la même catégorisation des risques de surendettement utilisée dans le Cadre de viabilité de la dette ;
- et ne réserverait la conditionnalité basée sur un critère de performance relatif à la valeur actualisée de la dette qu'aux seuls pays ayant une dette en situation de détresse ou faisant face à un risque élevé de surendettement, afin de les encourager à recourir aux financements concessionnels.

III.2. Récente proposition sur les limites d'endettement

Les Administrateurs du FMI se sont réunis en séminaire le 15 septembre 2014 pour échanger sur des propositions des services du FMI relatives à une toute nouvelle approche et un cadre révisé des limites d'endettement applicables aux pays ayant un accord avec le Fonds. Ces nouvelles propositions comprennent les éléments suivants :

[1] La classification actuelle prévue par le Cadre de viabilité de la dette (CVD) comprend les quatre catégories suivantes : (i) dette en situation de détresse ; (ii) risque élevé de surendettement ; (iii) risque modéré de surendettement ; et (iv) risque faible de surendettement.

1) La politique sur les limites d'endettement devrait être unifiée, couvrant tous les pays membres ;

2) L'utilisation de la conditionnalité relative à l'endettement serait basée sur l'existence de vulnérabilités de la dette significatives et sur l'adéquation de la conditionnalité budgétaire ;

3) Pour les pays membres qui s'appuient essentiellement sur les financements concessionnels, l'attention serait portée sur les niveaux d'emprunts globaux (et non plus sur les emprunts non concessionnels, reconnaissant ainsi qu'un emprunt concessionnel et un emprunt non concessionnel sont des substituts imparfaits l'un de l'autre) et un accent serait mis sur les retombées des plans d'investissements publics en termes de croissance ;

4) Aucune conditionnalité de la dette ne serait applicable aux pays faisant face à un risque faible de surendettement ;

5) Les pays faisant face à un risque modéré de surendettement devraient respecter un critère de performance sur l'accumulation de sa dette extérieure totale, spécifiée en valeur actualisée. Cette limite quantitative s'appuierait sur l'évaluation du cadre de politiques macroéconomiques, y compris le plan d'emprunts envisagé par le pays concerné ;

6) Les pays faisant face à un risque élevé de surendettement ou étant en situation de détresse devraient respecter un critère de performance sur un plafond nul ou positif des emprunts non concessionnels (les emprunts non concessionnels ne seraient pas nécessairement proscrits mais seraient exceptionnels et devraient requérir une justification). Ce critère de performance serait accompagné de cibles indicatives sur le niveau d'emprunt concessionnel ;

7) Les pays ayant de faibles capacités de suivi/gestion de leur dette devraient respecter un critère de performance sur un plafond nul des emprunts non concessionnels, accompagné de cibles indicatives sur le niveau d'emprunt concessionnel. Par ailleurs, le programme avec le FMI inclurait des mesures ou une assistance technique visant à renforcer le suivi et la gestion de la dette.

Tout en reconnaissant des progrès dans la nouvelle proposition des services (Points 1, 2, 3, et 4 ci-dessus), les chaises africaines, toujours soutenues par un nombre de chaises représentant des pays émergents ou en développement ont regretté que la distinction entre emprunts concessionnels et non concessionnels demeure pour certaines catégories de pays et que les capacités des pays restent un facteur de détermination du type et du niveau de la conditionnalité.

S’agissant des pays faisant face à un risque modéré de surendettement, ces chaises sont d’avis que l’éventail de ces pays est trop large et qu’une distinction doit être faite entre ceux qui ont de faibles vulnérabilités de la dette (lesquels devraient être assujettis à une conditionnalité plus souple qu’un critère de performance) et ceux qui ont des vulnérabilités significatives. Dans cette optique, il est nécessaire de réviser la définition de cette catégorie de pays dans le Cadre de viabilité de la dette. Enfin, elles ont insisté pour que les niveaux de la dette soient mesurés sur la base des décaissements effectifs ou prévus et non plus sur une base contractuelle qui tend à exagérer le poids réel de la dette et de son service.

III.3. Prochaines étapes de la revue

Le Conseil d’administration devrait se réunir de nouveau après les Assemblées annuelles d’octobre 2014 pour discuter de propositions nouvelles sur une politique révisée des limites d’endettement applicables aux pays en programme avec le FMI, ainsi que sur ses implications opérationnelles.

CHAPITRE IV : SURVEILLANCE MULTILATERALE ET REGIONALE

IV.1 Examen des Politiques communes des Etats Membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Les consultations 2014 sur les politiques communes des Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) se sont déroulées à Yaoundé, au Cameroun, du 22 mai au 5 juin 2014. Ces consultations ont été conclues par le Conseil d'administration réuni le 25 juillet 2014.

L'évaluation par les services de l'évolution macroéconomique de la zone CEMAC a indiqué qu'après une période de performance économique régionale solide, l'activité économique de la CEMAC s'est ralentie en 2013 pendant que la croissance dans les secteurs non pétroliers a continué à être largement tirée par les investissements publics dans plusieurs pays membres. La production de pétrole a sensiblement diminué entrainant une croissance globale du PIB réel d'environ 2 ½ %. En raison entre autres de l'ancrage du franc CFA à l'euro, l'inflation a ralenti à moins de 2 % en moyenne, soit en dessous du critère de convergence régionale fixé à 3 %. En 2014, l'activité économique devrait rebondir avec une croissance régionale du PIB réel projetée à 5-5½ %, la production de pétrole devrait reprendre et l'inflation devrait rester modérée en raison des prix alimentaires bas.

La poursuite de politiques budgétaires expansionnistes et la baisse des recettes pétrolières ont engendré un solde primaire en déficit pour la première fois depuis 2009. Pour sa part, le déficit primaire hors pétrole a atteint 24,6 % du PIB non pétrolier. La dette publique moyenne de la région a augmenté mais reste néanmoins faible, à environ 23 % du PIB, soit bien en dessous du plafond de 70 % du PIB fixé par le cadre régional de surveillance des différents pays. Le déficit du compte courant s'est creusé d'environ 3 % du PIB, du fait de la baisse des exportations de pétrole et du niveau élevé des importations liées aux investissements. Les réserves de change ont légèrement diminué mais se sont établies autour de 17,5 milliards $ US, soit l'équivalent de 5,1 mois d'importations à fin 2013.

Les importants excédents de liquidité du système bancaire ont rendu la politique monétaire en grande partie inefficace. Le taux directeur de la politique monétaire de la BEAC est déconnecté des taux d'intérêt débiteurs des banques reflétant ainsi l'inefficacité du canal de transmission de la politique monétaire. La croissance des dépôts bancaires a ralenti en 2013, mais est restée forte, bien que la croissance du crédit se soit accélérée. Par ailleurs, il a été noté que le niveau des liquidités dans le système bancaire a diminué suite à une baisse des avoirs extérieurs.

Les risques baissiers demeurent importants, comme la région reste vulnérable à une baisse des prix du pétrole et d'autres matières premières et à un ralentissement prolongé dans ses pays partenaires.

Une baisse prolongée des cours du pétrole et d'autres matières premières aurait un impact significatif sur les soldes budgétaires et les soldes de la balance du compte courant. Ce qui exigerait une réduction plus importante et plus brutale de l'investissement public. Il a en outre été souligné que dans un contexte où l'environnement des affaires, extrêmement difficile, limite sévèrement la croissance de l'investissement privé, l'absence de réformes pourrait peser sur le potentiel de croissance à moyen terme des pays de la zone CEMAC. Les institutions régionales à savoir la BEAC, la BDEAC, la COBAC et la Commission continuent de faire face à d'importantes contraintes de capacités. Ces institutions devraient continuer à être renforcées pour mieux coordonner les efforts de réformes et soutenir davantage la croissance régionale. Enfin, la détérioration de la sécurité dans la région avec l'approfondissement de la crise en République Centrafricaine et les problèmes de sécurité dans le nord du Cameroun pourrait peser sur les investissements directs étrangers et la croissance.

Sur la base de cette évaluation présentée par les services, le Conseil a formulé des recommandations portant sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, la politique monétaire, le développement du secteur financier, les réformes structurelles et l'intégration sous-régionale.

Au titre des perspectives économiques de la zone CEMAC, les Administrateurs ont estimé qu'elles sont positives au regard de leurs solides fondements. Néanmoins, ils ont souligné que des risques à la baisse subsistent compte tenu de la forte dépendance des économies à l'égard des revenus pétroliers. Ils ont noté les défis auxquels la région reste confrontée dans le renforcement de sa résistance aux chocs, à la réduction de la pauvreté et à la promotion d'une croissance économique beaucoup plus inclusive et mieux diversifiée. L'exploitation du potentiel économique de la région requiert des capacités institutionnelles et humaines plus solides et la mise en place de cadres de politiques plus efficaces.

Concernant les finances publiques, les Administrateurs ont été d'avis que la politique budgétaire de certains Etats est devenue très expansionniste. Ils ont encouragé les autorités à adapter le cadre de surveillance régionale et à renforcer son application en vue de reconstruire les marges budgétaires, limiter la pro-cyclicité et consolider la viabilité des politiques publiques. Les membres du Conseil ont recommandé d'examiner la possibilité d'adoption d'une règle budgétaire simple et transparente qui ciblerait un solde primaire structurel avec une formule de lissage de la variation des prix et un plafond d'endettement tout en prenant en compte les objectifs particuliers des Etats et leurs caractéristiques structurelles. Par ailleurs, une gestion des finances publiques davantage renforcée et un secteur public efficient constituent des éléments clés pour améliorer davantage les performances socio-économiques.

Abordant la politique monétaire, les Administrateurs ont souligné la nécessité de la rendre plus efficace en corrigeant les faiblesses et insuffisances constatées au niveau de son mécanisme de transmission. A cet effet, ils ont encouragé les autorités à accélérer la réforme du cadre monétaire en améliorant la gestion et la prévision des liquidités et surtout en développant des instruments de marché régionaux afin d'absorber les excédents de liquidités. Bien que le niveau des réserves extérieures soit adéquat, les Administrateurs ont souligné que l'élargissement des déficits du compte courant des Etats pourrait devenir sources de préoccupations. Ils ont invité les autorités nationales des Etats membres à collaborer étroitement avec la BEAC pour renforcer le respect des règles gouvernant le rapatriement des réserves de change.

En ce qui concerne le développement du secteur financier, les Administrateurs ont salué les récents progrès enregistrés dans l'amélioration des capacités de la Commission bancaire régionale (COBAC) ainsi que les efforts fournis pour créer le Bureau d'information du crédit et le système de notation. Toutefois, ils ont demandé de poursuivre les réformes pour sauvegarder la stabilité financière et renforcer l'inclusion financière. A cet effet, les priorités clés incluent le renforcement de l'autonomie institutionnelle et du cadre des mesures de sauvegarde de la BEAC, l'amélioration des capacités et des cadres de règlementation et de supervision ainsi que l'accélération du processus de résolution des banques en difficultés. Les Administrateurs attendent avec intérêt la prochaine mise à jour du programme d'évaluation du secteur financier qui fournira aux autorités une évaluation complète et détaillée du secteur financier et un agenda des priorités dans l'avancement des réformes. Par ailleurs, les membres du Conseil ont encouragé les autorités à rechercher une plus grande participation du secteur privé dans le financement du développement des infrastructures de la région. Ils ont aussi mis en garde contre l'utilisation des épargnes des gouvernements déposées à la BEAC pour financer les investissements dans les infrastructures.

S'agissant de l'intégration économique sous-régionale, le Conseil d'administration a indiqué que des efforts importants sont encore nécessaires pour sa promotion et pour favoriser une croissance économique inclusive et diversifiée. Ces efforts devront porter sur l'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et sur l'augmentation de la productivité. Le renforcement de la protection des investisseurs, la réduction des barrières commerciales et la facilitation des échanges frontaliers constituent des actions prioritaires à cet égard. Dans ce contexte, les Administrateurs ont salué la création prochaine d'un observatoire régional du climat des affaires. Ils attendent avec intérêt la poursuite des efforts visant à renforcer davantage les institutions régionales.

Dans notre intervention, nous avons rassuré le Conseil d'administration de l'engagement des autorités à poursuivre les efforts nécessaires à l'atteinte des objectifs de la CEMAC. Les mesures de politiques et de réformes envisagées à cet effet seront mises en œuvre avec l'appui des partenaires au développement y compris le FMI.

Nous avons aussi apporté des compléments d'informations en réponse aux préoccupations soulevées par les Administrateurs.

En particulier, nous avons fait noter que les autorités de la CEMAC sont d'avis de la nécessité d'accélérer les réformes pour renforcer davantage la viabilité budgétaire des Etats membres. A cet effet, la mise en œuvre des directives de la Commission de la CEMAC sur l'amélioration de la gestion des finances publiques sera accélérée. Le cadre de surveillance régionale sera aussi ajusté pour mieux prendre en compte les défis actuels qui se posent aux Etats et surtout renforcer la viabilité des politiques budgétaires et du cadre de l'union monétaire.

Au titre de la politique monétaire, les autorités envisagent de mettre en œuvre avec l'assistance technique du FMI une vaste réforme du cadre et des instruments de la politique monétaire de la BEAC. Cette réforme a pour but d'améliorer le mécanisme de transmission de la politique monétaire et de relancer le marché monétaire régional et celui des titres publics. Elle aidera aussi la BEAC à mettre en place un cadre efficace de gestion et de prévision de la liquidité bancaire. Le principe de rapatriement des avoirs extérieurs des Etats pour renforcer les fondements de l'union monétaire sera respecté. Les autorités ont engagé des discussions avec toutes les parties prenantes en vue de mettre en place un cadre et des mécanismes adéquats et adaptés à la réalité d'aujourd'hui. Nous avons saisi l'opportunité pour remercier les services du FMI des conseils qu'ils ont fourni à cet effet. Le développement du secteur financier est d'une importance capitale pour la zone CEMAC. A ce titre, d'importants progrès ont été enregistrés dans le renforcement des capacités de la BEAC et de la COBAC en vue de permettre à ces institutions d'exécuter leurs missions. Des efforts seront aussi fournis pour mener à bien la réforme du secteur financier et accroître le financement de la croissance économique des pays de la zone CEMAC.

Sur le commerce intra-communautaire et la compétitivité, nous avons souligné que les autorités à tous les niveaux poursuivront les efforts requis pour lever les obstacles structurels et règlementaires et surtout améliorer le climat des affaires en vue d'attirer davantage les investissements privés et augmenter la croissance économique régionale.

IV.2 Revue triennale de la surveillance

Le Conseil d'administration du FMI a, au cours de sa session du 26 septembre 2014, conduit l'exercice triennal de revue de la surveillance des systèmes financiers et économiques des pays membres. Les Administrateurs ont noté les progrès importants réalisés dans le renforcement de la surveillance du FMI depuis la conclusion du dernier exercice conduit en 2011. Ils ont en particulier, salué l'intégration de la surveillance bilatérale et multilatérale. Les Administrateurs ont globalement souscrit aux propositions de recommandations avancées par les services. Ils ont apprécié l'accent mis sur la mise en œuvre des récentes réformes suite à l'adoption de la décision sur la surveillance tout en faisant face aux défis émergeants.

Dans cette optique, les Administrateurs ont reconnu que les priorités identifiées en 2011 demeuraient pertinentes tout en soulignant la nécessité de les adapter et de renforcer la surveillance dans ce monde de post-crise interconnecté. En conséquence, les Administrateurs ont validé cinq priorités opérationnelles pour la période 2014-2019 à savoir :

i) Les risques et retombées ;
ii) La surveillance macro-financière ;
iii) Les conseils sur les politiques structurelles ;
iv) Expertise et cohérence dans les conseils ;
v) Une approche de la surveillance centrée sur le pays.

Le Conseil a exprimé sa forte attente du Plan d'Action Mondiale de la Directrice générale qui va passer en revue les mesures concrètes ainsi que l'estimation préliminaire de l'impact en ressources des actions prioritaires. Les axes stratégiques retenus sont les suivants :

Risques et retombées : Les Administrateurs ont estimé que l'analyse des risques et retombées des politiques des pays membres restera un sujet d'importance majeur pour le FMI bien après que celle-ci se soit estompée avec la crise. Ils ont appelé à la ferme mise en œuvre de la décision sur la surveillance en particulier à travers l'analyse systématique des retombées externes des politiques des pays systémiques sur les autres pays ainsi que de l'effet induit de ces retombées sur les pays à l'origine de ces dernières. Ils ont appelé à une évaluation plus importante de l'impact de ces risques et de leurs retombées entre autres par une présentation de scenarii alternatifs lors des consultations au titre de l'article IV des statuts.

Dans ce contexte, la plupart des Administrateurs ont convenu de la nécessité de continuer à moderniser et à adapter les outils analytiques du FMI pour l'évaluation du secteur extérieur y compris par une utilisation plus ample de la méthodologie de l'analyse des balances externes. Certains Administrateurs ont estimé qu'il faudrait plutôt remédier aux limites méthodologiques de ces outils avant d'étendre leur utilisation à un groupe plus élargie de pays.

Pour intégrer davantage la surveillance, les Administrateurs ont souligné la nécessité de maintenir un équilibre approprié entre les la surveillance bilatérale et multilatérale afin de ne pas perdre de vue les aspects spécifiques des pays. Les membres du Conseil ont généralement perçu l'utilité des analyses des comptes nationaux dans l'appréhension des risques provenant des flux brutes ou nets. Ils ont estimé que davantage d'efforts de la part des pays membres étaient nécessaires en ce qui concerne la collecte des données.

Surveillance macro-financière : Les Administrateurs ont estimé que l'analyse macro-financière devrait faire partie intégrante des consultations au titre de l'Article IV des statuts. Ils ont souligné qu'étant donné la complexité des rapports entre le secteur financier et l'économie réelle, il serait critique de fournir l'assistance technique requise, améliorer les outils analytiques et renforcer les compétences des services du FMI en la matière.

Les membres du Conseil ont salué l'intention de renforcer la surveillance du fonds avec des politiques macro-prudentielles comme complément des autres politiques économiques. Ils ont encouragé les services à tirer profit des leçons accumulées par les pays sur ce point.

Les politiques structurelles : Les Administrateurs ont souligné l'importance de reconnaitre toutes les questions d'ordre structurelles macro-critiques. La pluparts des Administrateurs ont soutenu l'adoption de principes clairs fondés sur leur impact d'ordre macro-critique, la disponibilité de l'expertise du FMI et l'intérêt porté par une masse critique des pays membres. Un certain nombre d'Administrateurs étaient réticents à l'expansion du travail du FMI dans des domaines où l'expertise et la compétence du FMI n'étaient pas établies.

Expertise et cohérence des conseils du FMI : Les Administrateurs ont examiné plusieurs propositions pour améliorer la cohérence et la qualité des conseils prodigués par le FMI. Entre autres, ils ont encouragé la continuité dans les missions des services ainsi que la dissémination des expériences des autres pays et l'intégration de l'assistance technique dans la surveillance.

Approche centrée sur « le client » : Les Administrateurs ont enjoint les services à être plus à l'écoute des pays membres et à intégrer leurs besoins spécifiques lors des consultations.

Communication effective : Les Administrateurs ont souligné qu'une communication claire et précise était partie intégrante de la stratégie globale de surveillance du FMI. Ils se sont accordés sur la nécessité de rationaliser les messages de la surveillance et en particulier, ils ont soutenu que le message du Plan d'Action Mondiale de la Direction générale devait être synthétisé.

La plupart des Administrateurs ont supporté les propositions de consolidation des publications relatives à la surveillance multilatérale comme un moyen d'amélioration de la cohérence et de l'efficacité des messages.

Coopération mondiale : Les Administrateurs on apprécié le rôle clé du FMI dans la promotion de la coopération internationale post-crise. Certains Administrateurs ont soutenu la nomination d'un groupe d'experts pour explorer la conformité du mandat actuel du FMI aux défis auxquels l'institution fait face pour assurer la stabilité économique et financière mondiale. Toutefois la plupart des Administrateurs étaient d'avis que d'autres priorités plus urgentes étaient à l'ordre de jour et que cette question pourrait être revue au moment approprié.

Egalité dans le traitement des pays membres : Les Administrateurs ont souligné la nécessité d'apporter une réponse à la perception du manque d'équité. Plusieurs Administrateurs étaient favorables à l'idée d'évaluer l'équité à travers les ressources engagées dans la surveillance des pays ainsi que la profondeur de l'analyse des risques internes et systémiques. Toutefois un certain nombre d'Administrateurs ont estimé nécessaire de prêter davantage attention au résultat de l'exercice au regard d'exemples où le FMI aurait prodigué des conseils différents à des pays faisant face à des circonstances similaires.

Ressources : Les Administrateurs ont noté que certaines des propositions faites entrainerait un besoin additionnel en ressources. Toutefois plusieurs Administrateurs ont appelé la Direction générale à identifier les options éventuelles pour dégager les ressources nécessaires sans une augmentation du budget.

Revues : La plupart des Administrateurs ont soutenu la proposition de ramener le cycle de revue de la surveillance à cinq ans plutôt que trois eu égard au besoin en ressources que cet exercice entraine et au temps nécessaire pour murir les réformes envisagées.

Notre bureau, s'est joint aux autres Administrateurs pour soutenir les priorités et axes de réformes proposés. Nous avons en particulier insisté sur les priorités en matière de surveillance dans les pays en développement. Ainsi nous avons fait part de notre inquiétude sur la diminution des ressources engagées par le Fonds dans les pays.

Nous avons aussi relevé les priorités de nos pays en matières de réformes structurelles notamment les politiques de diversification et de transformation structurelles de l'économie ; la croissance inclusive et durable et l'approfondissement des systèmes financiers.

IV.3 Politiques communes des Etats membres de l'Union Monétaires des Caraïbes Orientales (UMCO)

Les politiques communes des pays membres de l'Union Monétaire des Caraïbes Orientales (UMCO) au titre de la surveillance régionale 2014 ont fait l'objet d'examen par le Conseil d'administration le 6 juin 2014.

Le Conseil a souscrit à l'évaluation faite par les services du FMI et a noté que la reprise économique dans les pays membres de l'UMCO demeure faible et confrontée à d'énormes défis dans un contexte où la marge de réaction aux chocs est amoindrie. Les Administrateurs ont souligné l'importance de faire face aux vulnérabilités liées à une dette publique non viable, aux tensions dans le secteur financier, et à la faible compétitivité externe. Ils ont convenu que la croissance et la résilience économique dans la région bénéficieraient d'une coopération régionale plus forte, en particulier dans les domaines des politiques budgétaires, des infrastructures et des stratégies du secteur financier, tout en tirant profit de l'assistance technique des institutions internationales et des autres partenaires au développement.

Les Administrateurs ont insisté sur la nécessité d'un assainissement à moyen terme des finances publiques ambitieux et crédible afin de mettre la dette publique sur un sentier de viabilité et créer l'espace budgétaire pour des politiques de stabilisation conjoncturelle dans le contexte d'un quasi régime de caisse d'émission. Un cadre budgétaire au niveau régional, soutenu par des mécanismes de suivi et de mise en vigueur efficaces, contribuerait à renforcer les efforts d'assainissement et à promouvoir la discipline budgétaire.

Les Administrateurs ont recommandé une approche en deux volets afin de réduire les déséquilibres budgétaires. Du côté des dépenses, ils ont estimé qu'il est possible de réduire la masse salariale et les transferts budgétaires aux entreprises publiques tout en priorisant mieux l'investissement public et en renforçant les fonctions du gouvernement à travers une coopération régionale plus large. Concernant les recettes, une stratégie régionale coordonnée est nécessaire pour simplifier les avantages fiscaux, réduire la compétition intra régional au niveau des impôts, et promouvoir la transparence dans les systèmes fiscaux. Les Administrateurs ont souligné la nécessité d'une gestion prudente des programmes visant à donner la citoyenneté contre des investissements, et qui devraient être soutenus par une mise en œuvre rigoureuse et un cadre opérationnel transparent.

Le Conseil a convenu qu'une stratégie régionale globale est vitale pour renforcer la stabilité financière et éviter les risques éventuels sur le budget. Il a accueilli favorablement l'intention des autorités de mener un diagnostic du secteur bancaire, y compris l'examen de la qualité des actifs. Les Administrateurs ont vivement conseillé la mise en œuvre rapide des stratégies de restructuration bancaire impliquant le secteur privé lorsque cela est possible afin de réduire les coûts budgétaires tout en préservant la confiance dans le système bancaire.

Ils ont aussi encouragé des efforts supplémentaires pour renforcer la supervision des institutions financières et promouvoir un cadre légal et règlementaire conforme aux meilleures pratiques internationales.

Les Administrateurs ont insisté sur la nécessité de continuer les réformes structurelles visant à améliorer la productivité et le climat des affaires afin de stimuler la croissance.

Ils ont relevé que le rétablissement de la compétitivité par les prix dans un régime de changes fixe requiert une dévaluation interne. Celle-ci est obtenue à travers la maitrise de la croissance des salaires réels et des réformes visant à réduire les coûts de transport et de l'énergie, et plus généralement des réformes du marché du travail. Ils ont aussi fait remarquer qu'un renforcement de la collaboration entre les gouvernements permettrait d'atténuer les contraintes de capacités et améliorer les économies d'échelle. Ils s'attendent à plus de progrès dans la mise en œuvre des recommandations du forum sur la croissance dans les Caraïbes en vue de promouvoir la diversification économique et le développement du secteur privé.

Notre Bureau a souligné la nécessité pour les pays membres de l'UMCO de renforcer la résilience de leurs économies face aux chocs externes et de s'atteler collectivement à réduire les faiblesses persistantes dans les politiques et les structures de l'Union. Nous avons fait remarquer que l'UMCO demeure un cadre institutionnel approprié de coopération économique pour les petits Etats vulnérables à la condition qu'ils puissent surmonter les problèmes difficiles de coordination et d'engagement dans la mise en œuvre des réformes. A la lumière de la faible performance des économies de l'Union basées essentiellement sur le tourisme qui dépend des marchés extérieurs, nous avons souligné l'urgence de diversifier les économies afin d'accélérer la croissance et investir dans les infrastructures régionales pour réaliser des économies d'échelle et réduire les coûts de transport et de l'énergie.

Concernant la politique fiscale dans l'Union, nous avons encouragé la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire afin de réduire la dette publique qui demeure une source importante d'instabilité macroéconomique. En effet, cette dette, qui est généralement supérieure à 60 % du PIB, compromet sérieusement les efforts de relance à moyen terme et les amortisseurs contre les chocs externes. A cet égard, nous avons appuyé la mise en place par les autorités d'un cadre budgétaire régional efficace ainsi que des institutions régionales chargées de l'administration fiscale et de la gestion de la dette publique.

Dans le secteur financier, nous avons encouragé les Etats de l'Union à régler urgemment les problèmes du secteur bancaire dans le cadre d'une stratégie régionale et selon les meilleures pratiques internationales.

Nous avons pour cela encouragé les autorités à approfondir leur intégration économique et financière et créer des institutions de supervision régionale fortes afin d'éviter les problèmes de coordination dans la résolution des problèmes bancaires et financiers.

IV.4 Politiques communes des Etats membres de la Zone Euro

Le Conseil d'administration du FMI s'est réuni le 9 juillet 2014 pour évaluer les politiques communes des pays membres de la Zone euro.

A cette occasion, le Conseil a accueilli favorablement les mesures de politique fortes prises tant au niveau de la Zone qu'au niveau des Etats en vue de stimuler la demande et desserrer les conditions financières. Ces mesures ont permis d'améliorer la confiance des marchés ainsi que les perspectives de reprise.

Les membres du Conseils ont souligné la nécessité d'une croissance plus forte et soutenue pour réduire le chômage et le fardeau de la dette dans la Zone tout en générant des retombées positives pour le reste du monde. Dans cette optique, il est indispensable de conjuguer les efforts axés sur un soutien supplémentaire à la demande, la finalisation de la consolidation des bilans des banques et celle de l'union bancaire, et des progrès additionnels sur les réformes structurelles. Les Administrateurs ont souligné l'importance d'un engagement collectif continu pour achever l'architecture de l'Union Economique et Monétaire.

Le Conseil a accueilli très favorablement les mesures exceptionnelles prises récemment par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour s'attaquer au problème de la très faible inflation et renforcer la demande, ainsi que son intention d'utiliser d'autres instruments non conventionnels le cas échéant. Les membres du Conseil ont partagé l'avis que si l'inflation demeurait très faible, il pourrait être utile de recourir à un vaste programme d'achat d'actifs, principalement des actifs souverains. Ils ont noté que le signal de l'engagement de la BCE vis-à-vis de son objectif de prix relèverait à terme les attentes inflationnistes à travers la Zone.

Les membres du Conseil ont reconnu que la position budgétaire neutre au niveau de la Zone est globalement appropriée, faisant l'équilibre entre objectifs de croissance et de viabilité de la dette. Ils ont toutefois mis l'accent sur l'importance de calibrer prudemment les politiques budgétaires nationales visant à soutenir la croissance où l'espace existe, en utilisant la flexibilité permise au titre du cadre budgétaire et en évitant toute consolidation supplémentaire en cas de forte décroissance, tout en adhérant à l'objectif de moyen terme de réduction de la dette publique rapportée au PIB.

Les Administrateurs ont également recommandé aux autorités de la Zone d'utiliser les clauses de sauvegarde prévues dans le cadre budgétaire si les risques de déflation venaient à se matérialiser et les options de politique monétaire venaient à s'amenuiser. Ils recommandent la simplification à moyen terme du cadre de gouvernance en vue d'en améliorer la clarté et la conformité.

S'agissant du secteur financier, le Conseil a mis en exergue l'urgence de consolider les bilans des banques et réduire la fragmentation financière. Tout en appuyant la stratégie globale et le calendrier ambitieux sur la recapitalisation des banques, les membres du Conseil ont reconnu la nécessité de maintenir de la flexibilité pour prendre en compte les conditions des marchés et les questions de stabilité financières.

Par ailleurs, ils ont noté qu'un filet de sécurité financier (*fiscal backstop*) commun à la Zone euro couperait de manière décisive les liens entre banques et souverains et renforcerait la crédibilité de l'Evaluation Complète des bilans des banques par la BCE. Le Conseil d'administration du FMI a été encouragé par les progrès significatifs réalisés par la Zone en vue d'une union bancaire et ont appelé à des avancés supplémentaires au niveau national pour faciliter la résolution des dettes des entreprises, y compris en renforçant les cadres d'insolvabilité et de restructuration des dettes.

En matière de réformes structurelles, les Administrateurs ont souligné le besoin d'accélérer les mesures visant à promouvoir l'emploi, la compétitivité et le rééquilibrage macroéconomique à l'intérieur de la Zone euro. Les domaines prioritaires incluent : (i) la diversification des marchés financiers à travers la titrisation, en particulier en faveur des petites entreprises ayant peu accès au crédit ; (ii) l'élimination des contraintes structurelles spécifiques aux pays en vue de s'attaquer au chômage des jeunes ; et (iii) l'accroissement des investissements publics dans les pays créanciers et la poursuite des réformes pour renforcer la compétitivité dans les pays emprunteurs. Les membres du conseil ont également encouragé les autorités des pays membres de la Zone à prendre des mesures pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et augmenter la compétition dans les secteurs des biens et services, afin de venir en appui aux efforts entrepris au niveau de la Zone pour mettre en œuvre la Directive sur les Services, négocier des accords d'échanges commerciaux et intégrer davantage les marchés de l'énergie.

Position de notre Bureau

Notre Bureau a reconnu les récents développements positifs dans la Zone euro, en soulignant en particulier le regain de croissance et l'amélioration des marchés. Comme l'ensemble du Conseil, nous avons félicité les autorités nationales et supranationales pour ces résultats encourageants.

Nous avons partagé globalement les vues consensuelles au sein du Conseil d'administration, ainsi que les risques inhérents à de possibles chocs intérieurs ou extérieurs, aux marchés financiers et à une faiblesse continue de la demande intérieure et des réformes structurelles. Confrontés à la possibilité d'une lassitude des réformes et politiques d'ajustement, les pays de la Zone euro devraient renforcer la coopération entre eux et avec les autorités au niveau de la Zone. Notre Bureau a endossé les recommandations de politiques susmentionnées tant pour la politique monétaire de la BCE, les politiques budgétaires des pays membres, les mesures du secteur financier, que les réformes structurelles.

En ce qui concerne la politique monétaire, nous avons appelé à l'urgence de stopper le mouvement à la baisse des attentes inflationnistes tant à court qu'à moyen terme, ce qui pourrait miner l'efficacité de la politique monétaire. Ainsi, nous avons encouragé les autorités monétaires de la Zone à apprêter de nouvelles actions, y compris un assouplissement quantitatif possible, des achats d'actifs privés, des opérations de refinancement à long terme et l'appui au marché monétaire, afin de les mettre en œuvre dès que nécessaire.

S'agissant des politiques budgétaires, tout en appuyant la position neutre actuelle, nous avons insisté sur le besoin de préserver une certaine flexibilité pour permettre le cas échéant des stimuli. Nous avons aussi encouragé à la résolution des différences de règlementations et de communication qui existent au sein de la Zone.

Concernant le secteur financier, notre Bureau a souligné l'importance d'encourager les banques en besoin de capitaux à agir de manière proactive dans les conditions de marché favorables actuelles. Nous avons aussi insisté non seulement sur la fonction de résolution d'un filet de sécurité financier commun mais aussi son rôle préventif.

En matière de réformes structurelles, notant la convergence de vue entre les services du FMI et les autorités de la Zone sur le besoin d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés financiers, notre Bureau a encouragé la mise en place de cadres règlementaires qui tiennent compte des différences dans la qualité des transactions de titrisation et facilite le développement des marchés diversifiés. Enfin, nous avons partagé l'avis qu'une résolution effective du problème du chômage requiert un ensemble de réformes structurelles et des programmes de mise en adéquation des formations avec les besoins des économies de la Zone.

IV.5 Politiques communes du groupe des Etats Baltes

Lors de sa session du 2 Mai 2014, le Conseil d'administration du FMI a examiné le rapport des services du FMI relatif au groupe de pays baltes dont l'Estonie, la Lettonie, et la Lituanie.

Les Administrateurs ont noté que ce nouvel exercice complétait efficacement les consultations bilatérales au titre de l'Article IV avec les pays de ce groupe surtout qu'il permettait d'identifier les défis communs à ces pays, tout en mettant en exergue les politiques régionales qui pourraient aider à les surmonter.

Le Conseil a constaté l'essor économique remarquable enregistré par les Etats Baltes. Le succès du « model baltique » reposerait sur trois éléments clés dont : i) des politiques macroéconomiques prudentes ; ii) une taille réduite de l'Etat ; et iii) un climat des investissements favorable. Les Administrateurs ont aussi noté la forte intégration des pays baltes avec les économies dynamique des pays nordiques et de la Zone Euro.

Les Administrateurs ont constaté la reprise de la croissance dans les Etats baltes suite à la crise dans la zone euro. Ils ont noté toutefois que cette reprise pourrait être compromise en l'absence d'une normalisation des conditions de crédit dans ces pays.

De ce fait, ils ont recommandé d'envisager des politique de facilitation de l'intermédiation financière aussi bien coté offre que demande de crédit. En particulier, le Conseil a estimé qu'un traitement rapide des créances douteuses accumulées dans le système bancaire permettrait une reprise rapide de l'offre de crédit.

Les Administrateurs ont aussi exhorté les autorités de ces pays à prendre des mesures pour s'assurer de la compétitivité externe de ces économies surtout eu égard aux perspectives d'adhésion à l'Euro de certains de ces Etats et au regard de changements démographiques défavorables dans cette zone. Le Conseil a fortement recommandé, entre autre, une meilleure utilisation de la main d'œuvre et des investissements en infrastructures régionales afin de capitaliser sur le climat des affaires relativement favorable dans ces pays.

Les Administrateurs ont aussi exprimé leur préoccupation sur la persistance de fort taux de chômage dans ces pays et émit des recommandations pour y faire face, y compris des politiques d'emploi actives avec un accent sur la formation professionnelle dans les secteurs porteurs ainsi qu'une politique fiscale plus incitative à l'emploi.

Enfin, les Administrateurs ont encouragé une coopération régionale dynamique dans le secteur énergétique, les transports et le développement du secteur financier non bancaire.

Notre Bureau s'est associé aux autres membres du conseil pour féliciter les autorités baltes pour leur performance économique remarquable. Tout en notant le bien fondé des recommandations faites par les services du FMI nous nous sommes associés à l'Administrateur représentant ces pays pour reconnaitre les efforts déployés par les autorités de ces pays. Nous nous sommes particulièrement réjouit des perspectives de croissance ouverte par l'adhésion de ces états à la zone Euro et encouragé des politiques visant à tirer le meilleur parti de cette accession.

IV.6 Etudes sur les effets de contagion

Le 7 juillet 2014, le Conseil d'administration du FMI a examiné en séance informelle le Rapport 2014 sur les effets de contagion. Ce document des services du Fonds qui complète les publications majeures comme les Perspectives Economique mondiales, analyse comment les politiques économiques menées par certains pays affectent les autres et comment se prémunir des effets négatifs éventuels.

Les échanges des Administrateurs ont tourné autour des grandes tendances identifiées dans le Rapport 2014, à savoir : (i) les caractéristiques de la croissance économique mondiale et leurs effets de contagion ; (ii) la sortie de politiques monétaires non conventionnelles et (ii) le ralentissement de la croissance dans les économies émergentes.

D'entrée, le Rapport a souligné que les facteurs domestiques d'un pays donne jouent un rôle important dans le fait qu'il sera affecté ou non par les effets de contagion. Aussi pour l'année 2014, le fait nouveau réside dans le ralentissement de la croissance à moyen terme dans les économies émergentes, contrairement à la période récente où on notait seulement un ralentissement touchant plusieurs secteurs. Un tel développement aura un impact sur la croissance mondiale. Pour les économies émergentes en particulier, le risque majeur viendrait essentiellement de la morosité émanant d'autres économies émergentes. Quant aux pays avancés vulnérables, un appel aux politiques monétaires non conventionnelles pourrait être encore d'actualité.

Au cours des discussions, **notre Bureau** a axé son intervention sur les canaux par lesquels le ralentissement de la croissance dans les pays émergents pourrait affecter les pays à faible revenu. Le premier canal identifié par les Services est celui du commerce et des prix des matières premières. A ce niveau, les Services prévoient que la faible croissance dans les économies émergentes induirait une baisse des prix des matières premières. Nous avons estimé qu'une telle analyse devrait être nuancée. En effet, si le ralentissement pourrait causer une chute dans la demande et des prix des produits comme le pétrole et les minerais, il n'en était pas forcément de même pour les matières premières agricoles. La demande de ces dernières est projetée à la hausse par la majorité des sources statistiques, et les prix devaient donc afficher plutôt une tendance haussière.

En ce qui concerne les effets de contagion par le canal des flux financiers, les services du Fonds ont estimé que la faible croissance dans les économies émergentes pourrait causer des coûts de financements élevés, une baisse des investissements et de l'aide au développement en faveur des pays à faible revenu. Nous avons partagé l'idée du risque qu'un tel scénario poserait pour nos pays. Les économies émergentes ont constitué au cours des dernières années de nouvelles sources de financement pour les pays à faible revenu, notamment pour de grands projets d'infrastructures de soutien à la croissance. Des effets de contagion au travers des flux financiers auraient donc un effet négatif sur la croissance dans nos pays.

Nous avons appelé le Fonds à anticiper de tels développements et à soutenir nos pays dans les réponses qu'ils tenteront de mettre en œuvre pour se prémunir contre de tels effets de contagion.

IV.7 Rapport pilote de 2014 sur le Secteur Extérieur

Le 11 juillet 2014, le Conseil d'administration du FMI a examiné toujours en séance informelle une question connexe aux effets de contagion, c'est à dire le Rapport pilote 2014 sur le secteur extérieur. Ce rapport qui était à sa troisième édition fait le point des dynamiques des positions extérieures des pays membres. Les dynamiques qui ont caractérisé l'année 2013 tels que analysés dans ce rapport 2014 ont été dominées par : (i) un début de la reprise économique dans les pays avancés et les premières étapes subséquentes de normalisation des politiques monétaires ; (ii) le retrait des politiques monétaires non conventionnelles aux USA qui ont entrainé un resserrement des conditions financières suivi de volatilité des capitaux et de cycles de dépréciations -appréciations des monnaies dans les pays émergents.

A la suite de ces dynamiques, l'analyse des Services a noté la persistance bien que dans des proportions moindres des déséquilibres extérieurs. Les changements sont mitigés, certains pays ayant réussi à réduire les déséquilibres notamment par les rééquilibrages budgétaires et d'autres ayant plutôt vu leurs déséquilibres s'aggraver. Les Services ont fait un ensemble de recommandations de politiques autour desquelles les Administrateurs ont échangé. Ainsi, des efforts de rééquilibrages budgétaires ont été préconises pour réduire les déséquilibres excessifs et des reformes structurelles nécessaires dans les pays ayant un déficit. Pour les économies connaissant un surplus, des politiques de soutien visant une demande domestique plus vigoureuse sont conseillées.

CHAPITRE V : GESTION, GOUVERNANCE DU FMI ET REFORME DES QUOTES-PARTS

V.1 Réforme de la Formule de Calcul des Quotes-parts au FMI: Mise à jour des données et Autres considérations

Le Conseil d'administration s'est réuni le 24 juillet 2014 en session informelle pour examiner les travaux annuels des services du FMI sur la mise à jour des données pour le calcul des quotes-parts ainsi que des simulations sur des spécifications alternatives de la formule de calcul de ces quotes-parts.

1) Mise à jour des données

Les services du FMI ont présenté une mise à jour des données utilisées pour le calcul des quotes-parts sur la base de la formule en vigueur.[2] La base des données a été mise à jour d'une année jusqu'en 2012. Elle a également incorporé les récentes estimations mondiales 2011 des taux de parité du pouvoir d'achat de l'*International Comparison Program* (ICP). Ces nouvelles estimations ICP sont basées sur une couverture plus large des pays que les précédentes estimations qui datent de 2005 ainsi que des améliorations d'ordre méthodologique.

Les nouvelles estimations ICP aboutissent à des parts agrégées des pays émergents et en développement qui sont plus élevés dans le PIB mondial mesuré à la parité du pouvoir d'achat, passant de 52,8 pourcent en 2005 à 58,1 pourcent en 2011. L'Asie enregistre le plus grand bond tandis que les économies avancées les plus importantes connaissent les plus fortes baisses.

Dans l'ensemble, en tenant également compte de la mise à jour des autres données à fin 2012, les tendances globales observées ces dernières années se confirment. Sur la base de la formule en vigueur, les quotes-parts calculés des pays émergents et en développement dans leur ensemble augmentent de 2,1 points de pourcentage en un an, passant à 47,4 pourcent des quotes-parts totales.

[2] La formule en vigueur est une combinaison linéaire d'une variable mixte PIB (composé à 60% du PIB mesuré au taux de change du marché et à 40% du PIB mesuré à la parité du pouvoir d'achat) pondérée à 50% ; une variable Ouverture pondérée à 30% ; une variable Variabilité pondérée à 15% ; et une variable Réserves pondérée à 5%. Cette combinaison est élevée à une puissance représentant un facteur de compression actuellement foxée à 0,95.

2) Simulations sur des spécifications alternatives de la formule des quotes-parts

Les simulations présentées par les services du FMI sont basées sur des spécifications alternatives tenant compte des propositions des différentes chaises du Conseil d'administration qui semblent avoir généré le plus d'attention.[3] Cependant, ces simulations sont purement illustratives et ne représentent pas une proposition pour la révision de la formule.

Il est à noter que la qualité des données mesurées à la parité du pouvoir d'achat est globalement comparable à celle des autres données utilisées dans la formule des quotes-parts. Par ailleurs, la mise à jour des données utilisées pour la variable Ouverture ne change pas les résultats globaux sur la distribution des quotes-parts calculés. Enfin, toutes les simulations présentées par les services excluent la Variabilité et explorent des méthodes alternatives pour redistribuer la pondération de cette variable.

Position de notre Bureau

Se basant sur la mise à jour des données, notre Bureau a mis en exergue le fait que les pays émergents et en développement demeurent sous-représentés en terme de quotes-parts et que cette sous représentation augmente au fil des années. Cette situation appelle à une révision de la distribution des quotes-parts en faveur de ces pays afin de mieux refléter les positions relatives des pays membres dans l'économie mondiale. *Dans cette optique, il est impératif de mettre en œuvre la réforme 2010 et finaliser la Quinzième Revue Générale des Quotes-parts le plus rapidement possible.*

Par ailleurs, nous avons noté avec préoccupation qu'en dépit de leur forte croissance au cours de la récente décennie, au dessus de celle d'autres régions, *les pays d'Afrique sub-saharienne dans leur ensemble continuent de voir leur quotes-parts calculés (3,5 pourcent au titre de la mise à jour des données à fin 2012) s'établir bien en-deca de leurs niveaux historiques et d'un seuil de voix et représentation acceptable pour un tel nombre de pays membres*.

[3] Aucun consensus n'ayant émergé sur une nouvelle formule de calcul des quotes-parts et la Réforme 2010 (préalable à l'entrée en vigueur d'une nouvelle formule) n'étant pas encore effective en raison du retard dans le processus de ratification par les pays membres, le Conseil des Gouverneurs a décidé en Avril 2014 de reporter la revue de la formule des quotes-parts à la conclusion de la Quinzième Revue Générale des Quotes-parts prévue à la fin du mois de janvier 2015.

S'agissant des simulations sur les spécifications alternatives de la formule des quotes-parts, notre Bureau a souligné que la Variabilité fait l'objet d'intenses discussions et mérite d'être inclue dans les simulations illustratives au même titre que la variable Ouverture.

Par ailleurs, nous avons regretté l'absence dans les simulations de mesures visant à *protéger la voix et la représentation des pays dits pauvres, conformément à la Résolution No. 66-2 du Conseil des Gouverneurs et les rappels successifs du Comité monétaire et financier international (CMFI).* Dans cette optique, nous avons suggéré par exemple l'inclusion dans les simulations d'une variable « Représentation » (en tant que constante dans la formule) comme moyen de *protéger les quotes-parts des pays à faible revenu.*

V.2. Rapport 2014 sur la gestion des risques au FMI

Le Conseil d'administration du FMI s'est réuni le 18 juillet 2014 pour examiner le rapport de 2014 sur la gestion des risques qui fournit une vue d'ensemble des risques les plus importants auxquels le Fonds est confronté et les mesures prises pour y faire face.

Les Administrateurs ont ainsi noté que les risques stratégiques se sont intensifiés en raison du retard dans la mise en œuvre de la réforme de 2010 de la gouvernance. Ils ont également relevé la perception de manque d'équité dans le traitement des pays membres qui pose un risque qui pourrait affecter la légitimité du Fonds et son efficacité. Dans ce contexte, ils ont lancé un appel à la ratification prompte de la réforme de 2010 qui contribuerait significativement à atténuer ces risques.

Le Conseil a, par ailleurs, noté que les tensions géopolitiques en Europe de l'Est et au Moyen-Orient représentent des défis additionnels pour le FMI et ont souligné l'importance pour l'institution de communiquer le besoin d'ajustement des pays concernés et ce dans le cadre d'une forte appropriation des reformes nécessaires par ces pays.

Les Administrateurs ont par ailleurs noté que l'augmentation de risques liés aux conditions politiques et de sécurité volatiles dans un certain nombre de pays membres affecte la capacité du Fonds à dépêcher des missions sur le terrain et à nommer un personnel permanent dans certains pays. À cet effet, ils ont indiqué qu'ils attendent avec intérêt l'adoption de nouvelles propositions par le groupe de travail constitué pour passer en revue les opérations dans les régions à haut risque.

S'agissant du cadre de l'emploi au sein du FMI, le Conseil a admis que l'approche suivie par les départements dans le but de faire face à la charge de travail accrue axée sur les pays en crise dans un contexte budgétaire tendu a conduit à des utilisations du personnel en contradiction avec les différentes catégories d'emploi.

Ceci à son tour, a entrainé la perception de traitements injustes et a contribué à affaiblir le moral du personnel. Les Administrateurs attendent donc avec intérêt des propositions pour faire face aux risques inhérents à ces stratégies en matière d'emploi.

Notre Bureau a regretté le retard dans la mise en œuvre de la réforme de 2010 de la gouvernance qui a augmenté les risques de légitimité et d'efficacité du Fonds. En outre, ce retard a contribué à fragiliser les ressources du Fonds qui dépendent de plus en plus des emprunts effectués auprès de pays membres dans un contexte ou les turbulences sur les marchés et politiques pourraient conduire à une demande d'un engagement accru du Fonds. Nous avons donc encouragé les services et la direction générale à poursuivre leur engagement actif en vue d'accélérer l'adoption de la réforme de 2010 de la gouvernance.

La perception du manque d'équité dans le traitement des pays membres et en particulier la perception que l'engament du Fonds est centré sur les pays d'Europe pourrait limiter l'impact de l'institution sur le reste des pays membres. Nous avons donc invité la direction générale à entreprendre une analyse plus approfondie de la nature et de l'étendue du manque perçu d'équité par certains pays membres.

La sécurité des missions sur le terrain a représenté un des risques les plus cités par les départements suite au décès du représentant-résident du FMI en Afghanistan. Nous avons partagé les inquiétudes des services à ce sujet et avons indiqué que nous attendons avec intérêt les recommandations du groupe de travail mis en place par la direction générale pour passer en revue les opérations dans les régions à haut risque.

Enfin, nous avons noté les risques divers liés au cadre de l'emploi au sein du FMI mis en évidence par les différents départements. En particulier, nous avons relevé l'utilisation de manière inconsistante des différentes catégories d'emplois (durée indéterminée vs. durée déterminée) qui a entraîné une perception de traitement injuste de la part du personnel, notamment la distinction entre emplois de longue durée et emplois contractuels a été brouillée. Nous avons insisté sur l'importance de résoudre ces perceptions d'injustice pour éviter que la baisse du moral du personnel n'affecte sa productivité et attendons avec intérêt l'opportunité de discuter de ces propositions lors d'une réunion prévue à cet effet avant la fin de l'année.

V.3. Revue de la stratégie en matière de Communication du FMI

Les Administrateurs se sont réunis le 29 juillet 2014 afin d'examiner la stratégie de communication du FMI. Ils ont convenu qu'une communication efficace entre les pays membres du FMI et les autres parties prenantes a permis de renforcer l'impact des conseils de politique délivrés par le FMI.

Tout en soulignant que la communication en tant que telle, est un outil stratégique faisant partie intégrante de la stratégie d'amélioration de la transparence, de l'efficacité et de la responsabilité élargie du FMI, ils ont noté qu'une bonne communication ne peut se substituer aux politiques sous-jacentes.

Les Administrateurs ont convenu que le cadre de référence de la stratégie de communication approuvé par le Conseil d'administration en 2007, restait globalement approprié. En reconnaissant que la stratégie globale a permis au Fonds de communiquer de manière plus efficace et flexible, ils ont félicité les services pour ce travail, en particulier la direction de la communication pour les progrès substantiels réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie dans un environnement en constante évolution.

Les membres du Conseil ont encouragé la poursuite d'efforts pour renforcer et adapter la communication du Fonds, en vue d'approfondir la compréhension des travaux et conseils de politiques du Fonds par le public. Ils ont noté que l'évolution des enjeux auxquels sont confrontés les pays membres, ainsi que l'évolution des nouvelles technologies, exigent une flexibilité permanente et un engagement proactif, y compris avec les nouveaux médias. A cette fin, ils ont souligné la nécessité de communiquer dans un langage facilement compréhensible et de continuer à améliorer la communication et la collaboration en interne. Ils ont estimé qu'il était important que le Fonds demeure une institution ouverte, flexible et réactive dans sa communication externe, tout en préservant son rôle de conseiller de confiance auprès de ses pays membres.

Le Conseil a convenu que clarté et cohérence étaient indispensables pour une communication efficace, compte tenu de la variété de produits du Fonds et des différents niveaux de déclarations publiques. Dans ce contexte, ils ont salué les mesures proposées pour différencier plus clairement les publications représentant la politique et les décisions officielles du FMI, celles qui ont fait l'objet d'un examen formel par le Conseil d'administration d'autres documents de travail. Les Administrateurs ont communément soutenu les étapes proposées pour les déclarations de fin de mission effectuées par les services du Fonds afin de souligner leur caractère préliminaire, clarifier l'attribution de vues exprimées, et assurer la brièveté et la simplicité de ces communications, bien que certains Administrateurs auraient préféré un avertissement simple se référant aux vues du FMI plutôt que celles du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Les Administrateurs ont ensuite examiné les rôles du Conseil d'administration et de la Direction générale en ce qui concerne les déclarations publiques et ont apprécié les précisions sur la question de savoir qui est, et qui peut parler au nom du Fonds. Ils ont souligné l'importance de veiller à ce que, dans toute déclaration publique, chaque organe du Fonds soit respecté, et que l'audience comprenne qui parle au nom du Fonds et à quel titre.

Tout en notant que le Conseil d'administration avait un rôle à jouer dans l'établissement des priorités stratégiques et messages de haut niveau du Fonds, les Administrateurs ont salué les efforts en cours visant à informer plus systématiquement à l'avance le Conseil des importantes communications publiques de la Direction générale, sans contraintes excessives en particulier dans les situations de crise où communiquer rapidement demeure essentielle.

Les Administrateurs ont noté que l'utilisation croissante des nouvelles technologies au sein du Fonds, y compris des medias sociaux, a contribué à renforcer la communication autour des événements et produits phares du FMI. Ils ont souligné que toute expansion de l'activité des médias sociaux devrait se poursuivre dans une approche prudente et stratégique, avec une surveillance adéquate, une formation appropriée et des ressources adaptées. A cet égard, le Conseil a souligné que le maintien de la réputation et de la crédibilité du Fonds demeurait capital.

Les Administrateurs ont par ailleurs félicité les services du FMI pour la mise en œuvre de la stratégie de communication en accordance avec l'enveloppe budgétaire serrée, et les ont encouragé à continuer à le faire dans un rapport coût-efficacité maitrisé.

Les Administrateurs ont convenu que la stratégie de communication devrait être examinée plus fréquemment, avec des revues formelles prévues pour coïncider avec les revues de la politique de transparence du FMI, des mises à jour informelles au Conseil sur une base annuelle, y compris sur la mise en œuvre des nouvelles clauses de non-responsabilités et l'analyse de leur impact. Ils ont enfin appelé à poursuivre les efforts afin d'affiner l'approche du Fonds en matière de communication, reflétant les commentaires et suggestions du Conseil d'administration.

Notre bureau s'est réjouit du rapport détaillé des services sur la stratégie de communication du FMI. Nous avons partagé le point de vue que la stratégie mise en place a bien servi l'institution et qu'elle devrait être maintenue. Nous avons également reconnu le bon travail accompli par les services et la Direction de la Communication dans la mise en œuvre de cette stratégie et qui a abouti à une meilleure compréhension par le public du mandat du Fonds ainsi que de son travail en termes de financement et de conseils stratégiques.

Nous avons pris note de la large utilisation par le Département de la Communication des médias traditionnels et nouveaux pour communiquer de manière efficace avec le public. En particulier, lors de la crise financière mondiale, la stratégie de communication a été très efficace pour expliquer le rôle du Fonds et la façon dont il soutenait ses membres à atteindre l'équilibre macroéconomique.

Toutefois, comme cela a été indiqué dans le présent document et dans d'autres documents du Fonds, la perception que le Fonds n'est pas impartial dans la façon dont il traite ses pays membres reste très forte, et il faudra non seulement des efforts supplémentaires de la part du Département de la Communication, mais aussi des efforts du Conseil d'administration et de la Direction générale sur la façon dont l'institution interagit avec ses membres.

Nous avons salué le travail effectué pour intégrer meilleure communication et travaux du Fonds au niveau national et au niveau des conseils de politiques ainsi que les formations en matière de communication fournies aux services. L'utilisation croissante des nouvelles technologies et des médias sociaux est tout à fait approprié. Nous avons aussi accueilli favorablement l'utilisation des langues autres que l'anglais pour les produits du FMI, en considérant cela comme étant très efficace pour la diffusion des messages du Fonds en direction du reste du monde. Dans le même contexte, nous nous sommes félicités des efforts en cours pour améliorer les communications internes.

Nous avons salué la bonne synergie entre communications internes et externes indispensable pour l'échange d'informations et une meilleure collaboration.

Nous avons rappelé que de concises déclarations finales ou communiqués de presse à la fin des missions, avec le consentement des autorités, étaient utiles et aidaient à communiquer clairement les vues des services ainsi que les recommandations de politiques importantes. Ce processus a permis d'éviter les malentendus et la diffusion de fausses informations sur les discussions, en particulier dans le cadre des négociations de programme. Nous avons cependant insisté sur le caractère préliminaire de ces évaluations et que ces dernières ne représentaient pas les vues et les conclusions du Fonds, qui devaient attendre les discussions du Conseil d'administration sur le rapport des services.

Nous avons pris note de la contrainte budgétaire du département de la Communication. Bien que nous puissions appuyer une augmentation des ressources financières compte tenu de la charge de travail de plus en plus importante de ce département, nous avons encouragé ce dernier à poursuivre les efforts de définition des priorités et améliorer les gains d'efficacité.

Le Bureau a enfin appuyé la proposition d'avoir des revues formelles de la stratégie de communication, plus régulières et qui coïncideraient avec les revues de la politique de transparence du Fonds, et la proposition d'informer le Conseil de manière informelle en cas de besoin.

Dans l'ensemble, nous avons considéré que le cadre de la stratégie de communication mis en place était efficace.

Nous avons appuyé les recommandations des services de poursuite des efforts visant à renforcer encore davantage la clarté et la cohérence des communications. Nous avons soutenu les formations en communication supplémentaires pour les chefs de mission et les représentants résidents, car ils sont d'importantes sources d'information du public sur les activités de Fonds. Nous avons convenu que l'utilisation de l'évaluation de la recherche sur l'opinion et l'impact plus systématique peut être utilisée pour améliorer et guider notre stratégie de communication.

Parmi les nombreux produits et services de communications, nous avons rappelé que nous continuons à considérer le site web www.imf.org comme l'un des plus efficaces, et avons encouragé les services à poursuivre leurs efforts visant à élargir la couverture des questions dans les six principales langues.

CHAPITRE VI : RAPPORT DU BUREAU INDEPENDENT D'EVALUATION SUR LES PREVISIONS DU FMI : PROBLEMES RECURENTS IDENTIFIES SUR DIX (10) ANNEES D'EVALUATIONS – LECONS POUR LE FMI

Le Conseil d'administration du FMI s'est réuni le 19 juin 2014 pour examiner le rapport du Bureau Indépendant d'Évaluation (BIE) intitulé : « Problèmes récurrents identifiés sur dix (10) années d'évaluation - Leçons pour le FMI » ainsi que la déclaration écrite de la Directrice Générale du FMI sur ce rapport. Les membres du Conseil se sont réjouis du fait que des actions ont été initiées pour répondre aux grands problèmes récurrents dans les dernières évaluations du BIE. Ils ont convenu que les questions soulevées dans le rapport étaient susceptibles de poser quelques difficultés dans la mesure où elles étaient, à divers degrés, intrinsèques à la culture, aux politiques et au mode de gouvernance du FMI. Les Administrateurs ont toutefois souligné que les efforts menés pour répondre à ces questions doivent se poursuivre afin d'améliorer l'efficacité et la crédibilité du FMI. A cet effet, ils se sont réjouis du prochain examen triennal de surveillance de 2014.

Les Administrateurs ont reconnu que, dans certains cas, le Conseil n'avait pas fourni des orientations claires et exerce une supervision efficace. A cet égard, ils ont estimé qu'il y a lieu d'augmenter l'implication du Conseil d'administration dans la définition des priorités stratégiques et le suivi de leur mise en œuvre.

Tout en reconnaissant les récentes actions initiées pour améliorer l'efficacité du conseil, les Administrateurs ont mis l'accent sur la nécessité de les poursuivre. Il a été souligné qu'une plus grande franchise dans les rapports des services permettrait également de renforcer la capacité du Conseil d'administration à définir les orientations stratégiques.

Les membres du Conseil ont ensuite salué les mesures importantes prises par la direction pour briser les silos organisationnels et ont convenu que cela avait amélioré la coordination entre les départements ainsi que les synergies entre les différents axes de travail. Ils ont toutefois noté que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour promouvoir la coopération entre les divers départements du FMI, laquelle demeure indispensable pour une activité de surveillance intégrée. En particulier, ils ont noté qu'il y a lieu d'améliorer davantage la cohérence des différents résultats de l'activité de surveillance multilatérale, les complémentarités entre la surveillance multilatérale et bilatérale, ainsi que la cohérence des rapports préparés par les services sur les pays.

Les Administrateurs ont salué l'accent mis sur les risques et les incertitudes en matière de surveillance et de conception de programme. Ils ont plaidé pour l'amélioration de l'analyse des risques, des canaux de transmissions et des réponses de politiques, en particulier dans les matrices d'évaluation des risques. A cet égard, ils ont rappelé l'importance de maintenir des relations fructueuses avec les autorités nationales.

Les Administrateurs ont par ailleurs convenu que les services du Fonds devraient accorder dans leurs opérations plus d'attention au cadre institutionnel et spécificités des pays. Ils ont également souligné la nécessité d'enrichir les conseils de politiques en tenant compte des différentes alternatives et en évaluant leur faisabilité. Ils ont invité la direction générale à poursuivre les efforts visant à assurer une continuité dans les services du FMI, en particulier ceux travaillant sur les États petits et fragiles, et à améliorer la diversité du personnel.

Les Administrateurs ont noté que la perception d'un manque d'impartialité restait une préoccupation dans tous les pays membres, notamment dans les pays émergents et les petits pays. Ils ont estimé que cette préoccupation pourrait être résolue grâce à une plus grande transparence et inclusion ainsi que des progrès sur la réforme de la gouvernance.

En ce qui concerne les questions spécifiques soulevées par le BIE et soumises à l'approbation du Conseil, les Administrateurs ont appuyé la recommandation d'établir un rapport similaire sur les questions récurrentes des évaluations du BIE tous les cinq ans.

La plupart des Administrateurs ont également appuyé la recommandation du BIE invitant les services du Fonds à préparer séparément un rapport de haut niveau sur l'état des initiatives prises par le Fonds visant à résoudre les problèmes récurrents identifiés par le BIE. Le BIE a estimé que le premier rapport pourrait être établi dans un délai de deux ans, et serait suivi par des rapports similaires tous les cinq ans. Un certain nombre d'Administrateurs ont émis des réserves quant à cette dernière proposition en raison des répercussions sur les ressources et les mécanismes déjà en place.

Notre Bureau s'est félicité du rapport du BIE estimant qu'il offre l'occasion de renforcer le processus de mise en œuvre effective des recommandations du BIE avalisées par le Conseil d'administration. À cet égard, nous avons trouvé très prometteuse, la déclaration écrite de la Directrice Générale dans laquelle était rappelé le fort engagement de la Direction générale et des services à répondre aux questions soulevées par ledit rapport.

Notre Bureau a reconnu la difficulté de trouver des solutions permanentes à certaines questions récurrentes en raison de leur nature intrinsèque, notamment en ce qui concerne les questions liées aux carences en matière de gouvernance qui, à leur tour, ont une incidence sur la qualité des orientations stratégiques données par le Conseil. Nous avons partagé l'idée que ces questions récurrentes semblaient être profondément enracinées dans la culture du Fonds, ses politiques, et sa structure de gouvernance. En tant que tel et afin d'y répondre efficacement, il faudrait remédier aux causes profondes de leur récurrence. Pensant que les conditions indispensables devraient être crées à cette fin, nous avons souhaité avoir l'avis de la Direction générale à ce sujet.

Comme noté dans le rapport, le bureau a reconnu que promouvoir une plus grande franchise dans les documents du Conseil d'administration pourrait être utile et a demandé à la Direction générale d'élaborer sur l'efficacité des initiatives prises suite à l'examen triennal de surveillance de 2011 pour favoriser une telle franchise.

Concernant la nécessité de tenir compte du cadre institutionnel et du contexte pays, nous avons été d'avis que, malgré le fait que les différentes mesures prises par le Fonds pour régler ce problème semblent avoir porté leurs fruits, il y avait toujours une possibilité de faire des avancées dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les activités de surveillance du Fonds. Soulignant l'absence de critères objectifs permettant d'évaluer la performance du FMI dans ce domaine, nous avons rappelé qu'il était urgent de recentrer les activités de surveillance et de programmes du Fonds sur les objectifs politiques des pays, notamment en alignant les conseils du FMI avec le cadre de politiques et les priorités nationaux.

Concernant la question du manque d'impartialité, supposé ou réel, récurrente dans les évaluations du BIE et régulièrement soulevée par certains pays membres, nous avons reconnu que la nature subjective de la notion d'impartialité pourrait rendre difficile la réponse à ces préoccupations. Nous avons souligné que la Direction générale devait néanmoins continuer à promouvoir davantage d'initiatives susceptibles d'assurer plus de transparence et de cohérence dans l'application des politiques et procédures du Fonds pour l'ensemble des membres, ce qui rendrait la structure de gouvernance du FMI plus efficace.

Nous avons salué les récentes initiatives prises par la Direction générale afin d'intégrer les activités de surveillance bilatérale et multilatérale, et la refonte du processus de revue. Nous avons rappelé qu'il nous semblait trop tôt pour évaluer leur efficacité.

Enfin notre Bureau a été d'avis avec le BIE que l'élaboration d'un nouveau cadre pour l'examen et le suivi de ces problèmes récurrents, avec des rapports d'évaluations sur une base périodique, pourrait s'avérer utile pour créer des mesures incitatives afin d'enregistrer des avancées dans les domaines identifiés, renforcer la supervision du Conseil d'administration, et offrir des possibilités d'apprentissage pour le FMI.

Enfin les Administrateurs ont convenu que la réflexion sur ces questions sera poursuivie dans le cadre de la prochaine session de Retraite du Conseil. Conformément aux pratiques établies, la direction générale et les services du Fonds prendront également en considération les délibérations du Conseil d'administration dans l'élaboration du plan d'exécution des recommandations du BIE ainsi que les mécanismes de suivi appropriés afin d'évaluer les avancées réalisées.

CHAPITRE VII : AUTRES SUJETS

VII.1 Cadre de prêts du FMI et les dettes souveraines - Considérations Préliminaires

Le 13 juin 2014, le Conseil d'administration a examiné en séance préliminaire le cadre de prêts du FMI face aux dettes souveraines. Il s'agit de déterminer dans quelles conditions le FMI doit prêter à ses membres qui sont confrontés à des crises de dettes souveraines. Devant les limites du cadre de 2002 qui régissait cette situation, une clause d'« Exemption systémique » a été introduite en 2010 pour les pays systémiques faisant face à une crise de surendettement. Dans le souci d'améliorer le cadre de prêts à la lumière des expériences récentes, le Conseil s'est réuni pour échanger des vues préliminaires sur la réforme à envisager. La question centrale était la restructuration de la dette souveraine ; faut-il restructurer entièrement ou procéder tout simplement un simple reprofilage ? Si l'option de restructuration était retenue, des réponses aux questions suivantes s'avèrent nécessaires : dans quel cas restructurer ; à quel moment le faire ; et quelles seraient les caractéristiques majeures de cette restructuration ?

Les discussions ont révélé qu'une majorité d'Administrateurs était en faveur d'un simple reprofilage de la dette dans les cas où le pays membre a perdu l'accès au marché financier à cause du niveau élevé de sa dette mais où le Fonds ne pourrait pas établir avec certitude si cette dette est soutenable. En d'autres termes, une restructuration totale devrait être envisagée dans les cas avérés de dette non soutenable et n'opérer un reprofilage que dans les cas où l'analyse ne produit pas de conclusion claire sur la soutenabilité de la dette du pays membre. Les Administrateurs ont aussi estimé que le reprofilage de la dette doit se faire au cas par cas et doit suivre les orientations du Conseil d'Administration. D'autre part, la plupart des Administrateurs étaient en faveur de la suppression de la clause d'Exemption systémique.

Notre Bureau a salué les propositions des services tout en soulignant l'importance pour le Fonds de disposer d'un cadre global et cohérent de prêts dans les situations de restructuration de la dette. Nous avons estimé que l'option de reprofilage de la dette introduit un juste équilibre entre deux options extrêmes, à savoir d'une part ne pas restructurer bien que cela serait nécessaire, et d'autre part engager une restructuration totale et couteuse là où un léger reprofilage suffirait pour rétablir l'accès du pays au marché. Nous avons aussi favorablement accueilli le couplage d'un programme d'ajustement avec le reprofilage ; une telle démarche aiderait à mettre fin au sentiment que l'argent du FMI servirait à des pays surendettés à simplement repayer leurs dettes. Notre Bureau a aussi soutenu l'idée de mettre fin à la clause d'Exemption systémique comme une démarche qui assure l'équité et l'égalité de traitement des pays membres. Enfin, nous avons salué l'approche des services du Fonds dans leur proposition de l'option de reprofilage de la dette qui est un élément de réponse aux limites que peut présenter une analyse de viabilité de la dette. Cette dernière a toujours comporté des éléments de jugement.

Nous avons invité les services à adopter la même approche sur l'analyse de viabilité de la dette en ce qui concerne l'appréciation de la capacité d'emprunt des pays à faible revenu.

VII.2 Revue du Programme d'évaluation du secteur financier – Autres adaptations à l'ère Post-crise

Le Conseil d'administration du FMI s'est réuni le 15 septembre 2014 pour discuter de la Revue du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) – Autres adaptations à l'ère Post-crise. Les Administrateurs ont salué l'occasion d'examiner le PESF, pilier de la surveillance du secteur financier du Fonds depuis sa création en 1999, et d'évaluer l'impact des réformes importantes introduites depuis la dernière revue du programme en 2009, dans le sillage de la crise financière mondiale. Les Administrateurs ont convenu que ces réformes avaient considérablement amélioré le PESF et que le cadre actuel ne nécessitait pas de grands changements. Ils ont également noté que l'expérience récente a permis de tirer des leçons utiles au renforcement du programme et d'améliorer sa contribution à la surveillance dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV.

L'analyse des vulnérabilités a bénéficié de l'introduction de la matrice d'évaluation des risques; de l'expansion des tests de résistance pour couvrir un éventail plus large de risques; de la progression continue de l'analyse des effets de contagion « *spillover*s »; et de la couverture des cadres macro prudentiels et des filets de sécurité financière.

Le Conseil a salué les résultats de l'enquête réalisée auprès des autorités nationales, qui a montré un haut degré de satisfaction à l'égard du PESF; un taux élevé de mise en œuvre des recommandations du PESF ainsi que l'augmentation du taux de la publication du système d'évaluation de la stabilité du secteur financier (FSSA). Les Administrateurs ont convenu que ces gains pouvaient être consolidés et étendus en renforçant davantage l'accent sur le risque systémique; continuer à affiner l'analyse des vulnérabilités tout en étant transparent sur ses limites; et améliorer la qualité et la clarté de l'évaluation de la stabilité du secteur financier.

Les Administrateurs ont estimé que le PESF fournissait une évaluation en profondeur des risques pour la stabilité et la résilience systémique. Ils ont encouragé de nouvelles améliorations dans l'évaluation des risques, y compris en élargissant la couverture des tests de résistance pour le secteur non bancaire; en améliorant la qualité de la matrice d'évaluation des risques et de leur intégration dans les évaluations; et en renforçant l'analyse des interconnexions, des expositions transfrontières, et des effets de contagion. Ils ont soutenu des évaluations plus systématiques des arrangements institutionnels pour la surveillance micro et macro-prudentielle et les filets de sécurité financière, bien que quelques Administrateurs aient noté l'absence de meilleures pratiques internationales pour les politiques macro-prudentielles.

Les Administrateurs étaient d'accord que la décision de 2010 de rendre obligatoire dans le cadre du PESF, les évaluations de la stabilité du secteur financier pour les juridictions dont les secteurs financiers d'importance systémique était une réponse appropriée à la crise financière mondiale. Cependant, ils ont reconnu que cette décision a limité la disponibilité des PESF pour les pays non-systémiques dans un environnement aux ressources limitées. Tout en rappelant que l'assistance technique n'était pas un substitut à un PESF, les Administrateurs ont convenu que d'autres formes d'engagement avec ces membres devraient être utilisés pour aider à répondre à leurs besoins, d'abord et avant tout avec une meilleure couverture des problèmes du secteur financier dans le cadre des consultations au titre de l'article IV, mais aussi plus des engagements plus ciblées d'assistance technique et la diffusion des meilleures pratiques.

Les Administrateurs ont ensuite noté que le succès du PESF dépend de la coopération de toutes les parties, notamment des décideurs, ainsi que de la disponibilité des données de haute qualité. Un certain nombre de membres du Conseil a ainsi souligné qu'une mise à disposition plus systématique sur base volontaire des données serait déterminante dans la réussite d'un PESF et, plus largement, de la surveillance macro financière. Ils ont reconnu que l'évaluation de la stabilité du secteur financier devait être claire et transparente sur la disponibilité et la qualité des données sous-jacentes à l'évaluation des risques, tout en reconnaissant les contraintes juridiques auxquelles que certaines autorités peuvent faire face.

Le Conseil a convenu que les normes et les codes constituent un outil précieux pour une évaluation exhaustive et complète de la surveillance financière. Beaucoup d'Administrateurs voient mérite pour des évaluations plus rationalisées et ciblées de manière cohérente avec l'accent mis par le PESF sur le risque systémique et, plus largement, le mandat de surveillance macro financière du Fonds. Ils ont encouragé les services à explorer les moyens d'axer ces évaluations dans des domaines clés du point de vue de la stabilité financière, selon les modalités définies dans l'approche macro financière proposée à l'évaluation des normes de surveillance. Un certain nombre d'administration a exprimé sa préoccupation au sujet du risque que les évaluations partielles puissent créer des lacunes dans l'évaluation de la supervision du secteur financier. Les Administrateurs attendent avec impatience d'être informés en amont des consultations des services avec les organismes de normalisation et les parties prenantes, et d'examiner des propositions spécifiques équilibrant le besoin de rationaliser avec celle de maintenir une couverture adéquate des normes, dans le cadre de la prochaine révision de l'initiative des normes et des codes.

Bien que la plupart des Administrateurs aient appuyé l'alignement des prochaines revues du PESF avec les examens réguliers de surveillance, quelques Administrateurs ont suggéré d'aller au-delà et d'intégrer pleinement l'examen du PESF dans l'examen de surveillance.

Notre Bureau s'est félicité de cette revue du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et a été amplement d'accord avec les principales conclusions. Le nombre de pays ayant demandé et subi un PESF n'a cessé de croître au fil des ans, ce qui reflète la pertinence et l'utilité du programme pour les autorités ainsi que les acteurs du marché. Depuis le début de la crise financière mondiale, il ya eu un besoin constant de revoir le PESF, apprendre de l'expérience et mettre à jour la méthodologie. Le Bureau a appuyé les efforts des services pour améliorer en permanence l'efficacité, la pertinence et la flexibilité des PESF.

Nous avons été d'accord avec la conclusion que l'examen 2009 du PESF a été largement permis d'améliorer la mise au point analytique de PESF. L'introduction de la matrice d'évaluation des risques a constitué une avancée majeure dans l'amélioration de la franchise et de la hiérarchisation dans les évaluations du PESF notamment en mettant l'accent sur les impacts des risques macro-financiers les plus significatifs. Cependant, des zones d'amélioration subsistent notamment la nécessité d'accroître la capacité des pays à fournir des données de qualité pour les tests de résistance et mieux cerner les canaux de propagation de risques. En outre, alors que les tests de résistances doivent être flexibles et tenir compte de la nature idiosyncrasique de chocs dans les différents pays, le Bureau a encouragé les services à trouver le bon équilibre entre le besoin de comparaison entre les pays et l'impartialité en dépit du défi posé par ce dernier.

Concernant la responsabilité institutionnelle du FMI et de la Banque mondiale, nous avons été d'accord que les éléments de stabilité et de développement avaient été mieux définis dans la révision de 2009 et alignées sur les mandats des deux institutions. Même si cela a favorisé une plus grande souplesse, notamment grâce à l'approche modulaire, nous avons encouragé les services à établir un degré élevé de coordination et de coopération avec la Banque mondiale, notamment sur les questions de développement qui sont un sujet de préoccupation pour une grande partie des Etats-membres.

Nous avons convenu que les PESF pourraient apporter une contribution précieuse dans le cadre des consultations de l'article IV, notamment en améliorant le dialogue sur les questions du secteur financier avec les autorités. À cet égard, l'accent de risque systémique de l'évaluation de la stabilité financière dans le cadre du PESF doit être renforcé. Comme indiqué par les services, les liens entre les matrices d'évaluation des risques et les autres composantes du PESF (surveillance du secteur financier et des filets de sécurité financière) pourraient être améliorés de sorte que le principe fondamental de l'organisation de l'évaluation des composantes de la stabilité financière soit le même. Dans cet esprit, le Bureau a indiqué croire que l'alignement et la coordination des revues du PESF avec les revues périodiques de surveillance pourraient être utile pour étendre la perspective d'un risque systémique pour le contrôle financier et encourager les services à l'élaboration de l'approche macro financière à l'évaluation des normes de surveillance.

En ce qui concerne l'accès des données au public, nous avons été d'accord que la mise à disposition plus systématique des donnés sur base volontaire augmenterait l'efficacité de l'évaluation financière dans le cadre du PESF. Cependant, le caractère confidentiel de cette information devra être soigneusement protégé, si cette mise à disposition devait être encouragée.

Sur la question des ressources, nous avons souligné que l'accent du PESF vers des juridictions systémiques a réduit l'accès des pays à faible revenu à des évaluations de la stabilité financière. Le rapport présente un certain nombre de recommandations utiles pour combler cet écart, y compris l'assistance technique (AT). Cependant, comme reconnu par les services, l'AT tout en étant utile dans certains pays ne peut pas se substituer à une évaluation du PESF. Nous avons ainsi encouragé le Fonds à trouver le juste équilibre entre les besoins des juridictions systémiques et ceux des pays à faible revenu en termes d'évaluation de la stabilité financière.

VII.3 Examen de la Ligne de crédit modulable (LCM), la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) et l'Instrument de financement rapide (IFR) – Propositions Spécifiques

Les instruments de financement que sont la ligne modulable de crédit (LCM), la ligne de précaution et de liquidité (LQL), et l'instrument de financement rapide (IFR) ont fait l'objet d'une revue par le Conseil d'administration le 21 mai 2014. L'objet de cette revue était d'améliorer la transparence et la prévisibilité des évaluations de qualification d'une part, et informer davantage sur les questions d'accès et de sortie de ces instruments. Ces questions restent essentielles au recours à ces facilités. Cet examen avait été initié dès février 2014.

Dans l'ensemble, le Conseil a souscrit à la proposition d'aligner les critères de qualification à la LCM et à la LPL en adoptant les neuf critères spécifiques de la ligne de crédit modulable pour évaluer la qualification à la ligne de précaution et de liquidité. Le Conseil a aussi appuyé le maintien de l'exigence de la performance solide dans la plupart des cinq domaines généraux de qualification à la LPL. Toutefois, un certain nombre d'Administrateurs a souligné les avantages d'une évaluation précise et détaillée pour chacun des neuf critères visant à renforcer la transparence et l'exhaustivité des évaluations, ainsi que la comparabilité entre les accords. Quelques Administrateurs ont noté que l'amélioration de la transparence nécessite des ajustements dans la mise en œuvre du cadre de qualification et non plus la modification des critères de qualification eux-mêmes.

Le Conseil a appuyé le renforcement du critère de solvabilité des banques afin que cette dernière soit basée sur la solidité du système financier du pays et sur l'absence de problèmes de solvabilité qui pourraient menacer la stabilité de ce système.

Toutefois quelques Administrateurs ont souligné les difficultés pratiques à mener une évaluation exhaustive du système financier dans un délai très court.

La plupart des Administrateurs ont été d'accord sur l'utilisation d'indicateurs supplémentaires sur la capacité institutionnelle décrite dans le document afin de compléter les indicateurs quantitatifs existants et déjà utilisés dans les évaluations de qualification pour les accords au titre de la LCM et de la LPL. Dans le même temps, ils ont souligné que ces indicateurs, lorsqu'ils sont pris en compte, ne seraient pas de nouveaux critères ou ne seraient pas utilisés de façon mécanique. Toutefois, ils pourraient contribuer à éclairer le jugement des services du Fonds dans l'évaluation des cadres institutionnels de politiques pour la qualification à ces instruments. Ces Administrateurs ont exhorté les services à faire preuve de prudence et de jugement dans l'utilisation de ces indicateurs au regard de la subjectivité des données fournies par des tiers et la nécessité de prendre en compte les circonstances et systèmes de politiques propres à chaque pays.

Par ailleurs, un certain nombre d'Administrateurs n'était pas convaincu de l'utilité des indicateurs proposés, qui, à leur avis, ont des lacunes conceptuelles et méthodologiques, et des insuffisances empiriques soutenant le choix de données de substitution et de l'utilisation de données qui sont hors des domaines d'expertise du Fonds. Par la même occasion, quelques Administrateurs ont noté l'applicabilité limitée de ces indicateurs au regard des conditions spécifiques des pays membres. D'autres Administrateurs ont exprimé leurs préoccupations quant à l'opportunité de s'appuyer sur les indicateurs développés par le Guide International des Risques Pays (International Country Risk Guide), et ne pouvaient soutenir leur utilisation dans les évaluations de la qualification à LCM et à la LPL. Compte tenu de ces préoccupations les Administrateurs ont convenu de ne pas retenir les indicateurs du Guide International des Risques Pays.

De nombreux Administrateurs ont approuvé la proposition d'utiliser un indice de stress externe dans les futurs rapports des services sur ces instruments de financement en vue d'informer sur l'environnement extérieur auquel fait face un pays membre. Ils ont convenu que, pendant que l'indice fournirait plus d'informations au Conseil pour discuter des perspectives d'accès et de sortie, les décisions finales doivent continuer à refléter des considérations beaucoup plus larges. La plupart des Administrateurs ont convenu que les équipes pays devraient avoir la responsabilité de la construction de cet indice sur la base des consultations avec les autorités. Ils ont souligné, toutefois, que le choix de l'indice doit être justifié de manière plus approfondie. Quelques Administrateurs ont souligné également l'opportunité de trouver le juste équilibre entre la flexibilité qui permet de prendre en compte les considérations spécifiques et la standardisation en vue d'assurer l'impartialité et la cohérence. Certains Administrateurs ont relevé qu'il était possible d'améliorer la robustesse méthodologique de l'indice, en incorporant notamment des éléments plus prospectifs pour tenir compte des risques potentiels.

Sur cette base, les Administrateurs attendent avec intérêt la poursuite de la discussion sur les limites d'accès, ainsi que la revue des questions liées aux stratégies de sortie. Dans ce contexte, un certain nombre d'Administrateurs aurait préféré une discussion plus approfondie des questions de sortie dans la revue en cours. Ils ont aussi appelé à des incitations plus fortes pour décourager la prorogation des grands accords de précaution, y compris les frais d'engagement. En accord avec l'opinion générale qui s'est dégagée des discussions tenues en février dernier, quelques Administrateurs ont souligné que tous les rapports des services sur les pays membres utilisant la LCM ou la LPL devraient inclure une stratégie de sortie bien définie et un plan de communication bien articulé. Ces Administrateurs ont réaffirmé leur intérêt à considérer une plus grande utilisation des conditionnalités ex-post comme un moyen de remédier aux vulnérabilités des pays utilisateurs de la LPL. De nombreux Administrateurs ont réitéré leur appel pour une augmentation des plafonds d'accès à l'instrument rapide de financement. Cette question sera examinée avec beaucoup d'attention lors de la discussion sur le suivi des politiques concernant les limites et les surcharges d'accès.

En adoptant les décisions modifiant la LCM et la LPL, les Administrateurs ont largement soutenu la proposition de l'alignement des critères de qualification à la LCM et à la LPL ainsi que l'amendement du critère de la solvabilité des banques qui seront effectifs pour les nouveaux accords. La plupart des Administrateurs ont également appuyé la mise en œuvre générale des propositions sur l'utilisation d'indicateurs de la solidité des institutions et de l'indice de stress externe à compter de septembre 2014, permettant ainsi aux services de procéder aux préparatifs nécessaires pour les discussions avec les autorités des pays concernés.

A la demande de quelques Administrateurs, les services du Fonds feront circuler l'annexe I de leur rapport dans une forme qui identifierait les modifications de l'annexe existante jugées nécessaires à la lumière des décisions adoptées ce jour par le Conseil d'administration. Le Conseil discutera de ces modifications lors d'une réunion ultérieure prévue le 11 juin 2014. Comme convenu lors de la réunion de février 2014, les Administrateurs passeront en revue l'expérience acquise dans l'utilisation de ces trois instruments dans trois ans, bien que certains d'entre eux aient exprimé une préférence pour que la prochaine revue soit effectuée dans un délai plus court.

Dans notre intervention, nous avons d'abord souligné les efforts et le mérite des services ainsi que ceux du Conseil d'administration pour avoir engagé la revue de ces instruments afin d'ajuster leur pertinence dans la prévention et la résolution des crises. Nous avons également partagé le point de vue sur la nécessité de rendre ces instruments plus attrayants et accroître davantage la transparence sur les critères de qualification.

La proposition des services sur l'alignement des critères de qualification à la LCM et à la LPL est appropriée au processus de renforcement de la richesse, de la prévisibilité et de la granularité des évaluations de qualification à la LPL.

Dans le cadre de cet alignement, nous avons été d'avis que l'attention devrait être portée sur la meilleure manière de maintenir le critère de qualification à la LPL relatif à la réalisation de bons résultats dans la plupart des domaines tel que spécifié dans la décision concernant la LPL. Pour résoudre les difficultés découlant de la modification de la base des évaluations de qualification à la LPL, les mesures proposées par les services pourraient être utiles. En outre, la qualification sera évaluée en fonction des cinq domaines de qualification sans une notation précise des neuf critères de qualification.

Dans l'ensemble, nous avons été d'avis qu'une faible performance dans tous les domaines de qualification devrait conduire à la non qualification à un accord au titre de la LPL. Par ailleurs, le maintien des circonstances disqualifiant l'accès à la LPL est justifié et permettra d'améliorer les particularités de l'accord au titre de la LPL. En ce qui concerne la modification du critère de la solvabilité des banques, nous avons convenu que la formule proposée par les services pourrait conduire à certaines difficultés, y compris une période plus longue dans l'évaluation du système financier au-delà du secteur bancaire. Cette évaluation pouvant être similaire à un programme d'évaluation du système financier (PESF). Nous avons bien accueilli l'idée que les services poursuivent leur réflexion sur la nécessité d'élargir le champ de ce critère.

Par ailleurs, nous avons convenu que l'évaluation des risques externes auxquels font face les pays demandeurs de la LCM et de la LPL est essentielle pour justifier l'accès et les perspectives de sortie. Etant donné que le degré d'attractivité de ces instruments est reflété par le nombre de pays utilisateurs, nous avons été d'avis que la note actuelle d'orientation des services avec ses indicateurs sur les risques externes est appropriée pour mener cet exercice d'évaluation.

Les capacités institutionnelles et humaines des pays membres constituent un élément clé dans la mise en œuvre réussie des programmes appuyés par les facilités de financement du FMI. Pour évaluer la qualité des capacités institutionnelles des pays et de leurs cadres de politiques, des indicateurs y afférents et nécessaires ont été développés. Cependant, malgré ces indicateurs, le jugement personnel continuera à jouer un rôle central dans l'exercice d'évaluation. Sur cette base et en tenant compte des difficultés et risques découlant de l'évaluation des capacités institutionnelles, nous avons souligné avec d'autres Administrateurs que le rajout de nouveaux indicateurs parait moins utile.

VII.4 Articles de Réflexion

Programmes avec le FMI, Flexibilité et Assouplissement des conditionnalités en faveur des pays à faible revenu et des pays membres de notre groupe

Par Ousmane Mamadou

******

Les facilités et autres mécanismes d'intervention du FMI ont connu au fil des années de nombreux développements allant dans le sens d'une adaptation progressive des politiques de cette institution aux grandes mutations de l'économie mondiale. Les motivations à l'origine de cet effort continu de rénovation et d'adaptation des instruments d'intervention de cette institution aux nécessités de la conjoncture économique mondiale sont multiples et variées. Sur la période allant de 1945 à 2014 , elles ont, entre autres, concerné la nécessité de créer un nouvel actif de réserve, le DTS, pour soulager les pressions exercées sur le système de parité fixe des monnaies créé au lendemain de la seconde guerre mondiale, d'apporter une réponse aux effets des crises pétrolières et de la dette des années 1970 et 1980, de donner une suite favorable aux appels pressants pour accompagner les économies de l'Europe en transition vers une économie de marché et aussi de tenir compte désormais dans le financement du FMI des circonstances particulières des pays à faible revenu dont le niveau de paupérisation dans certains de ces pays justifie largement cet appel pour un assouplissement des conditions de prêt de l' institution.

Cette contribution, qui vient compléter l'article publié dans le Rapport d'activités du Bureau du mois d'Octobre 2013, s'intéresse exclusivement aux assouplissements introduits en faveur des pays à faible revenu, avec comme point de mire la situation des pays de notre groupe. Elle sera présentée en deux grandes parties, la première partie décrira les contours de cette question dans le contexte spécifique des activités du FMI, la seconde et dernière partie sera consacrée aux différents assouplissements introduits récemment par le FMI tant en ce qui concerne la conception des programmes que s'agissant des conditionnalités.

I. CONTOURS DE LA QUESTION ANALYSEE DANS LE CONTEXTE DES ACTIVITES DU FMI.

En passant en revue les textes consacrant la création des institutions financières internationales au lendemain de la deuxième guerre mondiale, on pourrait noter que cinq principaux objectifs, dénommés ***rôle et buts***, ont été assignés au FMI. Ces derniers sont axés sur la nécessité de promouvoir la coopération monétaire internationale (1), de faciliter l'expansion du commerce international (2), d'encourager la stabilité de change entre les monnaies (3), d'établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes (4) et d'apporter aux Etats membres les ressources financières et techniques nécessaires pour corriger les déséquilibres de balance des paiements résultant des transactions entre pays membres (5).

De façon liminaire, l'objectif (*2*) portant sur l'expansion du commerce international mentionne une préoccupation relative à la croissance et à la création d'emplois, évoquée alors comme impact positif de cette expansion du commerce international.

À cet égard, il convient de souligner qu'en dépit du fait que tous ces cinq objectifs aient été explicitement cités dans les statuts du FMI, l'accent n'est mis sur tel ou tel objectif qu'en fonction de la nature du choc ayant affecté l' économie mondiale et suscité le besoin de réforme des instruments d'intervention du FMI. A titre d'illustrations, au lendemain de la guerre, compte tenu du fait que toutes les grandes économies venaient à peine de sortir des politiques restrictives, autarciques et de dévaluations compétitives pratiquées à la fin des années 1920 et 1930, la préoccupation de la communauté financière internationale était centrée autour des questions de promotion des transactions commerciales entre Etats membres, d'élimination des barrières commerciales existantes et de stabilisation des monnaies (*objectifs 1à 4 ci-dessus cités*). A la fin des années 1960 et tout au long des années 1970 , avec l'abandon du système de parité fixe pour un système de change flottant et l' apparition des chocs pétroliers, les défis étaient plutôt de créer un autre actif de réserve pour suppléer le dollar et aussi mettre en place un mécanisme pour atténuer ou corriger l'impact des chocs sur les balances des paiements des pays membres (*objectif 5*). C'est également pendant cette période, précisément à partir de 1976 que l'institution a commencé à prendre conscience de l'impérieuse nécessité d'envisager un mécanisme d'octroi des prêts concessionnels en faveur de ses membres les plus pauvres, catégorie qui englobe nombre des pays de notre groupe. Depuis cette date, une plus grande attention est portée à la situation des pays à faible revenu, avec comme incidences positives la mise en place de facilités spécifiques allant de la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS), créée en 1986, remplacée en 1987 par la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR), elle-même remplacée en novembre 1999 par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). A la faveur de la crise économique et financière de 2008, cette dernière facilité a, à son tour, subi de profondes modifications que nous examinerons dans le chapitre suivant consacré aux réformes et assouplissements récemment introduits par le FMI.

A travers ce rappel des grandes mutations ayant marqué l'économie mondiale depuis 1945, il sied d'en tirer les enseignements suivants notamment en ce qui concerne les pays à faible revenu et ceux de notre groupe :

- La communauté financière internationale (FMI notamment) a, à juste titre, au cours de la deuxième moitié des années 1970, perçu l'impérieuse nécessité de créer un cadre de coopération plus approprié avec les pays à faible revenu. Cette prise de conscience subite a permis de mettre au point des instruments et créer des conditions plus adaptées aux circonstances économiques que vivent ces économies ;

- La prise de conscience est allée crescendo pour déboucher à la création graduelle de plusieurs facilités, mieux à la conception d'une facilité qui vise à promouvoir la croissance et réduire la pauvreté, quand bien même ces objectifs ne semblent pas explicitement figurer dans les objectifs initiaux de l'institution tels que ci-dessus mentionnés. Cette relative victoire est le résultat de l'aboutissement des plaidoyers des autorités des pays en développement dans les différents fora (G24, G20, CAUCUS etc.) et aussi des actions quotidiennes des représentations des pays en développement auprès des institutions multilatérales (ONU, OMC, BM et FMI) à travers les bureaux des Administrateurs

- Les débats actuellement en cours sur le financement des infrastructures dans les pays en développement et sur les questions subséquentes des limites d'endettement donnent une illustration parfaite de l'implication et des actions conjointement menées par les autorités des pays membres du FMI, d'une part, et par les deux Bureaux des Administrateurs au FMI, d'autre part.

II. REFORMES DES INSTRUMENTS ET RECENTS ASSOUPLISSEMENTS OPERES DANS LES CONDITIONNALITES

À la faveur de la crise de 2008, le FMI a entrepris dès 2009 une série de réformes qui ont abouti à un remaniement de ses instruments d'intervention pour mieux les adapter aux besoins divers de ses pays membres. S'agissant des pays à faible revenu, trois guichets de prêts concessionnels ont été créés. Ils sont devenus fonctionnels dès janvier 2010. L'objectif visé à travers cette réforme est de rendre le soutien plus flexible et mieux adapté aux besoins spécifiques des pays pauvres. Les développements ci-après donneront un aperçu des assouplissements et améliorations obtenus par nos pays par rapport au dispositif existant avant la crise.

A. Par rapport à la conception et aux objectifs des programmes

- **La Facilité Elargie de Crédit (FEC)** : cette nouvelle facilité est venue remplacer la FRPC. Tout comme cette dernière, elle vise les mêmes objectifs macroéconomiques d'impulsion de la croissance et de réduction de la pauvreté. En outre, cette nouvelle facilité énonce clairement la nécessité de préserver les objectifs sociaux. Les montants pouvant être mis à la disposition d'un pays membre seraient plus élevés que dans le cas de la FRPC, mais les limites d'accès à ces ressources ne sont pas automatiques et restent adossées à une analyse au cas par cas, tenant compte du niveau actuel des engagements du pays par rapport aux ressources du Fonds fiduciaire. Toutefois, cette facilité est plus souple que la précédente en ce qu'elle permet une plus grande flexibilité quand il s'agira de prolonger la durée d'un programme, d'ajuster le calendrier des reformes structurelles ou de revoir les conditions d'élaboration du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP);

- **La Facilité de Crédit de Confirmation (FCC)** : Tout en visant les mêmes objectifs que ceux de la FEC, cette facilité offre un soutien aux pays ayant un besoin de financement et d'ajustement à court terme, ente 1 et 2 ans. Un des avantages conféré cette facilité est que, l'on peut y recourir à titre de précaution donnant ainsi lieu à un accord de précaution. Les limites d'accès sont identiques à celles de la FEC, à savoir pas plus de 100% de quote-part de tirage par an avec une limite totale de 300% de quote-part en financement concessionnel.

- **La Facilité de Crédit Rapide (FCR)** : elle remplace la composante accès rapide de l'ex Facilité de protection contre les chocs exogènes ainsi que la composante à taux bonifié de l'aide d'urgence en cas de catastrophe et de conflits. Elle permet de bénéficier d'une aide financière rapide assortie de conditionnalités limitées. Le niveau de financement escompté dans le cadre de cette facilité ne devrait guère dépasser 25% de la quote-part par an avec une limite maximale de 100%. Tout comme pour les deux autres facilités, ces plafonds pourraient être relevés si les circonstances économiques des pays bénéficiaires le justifient.

B. Par rapport au taux d'intérêt

Bien que le taux appliqué précédemment aux pays éligibles au fonds de fiducie était déjà concessionnel, cette réforme a permis aux pays à faible revenu et à ceux de notre groupe de bénéficier d'un niveau de concessionnalité sans précédent, avec un taux d'intérêt nul jusqu' à la fin de cette année 2014. Toutefois, le FMI prévoit tous les deux ans un réexamen des taux appliqués aux financements concessionnels.

C. Par rapport aux reformes structurelles

Un des acquis importants de cette réforme est d'avoir simplifier la conditionnalité des programmes en la recentrant que sur les mesures indispensables pour atteindre les objectifs affichés. Dans cet élan de rationalisation des conditionnalités, les mesures structurelles juridiquement contraignantes ont été carrément supprimées.

Conclusion

Tout en saluant la Direction Générale du FMI et ses services pour leurs efforts continus dans le sens d'une plus grande flexibilité et d'un assouplissement des conditionnalités en faveur des pays à faible revenu et, ce faisant, ceux de notre groupe, nous invitons vivement les autorités de ces pays à persévérer dans leurs plaidoyers et actions quotidiennes pour amener ces institutions à accorder plus d'intérêt à la situation particulière de ces pays. La persévérance et la persistance dans leurs efforts permettront non seulement de consolider les acquis mais aussi de s'armer pour relever de nouveaux défis.

Une récente évaluation des services du FMI fait cas des bénéfices déjà engrangés en ce qui concerne l'allégement de la dette et nous conforte dans la perspective de persévérer dans les efforts. Cette évaluation indique les résultats suivants :

1. Pour les 36 pays qui ont bénéficié l'allégement de leur dette, les paiements au titre du service de la dette ont diminué en moyenne de 2% du PIB entre 2001 et 2010, ce qui a permis de réduire la charge de la dette de 90% par rapport à son niveau d'avant allégement ;
2. Dans le même temps, les dépenses sociales (santé et éducation) qui étaient sensiblement égales au montant du service de la dette ont fortement augmenté pour atteindre en moyenne six fois le niveau du service de la dette, témoignant ainsi des efforts que ces pays ont consenti pour affecter les ressources libérées de l'allégement vers les secteurs sociaux.

COMMUNIQUES ET DECLARATIONS

Communiqué de la vingt-huitième réunion du Comité monétaire et financier international (CMFI)

Le 12 avril 2014

Présidée par M. Tharman Shanmugaratnam, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de Singapour

L'activité continue de se renforcer au niveau mondial. Cependant, la reprise est encore fragile et des aléas négatifs subsistent. Notre objectif primordial à tous reste d'œuvrer à la création d'une économie mondiale plus dynamique, soutenable, équilibrée et génératrice de nombreux emplois reste. Nous prendrons des mesures ambitieuses pour soutenir la reprise, poursuivrons les réformes structurelles, placerons la dette publique sur une trajectoire viable, œuvrerons à la stabilité financière et renforcerons la coopération pour maîtriser les effets de débordement. Nous saluons le Plan d'action mondial de la Directrice générale.

Économie mondiale. L'activité s'est accélérée l'année dernière dans les pays avancés, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni. La croissance économique de l'ensemble de la zone euro est devenue positive mais reste fragile. Dans un grand nombre de pays avancés, l'inflation demeure en dessous de l'objectif fixé et restera vraisemblablement à un niveau modéré. La croissance économique a ralenti dans les pays émergents, tout en continuant d'être à l'origine de l'essentiel de la croissance mondiale, et devrait se renforcer progressivement, la hausse de la demande extérieure étant en partie neutralisée par l'effet de la dégradation des conditions financières. Dans les pays à faible revenu, la croissance économique a en général continué à faire preuve de résilience. L'équilibre entre aléas positifs et négatifs s'est amélioré, mais les perspectives mondiales restent exposées à des aléas négatifs, dont notamment un regain de volatilité sur les marchés, une inflation très faible dans certains pays avancés, des niveaux élevés d'endettement public et des tensions géopolitiques. Le chômage reste obstinément élevé dans de nombreux pays.

Normalisation monétaire et retombées. Dans les principaux pays, les paramètres de la politique monétaire devraient continuer d'être soigneusement calibrés et faire l'objet d'une communication claire, les décideurs devant coopérer pour maîtriser les retombées et les effets de retour. Dans les pays avancés, la politique monétaire devrait continuer d'accompagner l'activité autant que nécessaire, la normalisation devant être subordonnée à terme aux perspectives en matière de stabilité des prix et de croissance économique. La réduction progressive des achats d'actifs par la Réserve fédérale reste appropriée. La Banque centrale européenne a maintenu des conditions monétaires accommodantes et devrait envisager de prendre de nouvelles mesures en cas de persistance d'une inflation basse. En s'appuyant sur les progrès accomplis récemment, la zone euro devrait parachever son union bancaire. Les pays émergents et les pays pionniers à faible revenu qui ne sont pas soumis à des tensions inflationnistes, dont les cadres d'action sont crédibles et qui disposent d'une marge de manœuvre suffisante peuvent recourir à des politiques monétaires accommodantes en cas de ralentissement de la croissance. Ceux où l'inflation est élevée devraient prendre les mesures qui s'imposent, en resserrant notamment leur politique monétaire. Les pays où les risques financiers s'accentuent devraient renforcer la réglementation et la supervision. Les politiques macroéconomiques doivent être solides et, à cet égard, il conviendrait de laisser les taux de change réagir à l'évolution des variables fondamentales et faciliter l'ajustement extérieur. Face à la menace que

l'ampleur et la volatilité des flux de capitaux font peser sur la stabilité financière ou au plan macroéconomique, l'ajustement nécessaire de la politique macroéconomique pourrait être accompagnée de mesures prudentielles et, le cas échéant, de mesures de gestion des flux de capitaux.

Les pays à faible revenu devraient consolider les progrès accomplis récemment sur le front de l'inflation.

Œuvrer à une croissance robuste et soutenable, et réduire les facteurs de vulnérabilité. Il convient de lutter contre le chômage élevé, en particulier parmi les jeunes, et l'accentuation des inégalités par la suppression des éléments structurels qui empêchent la croissance économique de profiter à tous. Le maintien des dettes publiques à des niveaux soutenables, l'amélioration qualitative des dépenses publiques, le renforcement du potentiel de croissance avec notamment une plus grande place accordée aux femmes et aux travailleurs plus âgés dans l'économie, et la protection contre les risques financiers dans le contexte d'une période prolongée de politiques monétaires accommodantes sont autant de priorités pour tous les pays. Il demeure essentiel de mettre en œuvre des plans concrets de rééquilibrage à moyen terme des finances publiques dans beaucoup de pays avancés. Dans les pays où les circonstances le permettent, les plans de rééquilibrage budgétaire à moyen terme doivent être appliqués avec souplesse en tenant compte des conditions économiques à court terme afin de soutenir la croissance et la création d'emplois, tout en plaçant la dette publique sur une trajectoire viable. Les pays émergents dont la dette publique ou les besoins de financement sont élevés devraient renforcer leurs finances publiques.

Les pays à faible revenu devraient tirer parti de leur résilience actuelle pour reconstituer leur marge de manœuvre et préserver leur stabilité macroéconomique, tout en poursuivant la diversification de leur économie et leur transformation structurelle afin de maintenir leur dynamique de croissance. Nous reconnaissons les problèmes auxquels les pays arabes en transition sont confrontés et nous les encourageons à accélérer l'exécution de réformes qui leur permettront de réaliser une croissance durable et riche en emplois. Nous notons avec satisfaction l'aide considérable qui est fournie par des donateurs de la région et nous appelons les partenaires bilatéraux et multilatéraux à accroître leur contribution, selon les besoins, à l'appui des réformes. Nous nous réjouissons que le FMI continue de collaborer avec les pays arabes en transition, notamment en leur offrant des conseils appropriés, appuyés par une assistance financière et technique. Nous encourageons le FMI à continuer de renforcer sa présence auprès des petits pays et des pays à faible revenu. Nous saluons la présence du FMI aux côtés de pays dans une situation fragile. Nous attendons avec intérêt de tirer des enseignements sur les moyens de maintenir la croissance élevée qui a été observée récemment en Afrique et de mieux en partager les bienfaits parmi la population. Nous saluons la présence du FMI aux côtés de l'Ukraine tandis que les autorités cherchent à entreprendre des réformes importantes.

Rééquilibrage extérieur et cohérence de l'action. Nous appelons le FMI à continuer de fournir des analyses et de servir d'espace de dialogue, de concertation et de coopération, afin d'améliorer les perspectives de croissance mondiale et de réduire les risques. Les déséquilibres mondiaux se sont réduits, pour des raisons tant structurelles que conjoncturelles, mais le rééquilibrage reste une priorité fondamentale. Les pays en situation de déficit devraient accroître leur épargne nationale et leur compétitivité, et les pays en situation d'excédent devraient renforcer leurs sources internes de croissance ou modifier la composition de leur croissance.

Nous réaffirmons notre volonté de nous abstenir de toute dévaluation compétitive et de toute forme de protectionnisme. Il convient de mettre en œuvre promptement et systématiquement des réformes financières à l'échelle mondiale, ainsi que de renforcer la coopération sur le plan de la réglementation. Il est prioritaire de résoudre le problème du « trop grand pour faire faillite » et de mettre en œuvre un dispositif transnational efficace de règlement des faillites d'entreprises importantes pour le système, de s'attaquer aux risques que le système bancaire parallèle pourrait représenter pour la stabilité financière, de rendre plus sûrs les marchés des dérivés, ainsi que d'étayer la stabilité financière et l'intégration. Il est nécessaire de continuer d'améliorer la communication des données, de combler les déficits de données, d'accroître la transparence des finances publiques, de combattre la fraude et l'évasion fiscales à l'échelle internationale, et d'améliorer la transparence de la propriété effective des entreprises et autres arrangements juridiques, y compris les trusts. Nous encourageons le FMI à examiner ces questions dans le cadre de sa surveillance bilatérale et multilatérale, et à travailler en collaboration avec les autres organisations internationales.

Surveillance et prêts du FMI. Nous saluons les progrès qui ont été accomplis dans la mise en œuvre du dispositif de surveillance renforcé du FMI, notamment la stratégie de surveillance financière, le rapport pilote sur le secteur extérieur, le rapport de contagion, l'amélioration de l'analyse des liens macro financiers dans les consultations au titre de l'article IV, et des conseils adaptés visant à favoriser une croissance dont les bienfaits sont partagés et la création d'emplois. Nous soulignons l'importance de consultations régulières entre le FMI et tous ses pays membres. Nous attendons avec intérêt le prochain examen triennal de la surveillance, et nous jugeons opportun de poursuivre l'analyse des implications de la normalisation monétaire. Nous soulignons l'importance d'un dispositif adéquat de sécurité financière à l'échelle mondiale. Le FMI devrait être prêt à fournir des financements, y compris à titre de précaution, pour soutenir des ajustements et des réformes appropriés, et à aider à se protéger contre les risques. Nous insistons une fois de plus sur l'importance d'un examen de suivi des programmes de crise. Nous attendons avec intérêt l'achèvement de l'examen exhaustif de quelques instruments importants (ligne de crédit modulable, ligne de précaution et de liquidité, instrument de financement rapide), la poursuite de l'examen de la politique de prêt du FMI aux pays très endettés, y compris les travaux sur la dette souveraine, et l'achèvement de l'examen de la politique des plafonds d'endettement, en combinant souplesse et maintien de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu.

Gouvernance. Nous sommes profondément déçus du retard persistant dans les réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI arrêtées en 2010 et la quinzième révision générale des quotes-parts, y compris une nouvelle formule de calcul. Nous réaffirmons qu'il importe que le FMI demeure une institution reposant sur un système de quotes-parts. La mise en œuvre des réformes de 2010 reste notre priorité absolue et nous engageons les États-Unis à ratifier ces réformes dès que possible. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le FMI demeure une institution solide qui dispose de ressources adéquates. Si les réformes de 2010 ne sont pas ratifiées d'ici la fin de l'année, nous demanderons au FMI de s'appuyer sur ses travaux existants pour proposer les mesures envisageables, que nous examinerons lors d'une prochaine réunion.

Prochaine réunion du CMFI. Notre prochaine réunion se déroulera à Washington les 10 et 11 octobre 2014.

Communiqué du Comité du développement - Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

Washington, le 12 avril 2014

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 12 avril 2014, à Washington.

2. La reprise économique semble se consolider dans les pays à revenu élevé tandis que la croissance se poursuit dans de nombreux pays émergents. Tous les risques ne sont cependant pas écartés. Dans une économie mondiale interconnectée, il faudra procéder à des ajustements et prendre des mesures appropriées de coordination et de communication pour assurer une croissance forte, solidaire et durable. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à œuvrer ensemble et avec tous les pays membres pour mener des politiques économiques avisées et adaptées à la situation, réduire les vulnérabilités macroéconomiques sous-jacentes, reconstituer les amortisseurs macroéconomiques et renforcer la gestion prudentielle du système financier.

3. La mise en œuvre de la stratégie que nous avons approuvée pour le Groupe de la Banque mondiale lors de notre dernière réunion devrait lui permettre de mieux aider les pays à atteindre le double objectif consistant à mettre fin à l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée de façon durable, tout en aidant les pays membres à répondre à leurs besoins de développement. Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de réformes et demandons au Groupe de la Banque mondiale de s'employer activement à mener à bien ce programme. Le Groupe de la Banque mondiale devrait utiliser son modèle de collaboration avec les pays comme un mécanisme de sélection fondée sur la demande des clients et les nouveaux objectifs de l'institution pour proposer des solutions meilleures, plus rapides et axées sur les faits qui produiront des transformations positives aussi bien dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu intermédiaire.

Nous pensons que la nouvelle structure du Groupe de la Banque mondiale contribuera, à l'échelle mondiale, à un meilleur partage des connaissances qui sera bénéfique pour tous les pays clients et lui permettra de mieux soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération régionale. Nous prenons note avec satisfaction de la fiche de performance du Groupe de la Banque mondiale et attendons avec intérêt d'être régulièrement informés de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

4. Pour renforcer les fondements d'une croissance forte, solidaire et durable, il faut réunir plusieurs conditions : stabilité macroéconomique, bonne gouvernance, promotion des investissements publics, création de conditions plus propices à l'investissement privé, promotion des investissements de qualité dans les infrastructures résilientes et amélioration de l'accès au crédit. L'inclusion sociale et les politiques qui élargissent les sources de revenu, ainsi que la pleine participation de tous les groupes, notamment les femmes et les segments marginalisés et vulnérables de la population, sont essentielles.

L'amélioration des compétences, de la productivité et des capacités d'innovation est un autre élément clé. Un climat des affaires ouvert qui stimule la concurrence, un développement du capital humain plus inclusif et des programmes de protection sociale bien ciblés contribuent à la croissance et à une prospérité partagée. L'investissement privé vient compléter le financement du

développement et constitue un facteur crucial pour la réalisation de nos objectifs.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner que la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements, œuvrant dans le cadre d'un Groupe de la Banque mondiale unifié, jouent un rôle important en attirant des capitaux privés et en promouvant le développement d'un secteur privé dynamique qui peut aider à assurer une croissance durable et une prospérité partagée et offrir de réelles opportunités à tous les ressortissants de tous les pays clients. Les politiques doivent être élaborées en tenant compte des considérations environnementales : il faut des politiques climato-intelligentes pour assurer la viabilité écologique et la résilience environnementale, outre le fait qu'elles pourraient aider à stimuler la croissance et à créer des emplois.

5. Pour mettre en œuvre une stratégie aussi ambitieuse que celle du Groupe de la Banque mondiale, il importe de mieux utiliser les ressources dont il dispose et de renforcer ses capacités financières. Nous nous félicitons des résultats encourageants de la dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA, qui doit son succès au ferme soutien des bailleurs de fonds traditionnels et de nouveaux donateurs ainsi qu'à l'utilisation de mécanismes de financement novateurs. Grâce à l'enveloppe de ressources de 52 milliards de dollars approuvée par les actionnaires, l'IDA est bien placée pour optimiser l'impact de l'aide que nous apportons aux pays membres les plus pauvres et les plus vulnérables, parmi lesquels de nombreux petits États ou États fragiles et touchés par un conflit qui ont des problèmes de développement particuliers.

Nous nous félicitons de l'engagement pris dans le cadre d'IDA 17 d'optimiser l'impact sur le développement en mettant tout particulièrement l'accent sur la croissance solidaire, l'égalité des sexes, le changement climatique (notamment la gestion des risques de catastrophe) et les États fragiles ou en situation de conflit. Nous sommes également encouragés par le fait que les ressources requises pour assurer la viabilité des prêts bonifiés du FMI aux pays à faible revenu sont en grande partie déjà assurées. Nous apprécions les travaux du FMI sur la façon dont les pays peuvent utiliser la politique budgétaire comme moyen de lutte efficace contre les inégalités.

6. Les mesures prises pour accroître les recettes, réduire les coûts et mieux utiliser le capital dans le cadre d'un dispositif de gestion prudente des risques permettront au Groupe de la Banque mondiale de mettre davantage de ressources financières au service de ses clients pour les aider à atteindre leurs objectifs nationaux de développement tout en leur apportant un appui contracyclique en temps de crise. Nous espérons que le Groupe continuera d'alléger sa structure de coûts, grâce à une plus grande efficacité organisationnelle et opérationnelle, et de mettre au point des approches et des mécanismes novateurs permettant de mobiliser des ressources supplémentaires.

Nous l'encourageons à accroître le volume et la qualité des investissements dans l'infrastructure, condition essentielle pour assurer la croissance, créer des emplois, promouvoir la prospérité et faire reculer la pauvreté dans tous les pays, quelle que soit leur catégorie de revenu. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à continuer de collaborer étroitement avec les pays à revenu intermédiaire pour les aider à répondre à leurs besoins de développement. Nous l'encourageons également à envisager la possibilité d'accorder des prêts de la BIRD aux pays exclusivement IDA qui affichent de bons résultats, tout en veillant à maintenir la viabilité de leur dette.

7. Nous prions instamment le Groupe de la Banque mondiale et le FMI de continuer à

renforcer leurs engagements en Afrique subsaharienne et de faire en sorte que le soutien qu'ils apportent — sous la forme d'aide financière, de travaux d'analyse ou de renforcement des capacités — serve à promouvoir des transformations structurelles voulues par les pays, à réduire l'extrême pauvreté, à stimuler la création d'emplois et à assurer une croissance économique plus solidaire et plus durable. Nous nous réjouissons en particulier de constater que le Groupe de la Banque mondiale a intensifié son engagement en s'attaquant aux facteurs régionaux de fragilité et de conflit dans le cadre d'initiatives telles que celles lancées récemment au Sahel et dans la région des Grands Lacs.

Le Groupe de la Banque mondiale devrait en tirer des enseignements utiles pour la Corne de l'Afrique, l'Afrique centrale et le golfe de Guinée. Nous félicitons le Groupe de la Banque mondiale d'avoir contribué à combler le déficit d'infrastructures en Afrique subsaharienne, mobilisé de nouveaux investissements et financé des projets de production et de distribution d'énergie durable. Nous l'invitons à aider ses clients à développer encore la production agricole axée sur la nutrition, notamment en apportant une aide aux petits exploitants et aux coopératives, et à élargir le soutien à l'agriculture durable. Nous notons avec satisfaction que le FMI a achevé son programme visant à créer cinq centres d'assistance technique pour répondre aux besoins dans l'ensemble de la région.

Nous nous félicitons de la prochaine conférence de haut niveau du FMI au Mozambique, qui réunira des responsables de la politique économique d'Afrique et d'ailleurs afin d'examiner quelques-uns des grands enjeux du continent. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à prêter davantage d'attention à la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, et soulignons l'importance de venir en aide aux pays arabes en transition.

8. Nous restons gravement préoccupés par le fait que la situation humanitaire continue de se détériorer en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Syrie. Nous saluons la générosité des gouvernements et des familles des pays voisins qui assument d'importants coûts socioéconomiques pour accueillir les personnes déplacées. L'action menée par le Groupe de la Banque mondiale dans les États fragiles ou en situation de conflit est cruciale pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de mettre fin à l'extrême pauvreté ; l'engagement du FMI dans ces États est essentiel pour assurer la stabilité macroéconomique dans des circonstances souvent très difficiles.

Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de poursuivre leur étroite collaboration avec les États fragiles ou en situation de conflit et dans les pays en transition, en coordination avec les autres partenaires de développement. Nous nous félicitons de l'appui fourni en permanence par le Groupe de la Banque mondiale et le FMI à l'Ukraine compte tenu des difficultés auxquelles le pays fait face.

9. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à continuer de collaborer étroitement avec le système des Nations Unies à la définition des objectifs du Millénaire pour le développement au-delà de 2015.

10. Nous accueillons avec satisfaction la Déclaration ministérielle sur la facilitation du commerce issue de la Conférence tenue à Bali par l'Organisation mondiale du commerce. Nous pensons que l'accord permettra aux pays en développement d'accroître leur compétitivité en améliorant la gestion de leurs frontières et en réduisant leurs coûts de transaction et nous demandons au Groupe de

la Banque mondiale d'aider les pays à mettre en œuvre cet accord.

11. Nous jugeons encourageants les progrès accomplis par le Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans ses opérations et reconnaissons la nécessité de redoubler d'efforts à cet égard dans le cadre de partenariats avec les pays. Nous sommes conscients des défis à relever par les petits États vulnérables aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles. Nous apprécierions de recevoir un nouveau rapport sur les progrès réalisés dans deux ans.

12. Nous restons résolus à achever le processus d'ajustement de la répartition du capital du Groupe de la Banque mondiale engagé en 2010. Nous prions instamment tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de souscrire sans plus tarder les parts du capital de la BIRD et du FMI qui leur sont allouées, et nous attendons avec intérêt le prochain examen de la Voix à l'horizon 2015.

13. Nous remercions M. Jorge Familiar pour ses quatre années d'excellents services au Comité du développement et lui souhaitons plein succès dans ses futures fonctions de Vice-président de la Banque mondiale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 11 octobre 2014.

Communiqué du Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement

Le 10 avril 2014

1. Nous, les ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, avons tenu notre quatre-vingt-onzième réunion à Washington le 10 avril 2014 sous la présidence de M. Ashraf El Araby, Ministre de la planification et de la coopération internationale de l'Égypte, assisté de M. Alain Bifani, Directeur général au Ministère des finances du Liban, Premier Vice-président, et de M. Luis Fernando Mejía, Directeur général de la politique macroéconomique au Ministère des finances de la Colombie, Second Vice-président.

Économie mondiale et implications pour les pays en développement

2. Nous sommes encouragés par l'affermissement de la reprise dans les principaux pays avancés, mais nous notons que la croissance reste modeste et exposée à des risques considérables. Nous soulignons que les paramètres économiques fondamentaux des pays émergents et des pays en développement restent généralement solides et que ces pays continueront de représenter la majeure partie de la croissance mondiale. Néanmoins, ils ont fort souffert des effets négatifs cumulés de l'environnement extérieur difficile et des turbulences récentes sur les marchés financiers. En dépit de ces conditions difficiles, de nombreux pays à faible revenu, notamment en Afrique subsaharienne, ont pu maintenir une croissance élevée en menant une politique économique généralement bien conçue.

Nous sommes préoccupés par les problèmes que rencontrent les petits pays en développement ainsi que les pays fragiles et touchés par un conflit, dont certains restent très endettés et vulnérables, et font face à des perspectives de croissance limitées.

3. Nous demeurons très préoccupés par l'impact négatif des flux de capitaux perturbateurs et de la volatilité des taux de change qui résulteraient de changements peut-être brutaux de la politique monétaire dans quelques-uns des principaux pays avancés. Nous invitons les dirigeants, en particulier des pays qui émettent des monnaies de réserve, à coordonner leur action à l'échelle multilatérale pour atténuer les répercussions négatives de la politique monétaire, notamment grâce à une bonne communication. Par ailleurs, les pays avancés doivent redoubler d'efforts pour stimuler la demande mondiale et faciliter le rééquilibrage.

Nous sommes d'avis que le FMI peut contribuer à faciliter la coordination et la cohérence de l'action multilatérale pour bien gérer les enjeux. Nous soulignons aussi qu'il est nécessaire de veiller à ce que les pays émergents et les pays en développement aient un accès adéquat aux dispositifs de sécurité financière, notamment ceux des institutions financières internationales. Nous sommes particulièrement préoccupés par les problèmes uniques auxquels sont confrontés les pays arabes en transition qui n'ont pas encore reçu le plein appui de la communauté internationale, et nous appelons les institutions financières internationales à faire preuve de souplesse avec ces pays, étant donné leurs problèmes politiques et socio-économiques. Nous demandons que des ressources supplémentaires soient fournies aux pays voisins, en particulier au Liban, qui subit de façon disproportionnée les effets de l'afflux de réfugiés syriens.

4. Nous notons que les perspectives économiques des pays émergents et des pays en développement seront moins favorables que par le passé en raison du durcissement

des conditions de financement, des tensions géopolitiques, du ralentissement de la croissance effective et potentielle par rapport à l'avant-crise dans les pays avancés, du fléchissement de la croissance des échanges commerciaux et du recul des cours des produits de base. Dans ces conditions, nous sommes déterminés à stimuler les sources intérieures de croissance et à exploiter les possibilités d'échanges commerciaux et d'investissement entre nous. Pour placer nos pays sur une trajectoire de croissance robuste à long terme, nous nous attacherons à accroître la productivité et à accélérer la transformation structurelle.

Nous sommes déterminés aussi à prendre un large éventail de mesures à moyen terme pour réduire la pauvreté et les inégalités, et accroître l'inclusion sociale. Nous nous emploierons en particulier à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en investissant dans les compétences et l'éducation, ainsi qu'en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre.

Rôle et réforme du FMI

5. Nous sommes profondément déçus que les réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI qui ont été arrêtées en 2010 n'aient pas encore pris effet parce que l'actionnaire principal de l'institution ne les a pas ratifiées. Cela hypothèque sérieusement la crédibilité, la légitimité et l'efficacité du FMI, et entrave la capacité d'opérer d'autres réformes nécessaires et de satisfaire aux engagements à l'avenir. Nous croyons fermement que le FMI doit rester une institution qui repose sur un système de quotes-parts et qui dispose de ressources adéquates pour jouer son rôle systémique de manière durable. À cette fin, nous sommes d'avis qu'il convient d'envisager toutes les options qui permettraient de poursuivre les réformes de la participation, de la représentation et de la gouvernance.

Nous continuons de penser que l'objectif fondamental des réformes des quotes-parts et de la gouvernance doit être de refléter l'évolution fondamentale de l'économie mondiale et d'accroître la participation et la représentation des pays émergents et des pays en développement, y compris des pays pauvres, ainsi que des petits pays à revenu faible ou intermédiaire. Nous réitérons notre appel de longue date en faveur d'un troisième siège au Conseil d'administration du FMI pour l'Afrique subsaharienne, à condition que cela ne se fasse pas au détriment d'autres sièges de pays émergents et de pays en développement, et nous demandons que toutes les options disponibles soient explorées.

6. Nous sommes inquiets du retard observé dans l'examen de la politique du FMI relative aux plafonds d'endettement. Nous invitons le FMI à achever cet examen en vue de mettre en place un dispositif de plafonnement structuré et unifié pour tous les pays, qui repose sur les évaluations existantes de la viabilité de la dette. Étant donné les besoins de financement considérables et indispensables dans les pays à faible revenu, en particulier pour les infrastructures, nous soulignons qu'il importe d'adopter un cadre opérationnel souple et non perturbateur. En outre, nous suivons attentivement la procédure judiciaire entre NML et l'Argentine aux États-Unis, et nous sommes d'avis qu'elle a un intérêt systémique et peut-être des implications profondes pour tous les pays. Une décision qui encouragerait un comportement de vautour prédateur compromettrait l'architecture de base qui régit les prêts souverains et le règlement des dettes. Étant donné les progrès limités qui ont été accomplis dans la mise en place d'un mécanisme global de restructuration de la dette souveraine, les pays émergents et les pays en développement devraient peut-être prendre l'initiative pour faciliter le dialogue.

Rôle et réforme du Groupe de la Banque mondiale

7. Nous prenons note des changements et des réformes de grande envergure qui sont en

cours au sein du Groupe de la Banque mondiale. Nous souscrivons vigoureusement à ces changements et au repositionnement de l'institution consistant à en faire un groupe homogène, tout en respectant la nature différente de chaque institution. Nous appelons à opérer ces changements de manière efficace et en temps voulu. Tandis que le processus de réforme avance, nous soulignons qu'il importe d'assurer la continuité des programmes en cours de la Banque mondiale et d'éviter des changements perturbateurs.

Nous sommes convaincus que ces réformes reposent fermement sur l'objectif ultime du service au client en fournissant des solutions de développement adaptées qui sont garanties par des services de financement, du savoir et de mobilisation. Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe de la Banque mondiale doit répondre aux besoins financiers, techniques et consultatifs des clients d'une manière plus rentable, en temps plus opportun et de manière moins bureaucratique. Nous prenons note de la conception d'un nouveau modèle d'engagement auprès des pays, y compris le cadre de partenariat national et l'évaluation diagnostique systématique des pays, et nous soulignons que cela doit renforcer la prise en charge par les pays. À cet égard, nous notons avec satisfaction que le renforcement des capacités statistiques des pays clients est l'une des priorités du Groupe de la Banque mondiale.

Nous sommes préoccupés par l'impasse dans l'engagement du Groupe de la Banque mondiale auprès de certains pays membres, et nous réaffirmons qu'il importe que le Groupe de la Banque mondiale noue le dialogue avec tous ses pays membres et leur fournisse de l'aide sur la base de sa mission de développement et sans considérations politiques.

8. Nous saluons la reconstitution des ressources de l'IDA en temps voulu, qui permettra de répondre aux besoins immenses des populations pauvres et vulnérables. Nous prenons note des efforts déployés pour accroître la capacité de prêt du Groupe de la Banque mondiale, notamment en utilisant mieux son bilan et en améliorant son efficience, comme indiqué dans l'examen des dépenses. Nous sommes d'avis qu'il sera important de surveiller l'impact de ces propositions, en particulier des conséquences non voulues, notamment sur la demande. Si nécessaire, il conviendrait d'ajuster les propositions afin que leur coût soit abordable et que les charges soient partagées équitablement.

Nous sommes d'avis qu'il faudrait envisager à long terme une nouvelle augmentation du capital afin d'assurer l'équilibre de la demande et de l'offre dans les prêts de la BIRD et la viabilité financière de l'institution.

9. Nous notons aussi qu'il est proposé de mettre en place un Mécanisme mondial de financement des infrastructures : il s'agirait d'une contribution constructive face aux déficits et aux contraintes dans le financement des infrastructures et le développement de projets. Il sera fondamental de veiller à ce que la participation des pays soit adéquate et plus large, à ce que des ressources supplémentaires soient disponibles, et à ce que le processus soit suffisamment flexible pour répondre aux divers besoins de financement des infrastructures.

10. Nous soulignons qu'il est nécessaire de rester déterminé à donner effet à la réforme de 2010 concernant l'actionnariat du Groupe de la Banque mondiale, et à achever le prochain examen de l'actionnariat au plus tard en octobre 2015, comme convenu précédemment

11. Nous notons les effets négatifs du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, en particulier sur les pays pauvres, fragiles et vulnérables, et nous reconnaissons qu'il importe de s'attaquer aux problèmes communs à l'échelle mondiale. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis dans l'inclusion de la gestion des catastrophes et du risque climatique dans les priorités et les opérations du Groupe de la

Banque mondiale. Nous appelons à poursuivre les efforts en vue de mettre en œuvre les recommandations du rapport de Sendai. Nous appelons aussi à reconstituer les ressources du Fonds pour l'environnement mondial de manière ambitieuse afin qu'il dispose de ressources adéquates pour remplir sa mission.

Autres questions

12. Nous insistons une nouvelle fois sur l'importance de la diversité du personnel à tous les niveaux en vue d'accroître la légitimité et l'efficacité des institutions financières internationales, et nous appelons à redoubler d'efforts pour accroître la part des régions sous-représentées dans le personnel, en tirant parti des initiatives en matière de diversité.

13. Il est prévu que la prochaine réunion des ministres du G-24 aura lieu le 9 octobre 2014 à Washington.

Déclaration de Khartoum II du Caucus des Gouverneurs du FMI et de la Banque Mondiale

Réunis à Khartoum, République du Soudan, à notre réunion 2014 du Groupe africain, sous la présidence de Monsieur Bader Eldin Mahmoud Abbas Makhtar, président du Groupe des gouverneurs africains auprès du FMI et du Groupe de la Banque mondiale et ministre des Finances et de l'Économie nationale du Soudan ;

Conscients que les objectifs de croissance soutenue, de réduction de la pauvreté et de prospérité partagée en Afrique sont sérieusement menacés par l'absence d'infrastructures physiques et d'instruments adéquats de financement des infrastructures, la faible croissance des échanges commerciaux, de faibles niveaux d'industrialisation et une urbanisation grandissante ;

Reconnaissant les progrès accomplis à ce jour et l'appui en faveur de la mise en place de projets régionaux d'infrastructures structurants et transformateurs dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture ;

Considérant que sans la sécurité, des solutions régionales et des investissements audacieux dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'énergie, les transports, la santé et l'eau, ainsi que pour mettre fin aux sources de fragilité, éliminer la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée pourraient être des vœux pieux ;

Regrettant que nos préoccupations de longue date concernant la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI restent pendantes, que les objectifs établis en matière de représentation de l'Afrique, ainsi que le recrutement et la promotion des ressortissants de pays africains au sein des institutions de Bretton Woods, restent à concrétiser ;

Déplorant l'absence de progrès par les institutions multilatérales et autres créditeurs dans l'allègement de la dette en faveur des pays africains n'ayant pas encore bénéficié cette initiative, notamment le Soudan, le Sud-Soudan, la Somalie et le Zimbabwe ;

Profondément préoccupés par la récente éruption de la fièvre hémorragique du virus Ebola dans certains de nos pays et sa possible propagation à l'échelle mondiale, l'insuffisance des mesures de prévention et de traitement et la lenteur de la riposte mondiale pour prévenir cette crise et ses effets dévastateurs sur les populations et les économies ; et

Notant avec grandes inquiétudes que le Cadre des sauvegardes environnementales et sociales proposé par le Groupe de la Banque mondiale ne s'attaquent pas pleinement à la levée des contraintes des politiques de sauvegarde existantes qui entravent la mise en œuvre de projets essentiels et comportent des dispositions qui vont à l'encontre des lois nationales et aux fondements de nos sociétés;

NOUS,
GOUVERNEURS AFRICAINS AUPRÈS DU FMI ET DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE, REITERONS, AVEC URGENCE, NOTRE APPEL

Au ***Groupe de la Banque mondiale*** à :

i) Procéder rapidement et efficacement à la mise en place de la Facilité mondiale pour les infrastructures, assortie d'un guichet dédié au financement des infrastructures en Afrique ;

ii) Accroître le volume des prêts BIRD accordés aux pays IDA afin d'aider à

structurer de vastes projets porteurs de transformations susceptibles d'avoir un impact régional ;

iii) Explorer, en fonction de la demande les possibilités d'utilisation des ressources IDA pour la préparation des projets en vue d'attirer une gamme élargie de sources de financements alternatifs y compris le secteur privé.

iv) Offrir les garanties et les leviers nécessaires pour attirer des investisseurs privés et promouvoir des partenariats public-privé (PPP) ; accroître les ressources mises à disposition par l'IFC au titre de son Initiative spéciale pour l'infrastructure et son programme « *Infraventures* » en Afrique ;

v) Accroître l'appui technique et financier de la SFI et de l'AMGI afin de renforcer les capacités des entrepreneurs africains et développer l'activité commerciale et le secteur industriel dans nos pays ;

vi) Accroître les ressources financières et mobiliser des concours additionnels de façon à soutenir l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs et de l'eau et l'agriculture et aider les pays à attirer des investisseurs pour mettre en valeur les énergies renouvelables à un coût abordable ;

vii) Soutenir l'agenda de transformation structurelle des économies africaines par l'exploitation optimale des ressources abondantes du continent par le biais d'investissements dans le secteur manufacturier et dans la transformation des matières premières.

viii) Supporté les pays dans leurs efforts visant à élaborer des plans d'actions globales de promotion de programmes de logement à faibles coûts en s'appuyant sur des expériences couronnées de succès ailleurs;

ix) Veiller à ce que le Cadre de sauvegardes environnementales et sociales révisé tire pleinement parti des consultations avec les autorités, respecte les législations nationales, tienne compte de la situation particulière des pays et donne suite aux préoccupations relatives aux sujets à controverses comme le traitement des populations autochtones, qui, dans le cadre actuel et celui envisagé est inadéquat.

x) Renforcer la collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD) et autres institutions de financement du développement dans la mobilisation des ressources en vue de couvrir les besoins en infrastructures et autres projets de développement.

Au ***FMI*** à :

i) Jouer un rôle de premier plan dans l'allègement de la dette en faveur des pays africains éligibles au PPTE n'ayant pas encore bénéficié de cette initiative auprès des bailleurs de fonds et d'autres créditeurs ;

ii) Prendre les mesures nécessaires pour mobiliser des ressources additionnelles, notamment au moyen de contributions bilatérales et du maintien du non-remboursement des dépenses administratives au titre du fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance au Compte des ressources générales ;

iii) Appuyer nos programmes d'investissements en ne fixant pas de plafonds d'endettements restrictifs pour les pays à faible revenu engagés dans des programmes soutenus par le FMI. Ces plafonds devraient être basés sur la situation particulière des pays, tout en évitant des cadres opérationnels indument intrusifs;

iv) Assister nos pays dans le renforcement des capacités nationales de gestion de la dette; et

v) Renforcer la voix et la représentation de l'Afrique au sein du Conseil d'administration du FMI en accordant un troisième siège à la région subsaharienne ; en redistribuant les quotes-parts de façon à refléter notre dynamisme économique et les causes profondes de notre vulnérabilité ; et en révisant à la hausse les voix de base dans le cadre de la quinzième révision générale des quotes-parts ;

Aux deux ***institutions de Bretton Woods*** à :

i) S'appuyer sur les initiatives de promotion de la diversité et prendre des mesures concrètes pour réaliser les objectifs fixés à cet égard pour les Africains, à tous les niveaux du personnel, en particulier recruter des Africains qualifiés et méritants à des postes élevés de responsabilité, et constituer une réserve de cadres moyens qui pourront accéder plus tard à ces postes de responsabilité ;

ii) Élargir la liste des institutions à partir desquelles leur personnel est recruté pour y ajouter de grandes universités et institutions financières africaines ;

iii) Compte tenu de la situation d'urgence causée par l'épidémie d'Ebola qui a un effet dévastateur sur les efforts de reconstruction postconflit et de développement socioéconomique des pays affectés, prendre sans délai les mesures nécessaires pour apporter une aide financière d'urgence, une assistance technique et des conseils en matière de politiques publiques afin d'établir des systèmes sanitaires mieux à même de faire face à de telles épidémies, et contribuer à créer l'espace budgétaire nécessaire pour supporter les conséquences sociales et économiques associées à l'épidémie.

iv) Enfin, assister nos pays dans leurs efforts visant à dégager les marges budgétaires nécessaires pour faire face aux autres sources de fragilités notamment la gestion des flux de refugiés liés aux problèmes de sécurité.

En conclusion, nous, les Gouverneurs africains, remercions son Excellence Bakry Hassan Salih, premier vice-président de la République du Soudan, le Gouvernement et le peuple soudanais, pour l'hospitalité et les facilités qu'ils nous ont accordés tout au long de notre séjour à Khartoum.

Caucus africain
Khartoum, Soudan
4 septembre 2014

TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 1. Evolution des Principaux Agrégats Macroéconomiques des Pays Africains et des Pays Industrialisés

GROUPE DE PAYS	SECTEUR REEL						SECTEUR BUDGETAIRE			SECTEUR MONETAIRE		
	Produit Intérieur Brut réel 1/			Indice des prix à la consommation 2/			Solde des opérations de l'administration centrale			Monnaie et Quasi-monnaie		
	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*
	(Variation en pourcentage)						(En pourcentage du PIB/PNB)					
PAYS MEMBRES DU GROUPE	5.76	4.58	6.12	3.85	2.33	3.09	-1.63	-2.85	-2.54	11.77	8.57	10.23
AUTRES PAYS AFRICAINS	6.53	3.66	4.12	9.56	7.19	7.25	-4.50	-5.68	-5.51	11.33	9.18	11.58
PAYS AFRICAINS	6.43	3.77	4.38	8.83	6.56	6.71	-4.13	-5.31	-5.11	11.38	9.11	11.42
PAYS NON-EXPORTATEURS DE PETROLE 3/	5.21	5.18	5.30	5.27	4.77	4.70	-0.15	0.06	0.19	13.53	11.62	10.84
PAYS EN DEVELOPPEMENT	5.06	4.68	4.90	5.98	5.76	5.47	0.20	0.12	0.20	14.17	12.65	11.69
SEPT PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIALISES 4/5/	1.68	1.38	2.21	1.89	1.33	1.57	-5.96	-4.87	-4.27	0.00	0.00	0.00

Source : Fonds monétaire internatinal

GROUPE DE PAYS	SECTEUR EXTERIEUR						DETTE EXTERIEURE					
	Solde du compte courant extérieur			Solde global de la balance des paiements			Encours de la dette extérieure			Service de la dette à court et moyen termes		
	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*
	(en milliards de dollars)											
PAYS MEMBRES DU GROUPE	-13.1	-16.4	-17.1	-5.7	1.4	3.2	68.3	76.7	84.5	8.7	6.6	5.9
AUTRES PAYS AFRICAINS	-8.3	-58.1	-68.9	26.9	-2.1	-8.1	392.0	406.4	451.7	69.9	79.1	92.4
PAYS AFRICAINS	-21.4	-74.5	-86.0	21.2	-0.7	-4.9	460.3	483.2	536.2	78.6	85.7	98.3
PAYS NON-EXPORTATEURS DE PETROLE 3/	-231.4	-227.1	-169.3	173.3	445.1	517.5	5086.9	5493.6	5750.4	1914.8	2073.8	2159.2
PAYS EN DEVELOPPEMENT	370.2	209.3	238.5	388.3	500.4	515.3	6566.9	7040.1	7302.8	2248.9	2458.6	2534.6
SEPT PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIALISES 4/5/	-344.5	-243.0	-197.8	0.0	0.0	0.0	--	--	--	--	--	--

GROUPE DE PAYS	SECTEUR EXTERIEUR						DETTE EXTERIEURE					
	Solde du compte courant extérieur			Solde global de la balance des paiements			Encours de la dette extérieure			Service de la dette à court et moyen termes		
	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*
	(en milliards de dollars)											
PAYS MEMBRES DU GROUPE	-13.10	-16.41	-17.12	-5.68	1.36	3.16	68.30	76.73	84.52	8.68	6.62	5.92
AUTRES PAYS AFRICAINS	-8.27	-58.13	-68.86	26.88	-2.07	-8.07	392.04	406.45	451.72	69.88	79.12	92.39
PAYS AFRICAINS	-21.37	-74.54	-85.98	21.20	-0.71	-4.91	460.34	483.17	536.24	78.56	85.74	98.31
PAYS NON-EXPORTATEURS DE PETROLE 3/	-231.36	-227.13	-169.27	173.30	445.08	517.48	5086.88	5493.55	5750.43	1914.83	2073.85	2159.17
PAYS EN DEVELOPPEMENT	370.22	209.28	238.52	388.27	500.37	515.31	6566.86	7040.14	7302.84	2248.93	2458.62	2534.57
SEPT PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIALISES 4/5/	-344.48	-243.01	-197.82	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : Fonds monétaire internatinal

1/ PNB pour les pays industrialisés
2/ déflateur du PNB pour les pays industrialisés
3/ non compris les huit grands pays pétroliers du Moyen Orient.
4/ moyenne pondérée des sept principaux pays industrialisés
5/ le signe (--) indique que les statistiques ne sont pas collectées
(*) Il s'agit d'une prévision.

Tableau 1. Evolution des Principaux Agrégats Macroéconomiques (Suite)

GROUPE DE PAYS	TOTAL DU SERVICE DE LA DETTE PAYEE			TOTAL DES INTERETS PAYES			TOTAL DU PRINCIPAL DE LA DETTE PAYEE		
	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*	2012	2013	2014*
	(En pourcentage des exportations des biens et services)								
BENIN	6.32	5.52	6.79	1.86	1.54	1.77	4.46	3.98	5.01
BURKINA FASO	2.37	3.03	3.58	0.91	0.99	1.16	1.45	2.04	2.41
CAMEROUN	2.48	3.02	2.96	1.44	2.11	1.68	1.05	0.90	1.28
CENTRAFRIQUE	9.73	14.43	15.61	1.15	1.63	1.22	8.58	12.80	14.39
COMORES	10.65	1.22	2.33	2.37	0.24	0.68	8.28	0.98	1.65
CONGO (REP. DU)	1.24	3.24	2.74	0.21	0.34	0.25	1.03	2.90	2.49
COTE D' IVOIRE	12.79	10.18	10.38	5.48	5.77	5.42	7.31	4.41	4.95
DJIBOUTI	8.47	10.90	9.30	2.07	2.37	2.06	6.40	8.53	7.24
GABON	6.86	15.76	5.52	1.56	2.90	3.54	5.30	12.86	1.99
GUINEE	235.61	3.79	6.18	6.60	0.71	1.12	229.02	3.08	5.06
GUINEE BISSAU	1.21	1.89	5.96	0.61	0.59	2.35	0.60	1.31	3.61
GUINEE EQUATORIALE	0.77	2.88	2.68	0.16	0.33	0.25	0.61	2.55	2.44
MADAGASCAR	8.92	7.74	7.64	0.85	0.57	0.52	8.07	7.17	7.12
MALI	4.58	4.75	5.98	2.08	2.04	2.26	2.50	2.71	3.72
MAURICE	3.79	3.79	4.31	0.51	0.58	0.71	3.28	3.21	3.61
MAURITANIE	5.97	5.71	9.08	2.59	2.16	3.33	3.39	3.55	5.75
NIGER	3.15	4.36	5.18	1.65	1.76	2.96	1.51	2.60	2.22
RWANDA	9.36	28.24	5.45	0.87	2.09	2.80	8.49	26.14	2.66
SAO TOME ET PRINCIPE	7.08	15.51	14.72	2.73	3.83	3.48	4.36	11.68	11.24
SENEGAL	7.83	6.70	8.10	3.05	3.19	3.54	4.77	3.51	4.55
TCHAD	3.22	8.33	8.08	1.84	1.87	1.31	1.38	6.46	6.77
TOGO	2.84	3.40	3.71	0.77	0.58	0.71	2.07	2.83	3.00
CONGO (DRC)	1.94	1.78	1.48	0.31	0.23	0.16	1.63	1.55	1.32
PAYS MEMBRES DU GROUPE	8.51	6.36	5.29	1.70	1.94	1.99	6.81	4.42	3.31
AUTRES PAYS AFRICAINS	11.39	13.62	15.84	2.53	3.27	3.46	8.86	10.34	12.37
ENSEMBLE DES PAYS AFRICAINS	10.98	12.52	14.14	2.41	3.07	3.23	8.57	9.44	10.91
PAYS NON-EXPORTATEURS DE PETROLE	30.81	31.93	31.98	2.81	2.99	3.09	28.03	28.98	28.90
PAYS EN DEVELOPPEMENT	25.91	27.51	27.48	2.43	2.57	2.56	23.20	24.68	24.66

Source : Fonds monétaire internatinal

(*) Il s'agit d'une prévision.

Tableau 2. Accords avec le Fonds monétaire international au 31 Aout 2014

Pays	Nombre d'accords	Date d'approbation	Date d'expiration		Total	Montant tiré	Solde à tirer
			Initiale	Nouvelle			
					(en millions DTS)		
I. Accords de confirmation, Mécanismes élargis de credit, Lignes de crédit modulables et Lignes de crédit de précaution							
Total membres de la Zone Franc (A)	0				0	0	0
Autres pays du Groupe (B)	0				0	0	0
Total pays de notre Groupe (C)=(A)+(B)	0				0	0	0
Autres Etats Africains au Sud du Sahara	0				0	0	0
Total pays bénéficiaires confondus (I)	17				122,366	16,271	106,095
II. Facilité élargie de crédit (FEC)							
Burkina Faso		27/12/2013	26/12/2016		27	5	22
Cote d'Ivoire		4/11/2011	12/31/2014		390	358	33
Mali		18/12/2013	17/12/2016		30	6	24
Niger		16/03/2012	15/03/2015		79	45	34
Tchad		1/8/2014	31/07/2017		80	13	67
Total Zone Franc (A)	5				606	427	179
Guinée		24/02/2012	23/02/2015		129	92	37
Sao Tomé et Principe		20/07/2012	19/07/2015		3	1	1
Autres pays du Groupe (B)	2				131	93	38
Total pays de notre Groupe (C)=(A)+(B)	**7**				**737**	**520**	**217**
Autres Etats Africains au Sud du Sahara	6				308	170	138
Total Afrique au sud du Sahara	**13**				**1,045**	**690**	**355**
Total pays bénéficiaires confondus (II)	17				1,785	1,173	611
III. Facilité de credit de confirmation (FCC) et Facilite de crédit rapide (FCR), Facilité de protection contre les chocs exogenes (FCE)							
Total membres de la Zone Franc (A)	0				0	0	0
Autres pays du Groupe (B)	0				0	0	0
Total pays de notre Groupe (C)=(A)+(B)	0				0	0	0
Autres Etats Africains au Sud du Sahara	0				0	0	0
Total pays bénéficiaires confondus (III)	0				0	0	0
Total accords I+II+III	34				**124,151**	**17,444**	**106,706**
IV. Instrument de soutien à la politique économique (ISPE)							
Rwanda		2/12/2013	1/12/2016				
Sénégal		3/12/2010	2/12/2013	2/12/2014			
Total pays de notre Groupe	2						
Autres Etats Africains au Sud du Sahara	3						
Total pays bénéficiaires confondus (IV)	5						

Source: Fonds monétaire international

Tableau 3. Accords au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance de 2010 à 2014

(Situations des utilisations)
(en millions de DTS)
(du 1er janvier au 31 décembre, sauf indications contraires)

	2010		2011		2012		2013		2014 (au 31 Aout)	
Pays	Tirages	Encours	Tirages	Encours	Tirages	Encours	Tirages	Encours	Tirages	Encours
Bénin	10.6	35.4	21.2	56.4	21.2	77.2	10.6	87.2	10.6	95.2
Burkina Faso	13.9	83.6	12.9	94.1	49.0	138.4	6.5	139.8	5.1	139.9
Cameroun	0.0	111.4	0.0	110.6	0.0	109.0	0.0	106.7	0.0	104.0
Centrafrique	8.7	58.7	0.0	58.7	7.0	65.6	0.0	64.2	8.4	70.7
Comores	1.6	8.0	1.6	9.6	3.1	9.7	3.1	12.8	0.0	12.8
Congo	1.2	17.5	3.6	21.1	0.0	19.5	0.0	16.3	0.0	13.1
Cote d'Ivoire	35.8	248.5	162.6	399.3	130.1	512.3	97.6	609.8	48.8	658.6
Gabon	2.0	7.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Guinée Bissau	10.3	0.0	4.8	7.2	0.0	7.2	0.0	7.2	0.0	7.2
Guinée Equatoriale	0.0	2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Mali	4.0	0.0	29.0	60.3	6.0	65.1	28.0	90.2	0.0	87.1
Niger	3.3	31.9	0.0	36.4	11.3	43.5	11.3	49.3	22.6	67.9
Sénégal	32.4	39.4	0.0	136.3	0.0	132.8	0.0	129.3	13.3	123.8
Tchad	0.0	138.3	0.0	5.8	0.0	3.1	0.0	1.3	0.0	13.7
Togo	28.6	10.9	8.8	95.3	0.0	95.3	0.0	94.1	0.0	91.0
Total Zone Franc (A)	152.3	793.8	244.5	1091.2	227.7	1278.8	157.0	1408.2	108.7	1485.0
Congo (RDC)	49.5	5.6	99.0	308.8	0.0	308.8	0.0	308.8	0.0	308.8
Djibouti	0.0	209.8	4.4	10.7	12.5	22.3	0.0	22.3	0.0	21.9
Guinée	0.0	30.9	0.0	27.1	36.7	37.2	18.4	55.6	36.7	92.3
Madagascar	0.0	63.2	0.0	61.0	0.0	56.3	0.0	0.0	30.6	67.0
Maurice	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Mauritanie	22.1	32.4	22.1	54.5	22.1	75.9	11.0	85.1	0.0	83.6
Rwanda	0.0	9.7	0.0	9.3	0.0	8.6	0.0	7.4	0.0	6.2
Sao Tomé et Principe	0.4	3.2	0.0	3.2	0.4	3.6	0.7	3.9	0.0	3.4
Total autres pays de notre Groupe (B)	71.9	354.8	125.5	474.5	71.7	512.7	30.1	483.1	67.3	583.2
Total pays de notre Groupe (A+B)	224.2	1148.6	370.0	1565.6	299.3	1791.5	187.2	1891.3	176.0	2068.2

Source: Fonds monétaire international

Tableau 4. Evolution des concours du Fonds monétaire international de 2010 à 2014

(en millions de DTS)
(du 1er janvier au 31 décembre, sauf indications contraires)

Pays	2010			2011			2012			2013			2014 (au 31 Aout)		
	Tirages	Rembour-sements	Evolution nette	Tirages	Rembour-sements	Evolution nette	Tirages	Rembour-sements	Evolution nette	Tirages	Rembour-sements	Evolution nette	Tirages	Rembour-sements	Evolution nette
Bénin	10.6	0.0	10.6	21.2	0.2	21.0	21.2	0.4	20.8	10.6	0.6	10.0	10.6	2.7	8.0
Burkina Faso	13.9	0.7	13.2	12.9	2.4	10.5	49.0	4.7	44.3	6.5	5.1	1.4	5.1	5.0	0.1
Cameroun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	-0.8	0.0	1.6	-1.6	0.0	2.4	-2.4	0.0	2.7	-2.7
Centrafrique	8.7	0.0	8.7	0.0	0.0	0.0	7.0	0.0	7.0	0.0	1.5	-1.5	8.4	1.8	6.6
Comores	1.6	0.0	1.6	1.6	0.0	1.6	3.1	3.0	0.1	3.1	0.0	3.1	0.0	0.0	0.0
Congo	1.2	10.9	-9.7	3.6	0.0	3.6	0.0	1.6	-1.6	0.0	3.1	-3.1	0.0	3.3	-3.3
Cote d'Ivoire	35.8	11.7	24.1	162.6	11.7	150.9	130.1	17.1	112.9	97.6	0.0	97.6	48.8	0.0	48.8
Gabon	2.0	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Guinée Bissau	10.3	14.2	-3.9	4.8	0.0	4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Guinée Equatoriale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Mali	4.0	0.1	3.9	29.0	0.5	28.5	6.0	1.2	4.8	28.0	2.9	25.1	0.0	3.1	-3.1
Niger	3.3	0.1	3.2	0.0	0.0	0.0	11.3	4.2	7.1	11.3	5.5	5.8	22.6	4.0	18.6
Sénégal	32.4	0.3	32.0	0.0	2.1	-2.1	0.0	3.5	-3.5	0.0	3.5	-3.5	13.3	5.5	7.8
Tchad	0.0	7.3	-7.3	0.0	5.1	-5.1	0.0	2.7	-2.7	0.0	1.9	-1.9	0.0	0.8	-0.8
Togo	28.6	0.2	28.4	8.8	0.0	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2	-1.2	0.0	3.1	-3.1
Total Zone Franc (A)	152.3	45.6	106.7	244.5	22.8	221.8	227.7	40.0	187.6	157.0	27.6	129.4	108.7	31.9	76.8
Congo (RDC)	49.5	349.9	-300.4	99.0	0.0	99.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Djibouti	0.0	2.2	-2.2	4.4	1.6	2.8	12.5	0.9	11.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	-0.4
Guinée	0.0	6.7	-6.7	0.0	3.9	-3.9	36.7	26.5	10.2	18.4	0.0	18.4	36.7	0.0	36.7
Madagascar	0.0	1.1	-1.1	0.0	2.3	-2.3	0.0	4.6	-4.6	0.0	0.0	0.0	30.6	12.9	17.7
Maurice	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Mauritanie	22.1	0.0	22.1	22.1	0.0	22.1	22.1	0.6	21.4	11.0	1.9	9.2	0.0	1.5	-1.5
Rwanda	0.0	0.1	-0.1	0.0	0.4	-0.4	0.0	0.7	-0.7	0.0	1.1	-1.1	0.0	1.2	-1.2
Sao Tomé et Principe	0.4	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.4	0.7	0.4	0.3	0.0	0.5	-0.5
Total autres pays de notre Groupe (B)	71.9	360.0	-288.0	125.5	8.2	117.3	71.7	33.4	38.3	30.1	3.4	26.7	67.3	16.5	50.8
Total pays de notre Groupe (A+B)	224.2	405.5	-181.3	370.0	30.9	339.1	299.3	73.4	225.9	187.2	31.0	156.1	176.0	48.4	127.6

Source: Fonds monétaire international

Tableau 5. Dates d'Accès des Pays du Groupe au Points de Décision et au Point D'Achèvement de l'Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)

	PAYS	DATES D'ACCESS AU POINT DE DECISION	DATES D'ACCESS AU POINT D'ACHEVEMENT
1	**Bénin**	Juillet 2000	Mars 2003
2	**Burkina Faso**	Juillet 2000	Avril 2002
3	**Cameroun**	Octobre 2000	Avril 2006
4	**Centrafrique**	Septembre 2007	Juin 2009
5	**Comores**	Juillet 2010	Décembre 2012
6	**Cote d'Ivoire**	Avril 2009	Juin 2012
7	**Congo**	Mars 2006	Janvier 2010
8	**Congo, DRC**	Juillet 2003	Juillet 2010
9	**Guinée**	Décembre 2000	Septembre 2012
10	**Guinée – Bissau**	Décembre 2000	Décembre 2010
11	**Madagascar**	Décembre 2000	Octobre 2004
12	**Mali**	Septembre 2000	Mars 2003
13	**Mauritanie**	Février 2000	Juin 2002
14	**Niger**	Décembre 2000	Avril 2005
15	**Rwanda**	Décembre 2000	Avril 2005
16	**Sao Tome et Principe**	Décembre 2000	Mars 2007
17	**Senegal**	Juin 2000	Avril 2004
18	**Tchad**	Mai 2001	Floating
19	**Togo**	Novembre 2008	Décembre 2010

Tableau 6. Présentation synthétique des missions du Bureau dans les pays de notre Groupe

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

I. ORGANISMES REGIONAUX	Période de la Mission	Objet de la Mission	Représentants du Bureau
U.E.M.O.A.	13 - 27 jan. 2014	Consultations Régionales avec la BCEAO/Commission UEMOA	M. Diallo M. Alle
C.E.M.A.C	20 mai – 6 juin	Consultations Régionales avec la BEAC/COBAC/Commission CEMAC	Mr. Bah
II. PAYS	**Période de la Mission**	**Objet de la Mission**	**Représentants du Bureau**
Bénin	10 - 20 fév. 2014	6ème revue du programme FEC	M. Nguéma-Affane
Burkina Faso	14 - 26 mars 2014	1ère revue du programme FEC	M. Tall
Cameroun	29 jan. - 02 fév. 2014	Consultations avec les autorités - BEAC	M. Yambaye
	23 avr. au 08 mai 2014	Consultations 2014 au titre de l'Article IV	Mr. Ayissi Etoh
Centrafrique	20 - 27 fév. 2014	Evaluation par les services du fonds des récents développements économiques et financiers. Discussions sur un éventuel programme appuyé par la FCR. La mission s'est déroulée à Yaoundé (Cameroun)	M. Tall
Congo	17 - 26 mai 2014	Consultations 2014 au titre de l'Article IV	M. Sembene
Congo, DRC	12 - 26 fév. 2014	Consultations 2013 au titre de l'article IV	M. N'Sonde
Cote d'Ivoire	11 - 26 mars 2014	5ème revue du programme FEC	M. Allé
	16 sept. – 01 octobre 2014	6ème revue du programme FEC	M. Allé
Djibouti	1 - 9 mars 2014	Evaluation des développements économiques récents du pays ainsi que les perspectives de mise en place d'un nouveau programme avec financement du FMI	M. Tall
Guinée	22 mai-6 juin 2014	4ème revue du programme FEC	M. Bah
	7 - 14 janv. 2014	3ème revue du programme FEC	M. Bah
	28 oct. – 13 nov. 2013		
	24 - 25 nov. 2013	Conférence des Partenaires au Développement et des Investisseurs Prives à Abu Dhabi	M. Bah
Guinée – Bissau	15 – 25 sept. 2014	Négociation pour un décaissement au titre de Facilite de Crédit Rapide (FCR)	M. Diallo

Guinée Equatoriale	3 - 4 fév. 2014	Symposium sur la diversification économique	M. Yambaye
	24 fév. – 07 mars 2014	Consultations 2013 au titre de l'article IV des statuts	M. Ondo Bile
	3 - 4 avril 2014	Participation à la réunion des ministres des finances de la Zone Franc	M. Assimaidou M. N'Sonde
Madagascar	28 juin - 02 juil. 2014	Visite de Mr. Min Zhu Directeur général adjoint du FMI	M. Assimaidou M. Ismael
Mali	8 - 10 janv. 2014	Consultations avec les autorités Visite de Mme Christine Lagarde, Directrice Générale du FMI	M. Assimaidou M. Diakite
	6 - 19 mars 2014	1ère revue du programme FEC	M. Diakite
	11 - 25 sept. 2014	Deuxième revue du programme FEC	M. Diakite
Maurice	22 janv. – 06 fév. 2014	Consultations au titre de l'article IV des statuts	M. Ismael
	24 - 27 juin 2014	Visite de Mr. Min Zhu Directeur général adjoint du FMI. Ouverture de l'IFA	M. Assimaidou M. Ismael
Mauritanie	26 janv. - 9 fév. 2014	Mission de négociations pour un nouveau programme FEC	M. Sidi Bouna
	22 – 30 juin 2014	Visite des services et évaluation Article VIII	M. Sidi Bouna
Niger	9 - 20 déc. 2013	Consultations 2013 au titre de l'article IV des statuts, 2ème et 3ème revues FEC	M. Mamadou
	22 juin - 02 juil. 2014	4ème Revue du programme FEC	M. Mamadou
Rwanda	27 mars – 10 avr. 2014	1ère revue du programme appuyé par l'ISPE	M. Allé
	22 sept. – 07 oct. 2014	2ème revue du programme appuyé par l'ISPE	M. Allé
Senegal	16 - 30 avril 2014	Septième revue du programme ISPE	M. Sembene
	17 sept. – 01 oct. 2014	Huitième revue du programme ISPE, Consultations au titre de l'article IV et négociations pour un nouveau ISPE	M. Diallo M. Sembene
Tchad	9 - 19 déc. 2013	Consultations 2013 au titre de l'article IV des statuts et évaluation du programme de référence	M. Yambaye M. N'Sonde
	27 avr. – 6 mai 2014	Négociations pour un accord triennal appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC)	M. Yambaye M. N'Sonde
	21 - 25 sept. 2014	Visite des services – Discussions sur le budget 2015	M. Nguéma-Affane
Togo	10 - 17 sept. 2014	Mission technique des services	M. Assimaidou Mme Boukpessi

Tableau 7. Présentation synthétique des missions du Bureau en dehors des pays de notre Groupe

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Lieu	Période de la mission	Type de mission	Représentants du Bureau
Johannesburg, Afrique du sud	28 - 30 octobre 2013	Conférence Economique Africaine (CEA) – L'Intégration Régionale en Afrique	M. Diallo
Luxor, Egypte	10 – 11 mars 2014	Participation à la réunion du groupe technique G24	M. Diallo
Abuja, Nigeria	22 - 30 mars 2014	Participation à la conférence extraordinaire des ministres africains de l'Economie et des Finances (CAMEF)	M. Diallo
Londres, Royaume Uni	30 - 31 mars 2014	Participation à la réunion des suppléants du CMFI	M. Yambaye M. N'Sonde
Maputo, Mozambique	29 - 30 mai 2014	Conférence FMI/Afrique sur « L'Essor de l'Afrique : Bâtir pour le Futur »	M. Assimaidou M. Yambaye M. Diallo M. Allé M. Sembene
Khartoum, Soudan	2 – 4 sept. 2014	Caucus Africain : Réunion des Gouverneurs Africains du FMI et de la Banque Mondiale et du Symposium	M. Bah M. Tall
Singapour	23 sept. 2014	Participation à la Réunion des Suppléants du Comité monétaire et financier international (CMFI)	M. Yambaye M. N'Sonde
Paris, France	3 oct. 2014	Réunion semestrielle des Ministres des Finances des Pays membres de la Zone Franc	M. Assimaidou M. Yambaye M. N'Sondé

Tableau 8. Dossiers des pays de notre Groupe traités par le Conseil d'administration

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

I. ORGANISMES REGIONAUX	CAS TRAITES	DATE
C.E.M.A.C	Examen du rapport des services du FMI sur les politiques communes des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) dans le cadre des consultations au titre de la surveillance régionale.	23 octobre 2013
	Examen des Politiques Communes – Consultations au titre de l'Article IV des statuts	25 juillet 2014
U.E.M.O.A	Examen du rapport des services du FMI sur les politiques communes des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) dans le cadre des consultations au titre de la surveillance régionale.	14 mars 2014
II. PAYS	**CAS TRAITES**	**DATE**
Benin	Sixième et dernière revue du programme FEC (procédure de non objection)	16 mai 2014
Burkina Faso	Examen du rapport des services du FMI sur la 7ème revue du programme FEC ainsi que de la requête des autorités du Burkina Faso pour un nouvel accord triennal appuyé par la FEC.	16 décembre 2013
	Consultations au titre de l'Article IV et 1ère revue du programme appuyé par la FEC	03 juillet 2014
Cameroun	Consultations au titre de l'Article IV selon la procédure de défaut d'opposition.	30 juin 2014
Centrafrique	Mise à jour du Conseil d'administration sur les dernières évolutions politiques et sécuritaires en République Centrafricaine.	24 janvier 2014
	Examen et approbation de la requête des autorités pour un décaissement au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR).	14 mai 2014
Comores	Examen du rapport des services du FMI sur la 6ème revue du programme appuyé par la FEC ainsi que de la demande de dérogation des autorités de l'Union des Comores pour non-respect du critère de performance.	13 décembre 2013
Congo	Consultations de 2014 au titre de l'Article IV des statuts	21 juillet 2014
Congo, RD	Consultations de 2014 au titre de l'Article IV des statuts	09 juin 2014
Cote d'Ivoire	Examen du rapport des services du FMI sur la 4ème revue du programme triennal appuyé par la FEC ainsi que les consultations au titre de l'article IV pour 2013.	06 décembre 2013
	Cinquième Revue du programme appuyé par la FEC	6 juin 2014
Guinée Equatoriale	Consultations au titre de l'Article IV selon la procédure de défaut d'opposition.	25 avril 2014
Guinée	Examen du rapport des services sur la 3ème revue du programme appuyé par la FEC selon la procédure du défaut d'objection.	10 février 2014
	Examen du rapport des services sur la 4ème revue du programme appuyé par la FEC	01 aout 2014
	Approbation de la requête d'assistance des autorités pour un décaissement au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR).	26 septembre 2014

Mali	Approbation de l'Accord Triennal FEC (2013-2016)	18 décembre 2013
Madagascar	Mise à jour du Conseil d'administration sur les dernières évolutions politiques et économiques du pays.	24 janvier 2014
	Examen et approbation de la requête des autorités pour un décaissement au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR).	18 juin 2014
Maurice	Consultations de 2014 au titre de l'Article IV des statuts	21 avril 2014
Niger	Examen du rapport des services sur les 2èmes et 3ème revues du programme appuyé par la FEC.	31 mars 2014
Rwanda	Examen du rapport des services du FMI sur la 7ème et dernière revue du programme appuyé par l'ISPE et requête des autorités pour un nouveau programme ISPE.	02 décembre 2013
	1ère revue du programme ISPE selon la procédure du défaut d'opposition)	21 mai 2014
Sao Tome et Principe	Examen du rapport des servies du FMI sur les consultations de 2013 au titre de l'article IV des statuts ainsi que la deuxième revue du programme triennal appuyé par la FEC.	16 décembre 2013
Senegal	Examen du rapport des services du FMI sur la 6ème revue du programme appuyé par l'ISPE.	20 décembre 2013
	Septième revue du programme ISPE selon la procédure du défaut d'opposition)	17 juin 2014
Tchad	Examen du rapport des services du FMI relatif aux consultations au titre de l'article IV pour 2013.	21 février 2014
	Approbation de l'Accord Triennal FEC (2013-2016)	01 aout 2014
Togo	Examen du rapport des services du FMI relatif aux consultations au titre de l'article IV pour 2013.	06 décembre 2013

Tableau 9. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département Juridique du FMI

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays	Période	Objet de l' Assistance Technique
Congo, R.D.	Oct. 2013	Conduite d'une étude au siège du FMI sur le droit bancaire en RDC dans le cadre de la finalisation de l'évaluation du secteur financier
Mali	09 - 17 sept. 2014	Le Groupe de l'intégrité financière du département juridique du FMI a conduit une mission exploratoire à Bamako dans le cadre du projet de rédaction de lois approuvé en Avril 2014, par le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale thématique de LAB / CFT. Le projet vise à soutenir les autorités dans la lutte contre les principaux risques de blanchiment des produits de la corruption, en particulier par le renforcement de la LBC / FT et lutte contre la corruption des cadres juridiques et réglementaires en conformité avec les normes internationales. Il s'est également appuyé sur la mise en œuvre par les autorités des engagements pris dans le cadre du programme appuyé par le FMI dans le domaine de l'intégrité financière.
Maurice	27 jan.-7 fev. 2014	Mission d'assistance technique sur le code douanier. Dans ce cadre, l'expert a aidé à assurer l'intégration des douanes dans la nouvelle loi d'administration des recettes et fourni un premier projet du code des douanes.
	21 avr.- 03 mai 2014	
	23 avr- 02 mai 2014	Mission d'assistance technique sur la TVA, loi portant sur la réforme fiscale. Un projet de loi sur les procédures fiscales ainsi que des notes techniques ont été produits.
	Juin 2014	Mission au siège du FMI sur le cadre de politique monétaire et la loi sur la Banque Centrale. Dans le cadre de la finalisation de l'assistance technique en rapport avec la réforme de la Banque de Maurice, les experts juridiques ont fourni une expérience internationale supplémentaire à l'égard de la banque centrale (indépendance et mandat) ainsi que la recherche en relation avec les cadres de gestion de crise compte tenu des dernières modifications apportées à la Loi sur la Banque de Maurice.
Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo R.D., Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée Equatoriale, Gabon, Mali, Mauritanie, Maurice, Niger, Rwanda, Sao Tomé & Principe, Sénégal, Tchad, Togo	22 - 26 sept. 2014	Les représentants de ces pays ont été invités à participer à un atelier de formation animé par les experts du département juridique et des experts externes de le Groupe d' Action Financière (GAFI). L'atelier est conduit en collaboration avec le Partenariat multilatéral pour l'Afrique en Tunisie. Il vise à améliorer la connaissance et la compréhension des 40 recommandations sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme parmi les fonctionnaires de gouvernement, chargés de la mise en œuvre de la nouvelle norme, et à familiariser les participants avec le nouveau cadre d'évaluation, tels que définis dans la méthodologie d'évaluation 2013.

Tableau 10. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département des Finances Publiques (1/2)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays	Période	Objet de l'Assistance Technique
Politique des dépenses publiques		
Sénégal	03 - 17 fev. 2014	Mission d'assistance sur la rationalisation des dépenses afin de créer un espace budgétaire à long terme pour les nouveaux investissements.
Gestion des finances publiques		
Bénin	22 avr. - 05 mai 2014	Mission de diagnostic - Gestion des Finances Publiques (Renforcement de la chaîne des dépenses d'investissement et proposition d'un plan d'action à court terme afin de traiter les questions urgentes, tout en soulignant les défis de réforme à moyen terme).
Burkina Faso	12 - 27 fev. 2014	Revue de la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques.
Cameroun	18 mar - 01 avr. 2014	Mission de suivi sur les budgets programmes
Centrafrique	01 - 14 sept. 2014	Stratégie de réforme des Finances Publiques / Suivi des directives de la CEMAC
Comores	17 -31 oct. 2013	Mission de diagnostic - Gestion des finances publiques : Préparation et Exécution du budget
	du 24 juin au 08 juil. 2014	Mission de suivi des efforts des autorités pour améliorer la préparation du budget et le cadre budgétaire à moyen terme
Congo, D.R.	14 - 27 mai 2014	Mission d'assistance dans la consolidation du budget de l'Etat et le cadre budgétaire à moyen terme
Cote d'Ivoire	09 - 23 janv. 2014	Mission d'assistance dans l'audit et la prioritisation dans la chaine de dépenses
Djibouti	28 oct.- 08 nov. 2013	Le cadre de dépenses à moyen terme - Mission de suivi
Gabon	28 nov. - 11 dec. 2013	Dépenses publiques et responsabilité financière
	21 mai - 04 juin 2014	La stratégie des réformes
Guinée	10 - 24 fev. 2014	Evaluation préliminaire des prévisions budgétaires et budgétisation des besoins
Mali	07 - 21 janv. 2014	Mission d'assistance technique sur l'exécution budgétaire
Niger	31 aout - 12 sept. 2014	Mission de suivi sur le cadre macro-budgétaire
Rwanda	16 - 29 juil. 2014	La décentralisation budgétaire /fiscale
Sao Tome & Principe	21 fev. - 07 mars 2014	Création et diagnostic / Accent sur la comptabilité et le budget
Sao Tome & Principe	01 - 14sept. 2014	Renforcement des capacités dans le reporting budgétaire

Sénégal	28 janv. - 10 fev. 2014	Mise en œuvre des directives de l'UEMOA dans le domaine budgétaire
Tchad	03 - 16 sept. 2014	Prévisions de trésorerie et stratégie de budget programmes
Togo	12 - 17 nov. 2013	Mission de suivi - Projet UE
Recettes Fiscales		
Bénin	23 mars – 4 avr. 2014	Mission de diagnostic - Gestion des Recettes fiscales
Cameroun	02 – 15 avr. 2014	Revue des actions entreprises pour moderniser l'administration des douanes
Comores	10 – 16 dec. 2013	Mission de suivi de gestion des recettes
Congo, D.R.	20 avr. – 01 mai 2014	Mission de suivi dans la gestion des ressources naturelles
Cote d'Ivoire	05 – 20 nov. 2013	Lancement du programme de renforcement des capacités de l'administration fiscale dans la collecte des impôts locaux.
Guinée Equatoriale	25 mars – 07 avr. 2014	Mission de diagnostic Recettes fiscales
Gabon	11 -24 mars 2014	Mission de suivi dans l'administration des douanes
Mali	18 -30 mai 2014	Mission de diagnostic dans la gestion des recettes
Mauritanie	16-29 avr. / 20 mars-02 avr. 2014	Mission de suivi dans l'administration fiscale / Administration des douanes
Togo	09 -23 juil. 2014	Mission de diagnostic dans l'administration fiscale
Politiques Fiscales		
Bénin	01 -12 sept. 2014	Mission de suivi sur la politique fiscale des ressources naturelles
Cameroun	19-31 mars / 01 – 10 sept. 2014	Mission d'Assistance technique sur les Ressources Non Taxables / Mission d'Assistance technique sur les Ressources Naturelles
Mali	17 – 30 juin 2014	Revue du code minier et du code pétrolier / Revue du système fiscal: fiscalité directe et indirecte
Mauritanie	09 -21 oct. 2013	Suivi dans le cadre du Fonds fiduciaire spécialisé dans la gestion de la richesse des ressources naturelles
Rwanda	04 -17 mars 2014	Politiques fiscales pour les industries extractives, l'agriculture et les biens immobiliers

Tableau 11. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département des marchés monétaires et de capitaux (1/3)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays	Date	Objectif de la mission
Bénin	du 20 au 31 janvier 2014	Gestion des risques de portefeuille
	du 14 au 25 avril 2014	Gestion des risques de portefeuille
	du 01 au 12 septembre 2014	Gestion de la dette publique / Elaboration d'une politique d'endettement
Burkina Faso	du 31 mars au 11 avril 2014	Analyse de la viabilité de la dette: Atelier National
	du 31 mars au 11 avril 2014	Analyse de la viabilité de la dette: Atelier National
	du 29 aout au 09 septembre 2014	Gestion de la dette publique / Politique d'émission deTitres publics
Cameroun	du 07 au 18 octobre 2013	Gestion de la dette
	du 20 au 31 janvier 2014	Gestion des passifs
	du 25 juin au 04 juillet 2014	Gestion des passifs
Comores	du 01 au 12 novembre 2013	Surveillance Bancaire (Réserves)
	du 09 au 20 decembre 2013	Surveillance Bancaire
	du 13 au 22 janvier 2014	Surveillance des risques
	du 01 au 11 avril 2014	Tableau des comptes de la Banque
	du 10 au 21 avril 2014	Organisation et loi sur le contrôle international, Rapports
	du 15 au 24 avril 2014	Évaluation des instruments monétaires / Règlementation
	du 21 au 30 avril 2014	Surveillance des risques
	du 01 au 12 septembre 2014	Renforcement du contrôle bancaire et de la règlementation
Congo	du 17 au 28 fevrier 2014	Gestion des passifs
	du 01 au 12 septembre 2014	Suivi - Gestions des Passifs
Congo, Rep. Dem.	du 14 mars 2013 au 13 mars 2014	Banque centrale
	du 24 fevrier au 07 mars 2014	Gestion de la dette
	du 24 fevrier au 07 mars 2014	Gestion des Passifs
	du 03 au 14 mars 2014	Surveillance Bancaire & Règlementation
	du 14 mars au 30 avril 2014	Banque centrale
	du 10 au 21 avril 2014	Garantie des dépots (Réserves)
	du 10 au 21 avril 2014	Stress Testing (Réserves)
	du 01 mai 2014 au 13 mars 2015	Bamque centrale
	du 04 mai au 09 mai 2014	Surveillance Bancaire & Règlementation
	du 10 au 23 aout 2014	Gestion des passifs
Cote D'Ivoire	du 30 septembre au 11 octobre 2013	Suivi de la mission sur l'Analyse de la Viabilité de la dette
	du 06 au 17 janvier 2014	Achat des Obligations souveraines
	du 27 janvier au 04 fevrier 2014	Supervision Bancaire
	du 17 fevrier au 21 fevrier 2014	Supervision Bancaire
	du 24 au 28 fevrier 2014	Supervision Bancaire
	du 24 au 28 fevrier 2014	Supervision Bancaire
	du 01 au 12 avril 2014	Suivi: Stratégie d'endettement à moyen terme
	du 02 au 13 juin 2014	Supervision Bancaire
	du 21 aout au 02 septembre 2014	Gestion de la dette publique / Modernisation du cadre légal et institutionnel

Tableau 11. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département des marchés monétaires et de capitaux (2/3)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays	Date	Objectif de la mission
Djibouti	du 09 au 20 decembre 2013	Supervision Bancaire (Réserves)
	du 23 decembre 2013 au 03 janvier 2014	Supervision Bancaire (Réserves)
Guinée	du 30 septembre 2013 au 29 sepetmbre 2014	Banque Centrale
	du 01 au 13 decembre 2013	Supervision Bancaire
	du 02 au 13 decembre 2013	Supervision Bancaire & Règlementation
	du 30 janvier au 07 fevrier 2014	Gestion des Réserves
	du 03 au 14 mars 2014	Supervision Bancaire
	du 01 au 12 septembre 2014	Opérations de change et Politques Monétaires
	du 09 au 13 septembre 2014	Supervision Bancaire
	du 08 au 12 septembre 2014	Stratégie d'endettement à moyen terme
	du 15 au 26 septembre 2014	Renforcement de la Supervision Bancaire
	du 15 au 26 septembre 2014	Revue du bilan et Recapitalisation de la Banque centrale
	du 15 au 26 septembre 2014	Renforcement de la Supervision Bancaire
Madagascar	du 09 au 16 juillet 2014	Diagnostic mission d'assistance technique
Mali	du 07 au 18 octobre 2013	Supervision Bancaire
	du 09 au 20 decembre 2013	Gestion de la dette publique
	du 09 au 20 decembre 2013	Dette Publique
	du 20 au 31 janvier 2014	Stabilité du Systeme bancaire
	du 01 au 12 septembre 2014	Restructuration Bancaire
	du 15 au 26 septembre 2014	Gestion de la Dette et Stratégie d'endettement à moyen terme
Maurice	du 04 au 17 decembre 2013	Stratégie d'endettement à moyen terme
	du 06 au 17 janvier 2014	Evaluation du Secteur Financier - Inflation: Prévision et Modélisation
	du 10 au 14 fevrier 2014	Atelier Joint sur les services financiers mobiles
	du 17 au 21 fevrier 2014	Principes Fondamentaux de Bâle
	du 17 au 21 fevrier 2014	Examen du fonctionnement des cadres de surveillance
	du 17 au 21 mars 2014	Processus d'examen et d'évaluation de la surveillance
	du 17 au 21 mars 2014	Evaluation du Secteur Financer - Bâle 2: Processus d'examen et d'évaluation
	du 02 au 12 mai 2014	Mission de diagnostic du cadre et des opérations de politique monétaires
	du 02 au 12 mai 2014	Evaluation des besoins en Assistance technique sur les Opérations Monétaires
	du 01 au 12 septembre 2014	Mise en place de l'assurance-dépôts
	du 08 au 19 septembre 2014	Evaluation du Secteur Financier - Gestion de crise et résolution
Mauritanie	du 03 au 14 novembre 2013	Gestions des Passifs / Mission de Supervision
	du 04 au 08 novembre 2013	Mission d'Assistance technique
	du 13 au 24 janvier 2014	Gestion de la dette publique
	du 13 au 26 janvier 2014	Gestion de la dette publique
	du 22 mars au 03 avril 2014	Programme pluriannuel en matière de supervision bancaire
	du 22 mars au 03 avril 2014	Programme pluriannuel en matière de supervision bancaire
	du 18 au 29 mai 2014	Supervision Bancaire
	du 15 au 25 juillet 2014	Gestion de la dette publique / Politique d'émission des Titres publics

Tableau 11. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département des marchés monétaires et de capitaux (3/3)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays	Date	Objectif de la mission
Niger	du 30 avril au 14 mai 2014	Support Organisationel Assistance technique
	du 01 au 12 septembre 2014	Renforcement de la gestion de la dette
	du 22 septembre au 03 octobre 2014	Gestion de la dette publique / Réorganisation de la gestion de la dette
Rwanda	du 21 octobre au 01 novembre 2013	Règles prudentielles pour les banques au Rwanda
	du 21 octobre au 01 novembre 2013	Surveillance pour les bureaux de change sur site et hors site
	du 14 au 15 novembre 2013	Opérations de politique Monétaire
	du 10 au 21 janvier 2014	Transmission monétaire / Modélisation Macro (Réserve)
	du 03 au 14 mars 2014	Surveillance consolidée
	du 20 au 23 juin 2014	Opérations des marchés de change
	du 08 au 11 juillet 2014	Superviser les gestionnaires externes de réserves de change
	du 01 au 12 septembre 2014	Superviser les gestionnaires externes de réserves de change
	du 01 au 12 septembre 2014	Développement des Obligations étatiques
	du 01 au 12 septembre 2014	Flexibilité du Taux de Change
	du 01 au 12 septembre 2014	Marché Interbancaire
	du 09 au 12 septembre 2014	Principles of Financial Market Infrastructures: Atelier
	du 09 au 12 septembre 2014	Principles of Financial Market Infrastructures: Atelier
Sao Tomé et Principe	du 01 au 14 novembre 2013	Supervision Bancaire et Règlementation
	du 14 au 28 mars 2014	Supervision Bancaire et Règlementation
	du 24 avril au 09 mai 2014	Liquidité / Gestion des Réserves
Sénégal	du 04 au 15 novembre 2013	Gestion de la dette Publique
	du 04 au 15 novembre 2013	Gestion de la dette Publique
	du 11 au 21 novembre 2013	Gestion de la dette Publique
	du 11 au 22 novembre 2013	Restructuration Bancaire
	du 11 au 22 novembre 2013	Restructuration Bancaire
	du 06 au 10 janvier 2014	Gestion de la dette Publique - BCEAO
	du 21 au 24 janvier 2014	Supervision Bancaire
	du 03 au 14 fevrier 2014	BCEAO - Bale II - Mise en oeuvre
	du 17 au 26 fevrier 2014	Evaluation de l'Agence régionale pour l'émission de la dette publique
	du 01 au 11 avril 2014	AFW: Politique d'émission des valeurs mobilières
	du 14 au 25 avril 2014	BCEAO - Bale II & III - Mise en oeuvre
	du 14 au 18 juillet 2014	Gestion de la dette publique /Formulation de la politique d'endettement
	du 01 au 12 septembre 2014	Renforcement de la gestion de la dette
Tchad	du 27 janvier au 07 fevrier 2014	Gestion des passifs
	du 28 janvier au 06 fevrier 2014	Gestion de la dette
	du 13 au 24 juillet 2014	Gestion des passifs
	du 14 au 25 juillet 2014	Gestion des passifs
Togo	du 07 au 18 octobre 2013	Gestion des passifs
	22 novembre 2013	Modele des Couts standards
	du 01 au 12 septembre 2014	Gestion de la dette
	du 01 au 12 septembre 2014	Restructuration Bancaire

Tableau 12. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département des statistiques (1/2)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays	Periode	Objectif de la mission
Bénin	du 11 au 22 novembre 2013	Comptes Nationaux: Compilation des comptes nationaux annuels et diffusion
	du 24 fevrier au 5 mars 2014	Statistiques de finances publiques: Amélioration de la balance pour créer les conditions pour l'élaboration du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) sur la base comptable. Préparer la mise en œuvre de la directive de l'UEMOA TOFE 2009
	du 24 mars au 05 avril 2014	Comptes Nationaux: Renforcer la capacité du personnel dans les étapes de compilation de l'ANA.
Burkina Faso	du 17 au 28 mars 2014	Comptes Nationaux: Mise en place d'un cadre permettant de renforcer et d'accélérer l'établissement des comptes nationaux trimestriels (CNT). Nouveaux indicateurs dans la procédure de compilation CNT.
	du 25 mars au 04 avril 2014	Statistiques de finances publiques: Améliorer le contenu et la couverture du TOFE. Préparer la mise en œuvre de la méthodologie du MSFP 2001 et de nouvelles tables en conséquence.
Comores	du 17 au 31 mars 2014	Balance de Paiements et Statistiques du Secteur Exterieur: Pertinence de la balance commerciale et impact des méthodes d'estimations des circuits informels
Congo, D.R.	du 28 janvier au 05 fevrier 2014	Comptes Nationaux: Poursuivre la compilation de l'ANA pour 2010. Formation des comptables nationaux locaux.
	du 21 au 30 avril 2014	Balance de Paiements et Statistiques du Secteur Exterieur: Mission de revue des récents résultats de l'enquête sur les transactions de balance des paiements (proposition des améliorations, et s'assurer que les besoins de traitement de données et la qualité des données pour l'établissement de la balance des paiements sont traités). Assistance dans la compilation des statistiques
	du 20 au 31 mai 2014	Comptes Nationaux: Poursuivre la compilation de l'ANA pour 2010. Formation des comptables nationaux locaux.
	du 04 au 15 aout 2014	Comptes Nationaux: Assistance technique à l'Office national de la statistique pour l'établissement d'une nouvelle série de comptes nationaux annuels.
Congo	du 14 au 25 octobre 2013	Comptes Nationaux: S'assurer des capacites de la nouvelle équipe a participer dans le processus de compilation ANA
	du 21 au 31 janvier 2014	Finances publiques: Revue des lacunes dans la couverture institutionnelle et données des finances publiques
	du 17 au 28 fevrier 2014	Comptes nationaux: Assurer la cohérence du SCN 2008. Former l'équipe sur le traitement des données a la source
Cote d'Ivoire	du 07 au 18 avril 2014	Comptes nationaux: Mise à jour de la méthodologie de compilation des donnees
Guinée Equatoriale	du 28 oct. au 08 novembre 2013	Comptes nationaux: Identification des sources de données et d'indicateurs à utiliser pour l'ANA provisoire.
	du 17 au 28 mars 2014	Comptes nationaux: Raffinage des classifications. Reprise du processus de compilation des comptes nationaux.
Gabon	du 3 au 4 octobre 2014	Comptes nationaux: Formation du personnel sur les connaissances de base sur les classifications et les registres du commerce
Guinée	du 06 au 17 janvier 2014	Communication des donnees monetaires: Suivi des recommandations de la mission qui s'est rendue MFS Conakry en Novembre 2007. S'assurer de la bonne sectorisation des unités institutionnelles et la classification et l'évaluation des instruments financiers conformes à la méthodologie de MFSM.
	du 06 au 17 janvier 2014	Comptes nationaux: Renforcer la capacité de l'équipe de l'ANA à maîtriser la SNA et la compilation procédure 1993 ANA.
Mali	du 27 octobre au 08 novembre 2013	Comptes nationaux: Suivi des activités prévues pour améliorer les comptes nationaux. Suivi de la situation économique. Diffusion de l'ANA et du document de méthodologie.
	du 05 au 14 mai 2014	Statistiques de finances publiques: Transposition et exécution des directives de l'UEMOA 2009 sur les finances publiques et le TOFE.
	du 30 juin au 11 juillet 2014	Comptes nationaux

Tableau 12. Missions d'assistance technique menées dans les pays de notre Groupe par le Département des statistiques (2/2)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays	Periode	Objectif de la mission
Mauritanie	du 27 janvier au 06 fevrier 2014	Statistiques des finances publiques: Préparer la mise en œuvre de la méthodologie du MSFP 2001 et les nouvelles tables en conséquence. Améliorer le contenu et la couverture du TOFE.
	du 20 au 28 avril 2014	Comptes nationaux: Renforcer les capacités du personnel dans l'exercice de synthèse finale de l'ANA.
Maurice	du 23 avril au 06 mai 2014	Statistiques des finances publiques: Aider les autorités dans la compilation des bilans financiers. Passez en revue les pratiques de compilation et évaluer si la qualité (couverture, la classification et évaluation) des données disponibles est suffisante pour l'élaboration d'un bilan. Identifier les sources de données supplémentaires pour la compilation du bilan.
	du 03 au 14 mars 2014	Balance de Paiements et Statistiques du Secteur Exterieur
	du 11 au 22 aout 2014	Statistiques des prix: Examen et évaluation des sources de données pour la compilation RPPI. Adoption d'une méthode de compilation de RPPI appropriée aux conditions de Maurice.
Niger	du 30 juin au 11 juillet 2014	Statistiques du secteur reel: Intégration harmonieuse de deux anciens directeurs régionaux NIS dans l'équipe de la comptabilité nationale. Reprise de la compilation de l'ANA avec ERETES.
Rwanda	du 02 au 13 decembre 2013	Comptes nationaux: Examen par les pairs du PIB ajusté sur la base des estimations de l'activité économique. Conseils sur l'amélioration de la méthodologie de calcul du PIB par la part des dépenses.
	du 24 fevrier au 7 mars 2014	Balance de Paiements et Statistiques du Secteur Exterieur: Aider à la mise en œuvre des améliorations de l'équilibre de la méthodologie des paiements et des collectes de données, compatible avec BPM6. Développer la capacité des compilateurs de la BNR pour produire la balance des paiements et des statistiques
	du 31 mars au 11 avril 2014	Statistiques des prix: La finalisation de la PPI pour la diffusion; Améliorer la qualité des XMPIs; Développement de la méthodologie de l'ICIP; et la prestation de la formation et de métadonnées sur les méthodologies et les enquêtes de l'indice.
	du 17 fevrier au 05 mars 2014	Comptes nationaux: Préparation des données à inclure dans le SUT. Équilibrage du SUT 2011. Préparation d'un système pour produire des estimations annuelles du PIB en prix courants et constants sur la base de la nouvelle référence SUT 2011. Préparation d'une matrice d'entrées-sorties.
	du 14 au 25 juillet 2014	Statistiques des finances publiques: Aider les autorités à finaliser les plans nationaux de mise en œuvre du MSFP 2001/2014. Conseils sur les questions méthodologiques liées à la transition ldans le cadre de la communication des données dans le format du MSFP 2001/2014. Revue des pratiques actuelles de compilation et de diffusion GFS, et conseils sur l'amélioration des dérivation, et les tables institutionnels de pont si nécessaire, ainsi que sur les métadonnées du SGDD.
	du 5 au 23 mai 2014	Comptes nationaux: Compilation des estimations trimestrielles du PIB recalculées. Compilation des indices de valeur unitaire sur la base de données du commerce extérieur. Amélioration des systèmes de traitement de compilation des statistiques du PIB et du commerce
Sao Tomé & Principé	du 15 au 28 novembre 2013	Comptes nationaux: S'assurer que des ressources humaines, matérielles et financières sont affectées à l'établissement des comptes nationaux et les statistiques des prix.
	du 28 mars au 10 avril 2014	Balance de Paiements et Statistiques du Secteur Exterieur: Examen des sources de données et des techniques de compilation.
Sénégal	du 26 nov. au 06 decembre 2013	Statistiques des finances publiques: Améliorer le contenu et la couverture du TOFE. Préparer la mise en œuvre de la directive de l'UEMOA 2009 sur le TOFE (en application de la MSFP 2001).
Tchad	du 17 au 28 mars 2014	Comptes nationaux: Permettre la première analyse intermédiaire de synthèse de l'ANA 2010.
	du 04 au 15 aout 2014	Comptes nationaux: Aider l'équipe locale à maîtriser les notes méthodologiques.
Togo	du 04 au 15 novembre 2013	Statistiques du secteur reel: Améliorer les estimations du commerce extérieur. Diffusion de l' ANA en temps opportun. Étapes de calcul de Master en ERETES.
	du 30 juillet au 08 aout 2014	Statistiques des finances publiques: Transposition et exécution des directives de l'UEMOA 2009 sur les finances publiques et le TOFE. Préparation et mise en œuvre de la méthodologie du MSFP 2001 et des nouvelles tables en conséquence. Renforcement de l'équipe de TOFE.

Tableau 13. Participation des ressortissants des pays du Groupe aux cours et séminaires de L'Institut de Capacité et Développement du FMI (1/6)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays / Institution	Annee / Nb. De participants	Titre du Cours	Total
BAD			**2**
	2013		
	1	Croissance Inclusive	
	2014		
	1	Indicateurs de solidité financière	
BCEAO			**7**
	2013		
	2	Gestion macroéconomique et de la dette	
	2014		
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	2	Indicateurs de solidité financière	
	1	Diagnostique Macroeconomique	
BEAC			**10**
	2013		
	3	Gestion macroéconomique et de la dette	
	1	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	2014		
	2	Indicateurs de solidité financière	
	2	Réforme des subventions à l'énergie	
	1	Analyse de soutenabilité de la dette	
	1	Evaluation des garanties des banques centrales	
BDEAC			**1**
	2014		
	1	Indicateurs de solidité financière	
Benin			**17**
	2013		
	5	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	3	Gestion macroéconomique et de la dette	
	2014		
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	3	Diagnostique Macroeconomique	
	1	Réforme des subventions à l'énergie	
	1	Indicateurs de solidité financière	
BOAD			**1**
	2013		
	1	Programation Financiere et Politiques - Cours en ligne	
Burkina Faso			**18**
	2013		
	4	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	3	Gestion macroéconomique et de la dette	
	2014		
	2	Diagnostique Macroeconomique	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	3	Analyse de soutenabilité de la dette	
	1	Indicateurs de solidité financière	
	1	Réforme des subventions à l'énergie	

Tableau 13. Participation des ressortissants des pays du Groupe aux cours et séminaires de L'Institut de Capacité et Développement du FMI (2/6)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays / Institution	Annee / Nb. De participants	Titre du Cours	Total
Cameroun			**47**
	2013		
	6	Gestion macroéconomique et de la dette	
	8	Programation Financiere et Politiques - Cours en ligne	
	1	Statistiques de la dette extérieure	
	3	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	2014		
	14	Analyse de soutenabilité de la dette	
	8	Réforme des subventions à l'énergie	
	1	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Vulnérabilités externes	
	1	Diagnostique Macroeconomique	
	1	Gestion macroéconomique et gestion des ressources naturelles	
	1	Statistiques de finances publiques	
CEDEAO			**2**
	2014		
	1	Analyse de soutenabilité de la dette	
	1	Réforme des subventions à l'énergie	
CEMAC			**2**
	2013		
	2	Gestion macroéconomique et de la dette	
Centrafrique			**6**
	2013		
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2	Gestion macroéconomique et de la dette	
	2014		
	1	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
Comores			**12**
	2013		
	1	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	1	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	2014		
	2	Diagnostique Macroeconomique	
	2	Approche par les risques pour les Responsables du secteur financier	
	1	Indicateurs de solidité financière	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Gestion macroéconomique et gestion des ressources naturelles	
	2	Gestion macroéconomique et problematiques du secteur financier	
Congo			**7**
	2013		
	2	Gestion macroéconomique et de la dette	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	2014		
	3	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	

Tableau 13. Participation des ressortissants des pays du Groupe aux cours et séminaires de L'Institut de Capacité et Développement du FMI (3/6)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays / Institution	Annee / Nb. De participants	Titre du Cours	Total
Congo, R.D.			**15**
	2013		
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Gestion macroéconomique et de la dette	
	1	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2014		
	3	Indicateurs de solidité financière	
	1	Gestion macroéconomique et gestion des ressources naturelles	
	2	Analyse de soutenabilité de la dette	
	1	Diagnostique Macroeconomique	
	2	Intégration économique et monétaire	
	1	Analyse de soutenabilité de la dette	
	1	Evaluation des garanties des banques centrales	
Côte d'Ivoire			**20**
	2013		
	3	Gestion macroéconomique et de la dette	
	2	Programation Financiere et Politiques - Cours en ligne	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	1	Inclusion Financiere	
	2014		
	6	Analyse de soutenabilité de la dette	
	1	Diagnostique Macroeconomique	
	3	Indicateurs de solidité financière	
	1	Réforme des subventions à l'énergie	
Djibouti			**20**
	2013		
	2	Effective Public Debt Management Strategies in a World of Sovereign Assets	
	2	Institutions et discipline budgétaire	
	1	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2	Macro Stress Testing	
	1	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Atelier regional pour parlementaires	
	2014		
	1	Diagnostique Macroeconomique	
	2	Evaluation des garanties des banques centrales	
	4	Analyse de soutenabilité de la dette	
	1	Statistiques de la dette extérieure	
	1	Problematiques de conception du droit fiscal	
	1	Statistiques de finances publiques	
	1	Comptes Nationaux	
Gabon			**10**
	2013		
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Gestion macroéconomique et de la dette	
	2014		
	4	Analyse de soutenabilité de la dette	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Diagnostique Macroeconomique	
Guinée			**11**
	2013		
	1	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	3	Gestion macroéconomique et de la dette	
	1	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	2014		
	1	Evaluation des garanties des banques centrales	
	1	Réforme des subventions à l'énergie	
	1	Analyse de soutenabilité de la dette	
	2	Indicateurs de solidité financière	
	1	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	

Tableau 13. Participation des ressortissants des pays du Groupe aux cours et séminaires de L'Institut de Capacité et Développement du FMI (4/6)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays / Institution	Annee / Nb. De participants	Titre du Cours	Total
Guinée-Bissau			**8**
Guinée Equatoriale	**2013** 3 1 **2014** 1 2 1	 Gestion macroéconomique et de la dette Programation Financiere et Politiques - Cours en ligne Problematiques de conception du droit fiscal Diagnostique macroeconomique Vulnérabilités externes	**3**
Madagascar	**2013** 2 **2014** 1	 Gestion macroéconomique et de la dette Gestion macroéconomique et politique budgétaire	**4**
Mali	**2014** 2 1 1	 Modélisation et analyse Gestion macroéconomique et politique budgétaire Analyse de soutenabilité de la dette	**11**
Mauritanie	**2013** 3 1 2 **2014** 1 1 1 1 1	 Gestion macroéconomique et de la dette Gestion macroéconomique et politique budgétaire Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel Diagnostique Macroeconomique Indicateurs de solidité financière Evaluation des garanties des banques centrales Analyse de soutenabilité de la dette Gestion macroéconomique et politique budgétaire	**54**
	2013 1 3 3 4 1 2 1 1 **2014** 3 1 1 3 1 2 2 1 1 2 2 2 3 4 1 1 1 2 3 1 1	 Opérations monétaires et de la gestion de liquidité Institutions et discipline budgétaire Gestion macroéconomique et de la dette Gestion macroéconomique et politique budgétaire Cours d'introduction sur les statistiques monétaires et financières Programation Financière et Politiques Atelier de révision des eecommandations du GAFI et aperçu de la méthodologie pour évaluer la conformité avec les recommandations Politique monétaire et de taux de change Des politiques économiques pour la stabilité financière Réforme des subventions à l'énergie Politiques macro-prudentielles Gestion macroéconomique et problematiques du secteur financier Prévisions macroéconomiques Vulnérabilités externes Les banques centrales et le cadre juridique du secteur financier: Fonds de liquidité du système financier Indicateurs de solidité financière Diagnostique Macroeconomique Approche par les risques pour les Responsables du secteur financier Evaluation des garanties des banques centrales Gestion macroéconomique et gestion des ressources naturelles Statistiques de la dette extérieure Analyse de soutenabilité de la dette Diagnostique Macroeconomique Comptes Nationaux Analyse de soutenabilité de la dette Statistiques de finances publiques Gestion macroéconomique et politique budgétaire Analyse des marchés financiers Réforme des subventions à l'énergie	

Tableau 13. Participation des ressortissants des pays du Groupe aux cours et séminaires de L'Institut de Capacité et Développement du FMI (5/6)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays / Institution	Annee / Nb. De participants	Titre du Cours	Total
Maurice			**32**
	2013		
	1	Diagnostique Macroeconomique	
	2	Des politiques économiques pour la stabilité financière	
	7	Programation Financiere et Politiques - Cours en ligne	
	2	Analyse des marchés financiers	
	2014		
	4	Diagnostique Macroeconomique	
	4	Analyse de soutenabilité de la dette	
	6	Réforme des subventions à l'énergie	
	1	Programation Financière et Politiques	
	2	Modélisation et analyse	
	1	Principaux éléments pour une supervision bancaire	
	1	Politique monétaire et de taux de change	
	1	Analyse des marchés financiers	
Niger			**14**
	2013		
	3	Gestion macroéconomique et de la dette	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2014		
	1	Diagnostique Macroeconomique	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Gestion macroéconomique et gestion des ressources naturelles	
	2	Analyse de soutenabilité de la dette	
	2	Réforme des subventions à l'énergie	
Rwanda			**22**
	2013		
	4	Programation Financiere et Politiques - Cours en ligne	
	2014		
	1	Politique monétaire et de taux de change	
	3	Analyse de la politique monétaire	
	2	Statistiques de finances publiques	
	1	Programation Financiere et Politiques	
	2	Evaluation des garanties des banques centrales	
	2	Réforme des subventions à l'énergie	
	1	Indicateurs de solidité financière	
	3	Analyse de la soutenabilite de la dette	
	2	Diagnostique Macroeconomique	
	1	Intégration économique et monétaire	

Tableau 13. Participation des ressortissants des pays du Groupe aux cours et séminaires de L'Institut de Capacité et Développement du FMI (6/6)

(1er octobre 2013 au 30 septembre 2014)

Pays / Institution	Annee / Nb. De participants	Titre du Cours	Total
São Tomé et Príncipe			**10**
	2013		
	1	Programmation financiere et Politiques -Objectif d'Inflation	
	2014		
	2	Analyse de la soutenabilite de la dette	
	4	Diagnostique Macroeconomique	
	1	Indicateurs de solidité financière	
	1	Réforme des subventions à l'énergie	
	1	Programation Financiere et Politiques	
Senegal			**13**
	2013		
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	3	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2	Programation Financiere et Politiques - Cours en ligne	
	2	Gestion macroéconomique et de la dette	
	2014		
	1	Programation Financiere et Politiques	
	1	Analyse de la soutenabilite de la dette	
	1	Diagnostique Macroeconomique	
	1	Vulnerabilites externes dans les pays en developpement	
Tchad			**7**
	2013		
	2	Gestion macroéconomique et de la dette	
	1	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	2014		
	1	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Diagnostique Macroeconomique	
Togo			**15**
	2013		
	3	Gestion macroéconomique et de la dette	
	4	Programation Financière et Politiques - Segment Residentiel	
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	2014		
	2	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	1	Indicateurs de solidité financière	
	3	Diagnostique Macroeconomique	
UEMOA			**3**
	2013		
	1	Gestion macroéconomique et politique budgétaire	
	2	Gestion macroéconomique et de la dette	
		Total	**404**